



Rapport annuel 2014



L'année en bref

En 2014...

... la BCV a réalisé un résultat net en progression de 6% dans un contexte contrasté

- Les volumes d'affaires ont progressé sur tous les segments clés de la Banque, portés par la bonne tenue de l'économie vaudoise.
- Les revenus ont toutefois été sous pression pour s'établir à CHF 993 millions, dans un contexte de baisse supplémentaire des taux d'intérêt et d'une activité de financement du négoce international influencée par le contexte géopolitique international.
- Le bénéfice brut à CHF 476 millions s'est inscrit en légère hausse de 1% grâce à la bonne maîtrise des charges.

... les agences de notation ont confirmé la solidité financière de la BCV

- Standard & Poor's a confirmé la note à long terme AA de la Banque avec une perspective à long terme stable.
- Moody's a également maintenu sa note à long terme à A1, tout en rehaussant la perspective de la note intrinsèque de la Banque de « stable » à « positive ».

... la BCV a poursuivi son travail d'amélioration continue de ses processus clés dans le cadre du programme *stratégie2018*

- La Banque a complètement redéfini son processus de gestion des crédits hypothécaires aux particuliers dont la mise en œuvre sera terminée en 2015.
- Dans le cadre de sa stratégie de développement multicanal, la BCV s'est engagée dans la refonte de son site internet afin de l'adapter aux nouvelles habitudes de navigation des clients.

... les actionnaires de la Banque ont reçu CHF 32 par action

- Le dividende ordinaire de CHF 22 par action, auquel s'ajoutent les CHF 10 prélevés sur la réserve issue d'apports de capital, ont permis de verser CHF 32 pour chaque action, soit un montant total distribué aux actionnaires de plus de CHF 275 millions.
- Cette distribution, ajoutée à la performance boursière de l'action durant l'année 2014, fait ressortir un rendement total de 17,4%, soit le meilleur de toutes les valeurs bancaires cotées à la Bourse suisse.

Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Bilan au 31 décembre					
Total du bilan	35 585	37 903	39 800	40 454	42 068
Avances à la clientèle	25 501	27 965	27 958	28 809	29 769
Dépôts de la clientèle et emprunts	29 323	31 300	33 171	34 396	35 762
Fonds propres	3 271	3 301	3 315	3 322	3 341
Masse sous gestion (Avoirs administrés) ¹⁾	74 426	75 063	79 129	83 850	86 382
Compte de résultat					
Total des revenus	996	1 017	1 010	991	993
Charges d'exploitation	516	531	524	519	517
Bénéfice brut	480	486	486	471	476
Amortissements	78	84	86	86	80
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5	20	4	43	34
Bénéfice net	314	301	311	280	296
Effectif du Groupe					
en unités de travail à plein temps	1 986	2 042	1 931	1 987	1 946
Ratios					
Fonds propres / Total du bilan	9.2%	8.7%	8.3%	8.2%	7.9%
Taux de couverture de fonds propres FINMA ²⁾	175%	165%	180%	224%	215%
Ratios de fonds propres FINMA - Tier 1 ²⁾	14.0%	13.2%	14.4%	17.8%	17.1%
Ratios de fonds propres BRI - Capital total ²⁾	17.6%	16.8%	18.4%	17.9%	17.2%
Bénéfice brut / Fonds propres moyens	14.9%	14.9%	14.8%	14.3%	14.4%
Charges / Produits ³⁾	59.5%	60.1%	60.0%	60.6%	59.6%
Bénéfice brut par employé (en milliers de CHF)	245.0	237.3	246.2	241.0	241.6
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	9.8%	9.3%	9.5%	8.5%	9.0%
Notations					
Standard & Poor's					
Long terme	AA- / positive	AA / stable	AA / négative	AA / stable	AA / stable
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Moody's					
Long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Les avoirs administrés des années 2010 à 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en *pure custody*

²⁾ Dès le 1^{er} janvier 2013, calcul selon l'approche Bâle III

³⁾ Hors amortissement du goodwill

En 2011, la Banque a décidé de transformer une attention destinée à ses 2000 collaborateurs à la période des fêtes en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le choix des projets ainsi que leur suivi sont assurés par une dizaine de collaborateurs qui se portent volontaires chaque année. Le premier bénéficiaire de cette opération nommée «BCV Solidarité» a été la Fondation Swissclinical à la Tour-de-Peilz en 2012, qui a pu acquérir et équiper un atelier de fabrication de prothèses orthopédiques pour enfants handicapés et défavorisés à Stara Zagora, en Bulgarie. En 2013, le choix de la BCV s'est porté sur la Fondation Friends of India à Nyon. Le projet présenté prévoyait de soutenir la construction d'une école en Inde, dont l'inauguration a eu lieu le 9 juin 2014 à Tirunelveli, au Tamil Nadu dans le sud du pays. Cette école, qui a été baptisée BCV International School en remerciement, accueille 480 élèves de 3 à 16 ans et prodigue un enseignement en anglais aux enfants de la région. Une école mixte, mêlant aussi les castes, pour instaurer une harmonie sociétale. Un système de solidarité dans la prise en charge des frais d'écolage est mis en place:

la majorité des élèves proviennent de la classe moyenne et peuvent s'acquitter d'un écolage abordable. Cela permet à l'école d'offrir un enseignement gratuit aux élèves les plus défavorisés, qui représentent environ 30% de l'effectif. Cinq collaborateurs de la BCV ont fait le voyage à Tirunelveli pour découvrir le bâtiment construit avec le don de BCV Solidarité et participer à la cérémonie d'inauguration. Les images qui illustrent le présent rapport sont extraites de ce voyage à la rencontre de ceux que les équipes de la BCV ont choisi d'aider (page 6: Pamela Walsh, présidente de Friends of India; page 18: Xavier Morattel, analyste crédit; page 46: Andrew Gilbert, conseiller Private Banking, et Julien Dufour, analyste applicatifs; page 58: Philippe Ethenoz, expert immobilier; page 90: Philippe Ethenoz et Xavier Morattel; page 94: Julien Dufour).

L'action continue, puisque le projet qui sera mis en place en 2015 est issu de l'association Achalay à Lausanne, qui prévoit la rénovation d'un foyer-ferme à San Andrés au Pérou accueillant des enfants en grande difficulté (orphelins, handicapés ou victimes de maltraitance).

Sommaire

Message des présidents	4
Votre banque	8
Portrait	8
Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions	11
Revue 2014	20
Environnement économique	20
La BCV dans l'année	32
Les secteurs d'activité	38
Gestion intégrée des risques	48
Gouvernance d'entreprise	60
L'action BCV	92
Données financières	96
Commentaires des comptes du Groupe	98
Comptes du Groupe	103
Comptes de la Maison mère	148
Organigramme	158
Organisation du réseau	160
Responsables régionaux	161
Agences	162

Message des présidents

Toujours bien positionnée dans son canton

En 2014, la BCV a montré à nouveau qu'elle savait tenir le cap dans un contexte économique et financier contrasté. Si l'économie vaudoise s'est bien comportée avec une croissance attendue de 1,9% pour l'année 2014, les taux d'intérêt ont poursuivi leur baisse. Les marchés financiers étaient à la hausse, à un rythme plus modéré que les deux années précédentes. Le marché immobilier vaudois a montré des signes de ralentissement en 2014, éloignant ainsi le risque de création d'une bulle. Depuis 2012, la BCV a pris des mesures visant à calmer l'ardeur de la croissance dans ce secteur économique clé.

Dans ce contexte, les volumes d'affaires de la Banque ont progressé, de 3,3% pour les crédits et de 3,5% pour les dépôts de la clientèle. La masse sous gestion s'est également accrue grâce à la performance des marchés financiers. Les revenus du Groupe BCV sont constants à CHF 993 millions et le bénéfice brut s'inscrit en légère hausse (+1%) à

CHF 476 millions. Au final, le résultat net du Groupe progresse de 6% à CHF 296 millions.

Lancement réussi de la stratégie 2018

Les premiers projets de la *stratégie 2018* ont pu être lancés durant l'année 2014. Ceux-ci visent à améliorer de manière systématique la qualité de service de la Banque envers ses clients. Ainsi, la BCV a entièrement redéfini son processus de traitement des prêts hypothécaires pour les particuliers; les premiers aménagements ont été mis en œuvre avec succès.

Dans le cadre de sa stratégie multicanal, visant à améliorer l'accès aux services de la Banque à travers tout type de moyens de communication, la Banque s'est engagée dans une refonte complète de son site internet, *bcv.ch*. Les objectifs sont de le simplifier, de le rendre plus rapide lors de la recherche d'informations, d'adopter un design moderne et de permettre une navigation aisée sur les différents sup-



Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration

Pascal Kiener
Président de la Direction générale

ports informatiques actuels, tels qu'ordinateurs, tablettes ou smartphones.

Dans le but de répondre plus efficacement aux attentes des clients, de nombreux changements ont été entrepris au sein des centres d'appels téléphoniques pour les particuliers et les entreprises. La prise en charge des appels a été nettement améliorée, notamment en matière de temps de réponse.

Autres faits marquants

Lors de l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014, Ingrid Deltenre a été élue au poste d'administratrice de la BCV, succédant à Beth Krasna qui arrivait au terme de son mandat.

Début mars, nous avons eu le plaisir d'accueillir José François Sierdo au sein de la Direction générale, qui a pris la tête de la banque des particuliers.

Comme annoncé en 2013, la BCV et sa filiale Piguet Galland & Cie SA ont décidé de participer en catégorie 2 au programme du Département américain de la justice pour résoudre le différend fiscal entre les banques suisses et les Etats-Unis. La Banque a consacré beaucoup de ressources et de temps pour se conformer au programme et espère pouvoir clôturer ce dossier en 2015.

Bonne performance de l'action

Malgré un premier semestre en demi-teinte, l'action BCV achève l'année 2014 sur une excellente performance avec une hausse du cours de bourse de 10,8%. En ajoutant les dividendes de CHF 32 par action à la performance du cours de bourse, l'action BCV a généré un rendement total de 17,4%, soit le plus élevé de tout le secteur bancaire suisse.

Une solidité financière reconnue

La BCV fait partie des banques les mieux dotées du monde en fonds propres, comme l'atteste son ratio de fonds propres élevé de 17,2%. Par ailleurs, les nouvelles exigences en matière de niveau de liquidités introduites par les accords de Bâle III sont d'ores et déjà remplies par la Banque.

Cette solidité financière est appréciée par toutes les parties prenantes de la Banque, que ce soit nos clients, les actionnaires ou nos créanciers.

Les agences de notation ont ainsi salué la bonne santé de la BCV. Standard & Poor's et Moody's ont toutes deux confirmé leur notation à long terme de la Banque de respectivement AA et A1, malgré la tendance générale plutôt baissière dans le secteur bancaire.

Abandon du taux plancher par la BNS

La décision prise par la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher entre l'euro et le franc suisse le 15 janvier 2015 a été une surprise pour tous les acteurs. La BCV a immédiatement mis en place toute une série de mesures pour faire face aux répercussions multiples de cette décision. Bien qu'une tendance négative pour l'économie suisse se dessine, au moment d'écrire ces lignes, il est encore trop tôt pour en mesurer l'ampleur, qui dépendra fortement de l'évolution du taux entre le franc et l'euro, et donc du succès des mesures de relance économique européennes.

Poursuite de la politique de distribution pour la septième année consécutive

Malgré ces derniers rebondissements, la Banque reste confiante et poursuit sa politique de distribution. Depuis que la BCV s'est engagée sur la voie de la croissance durable en créant de la valeur pour ses actionnaires, plus de CHF 2 milliards ont été redistribués. Pour la septième année consécutive, le Conseil d'administration de la BCV va proposer à ses actionnaires de voter à l'occasion de la prochaine Assemblée générale une distribution totale de CHF 32 par action, soit CHF 275 millions, composée d'un dividende ordinaire de CHF 22 et d'un versement supplémentaire de CHF 10 par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital.

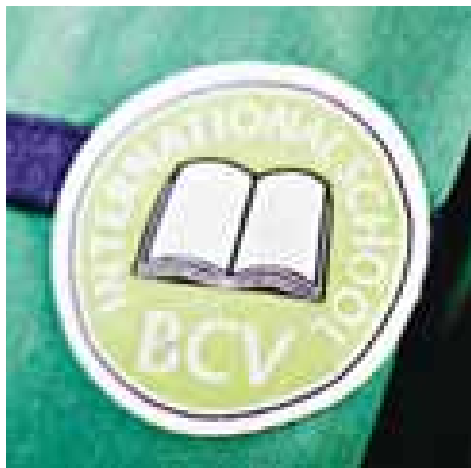
Nos remerciements vont à nos clients pour leur fidélité et la confiance qu'ils nous témoignent, et à nos actionnaires pour leur soutien. Enfin, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier sincèrement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe pour le remarquable engagement dont ils ont fait preuve cette année encore.



Olivier Steimer



Pascal Kiener





Votre banque

Portrait

Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place sur le plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, une garantie d'Etat limitée est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

Métiers

Avec des revenus de CHF 993 millions en 2014 et un bilan de CHF 42,1 milliards, la BCV se classe parmi les six premières banques universelles de Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de 66 agences et de plus de 220 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: le Retail, le Private Banking, les Entreprises et l'Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. Le Groupe BCV comptait 1946 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2014. A cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguët Galland & Cie SA, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement, Gérifonds SA et Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2014 est décrit à la page 119.

Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire

Depuis sa fondation à la fin de l'année 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui a plus que doublé entre 1990 et 2000. En 2001 et 2002, suite à des analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'Etat de Vaud a largement souscrit.

De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008,

la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie avec le programme *CroisSens*, visant à consolider sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions, afin d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a achevé le rachat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003 et pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital-actions de 66,95% à un niveau de 50,12%. La décision du Conseil d'Etat de ne pas vendre d'actions, prise une première fois le 25 novembre 2008, puis réitérée le 16 juillet 2010, n'a pas été modifiée depuis.

De fin 2008 à fin 2013, la BCV a appliqué une stratégie nommée *BCVPlus*, basée sur le modèle d'affaires d'une banque universelle à ancrage régional et s'appuyant sur une stratégie d'affaires claire et priorisée. Le bilan a été très positif. Les différents métiers de la Banque se sont bien développés. Des initiatives internes ont permis d'ancrer dans les mentalités une culture de la performance et d'améliorer les compétences. L'excellence opérationnelle étant un facteur déterminant de différenciation et de succès, d'autres mesures ont été prises pour simplifier les processus, améliorer la qualité du service à la clientèle et dynamiser l'approche commerciale. Enfin, une gestion active des fonds propres a permis une politique de distribution attrayante.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune onshore, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2013, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie et les changements du monde bancaire. Cela a conduit à la confirmation des grandes orientations de *BCVPlus* dans le cadre de la *stratégie2018*. Au-delà de cette continuité sont prises en compte la nécessité de s'adapter aux évolutions des attentes de la clientèle et aux modifications du cadre réglementaire, la recherche de nouvelles pistes d'amélioration du fonctionnement interne et la volonté de se différencier par la qualité de service.

Stratégie

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional, le plus approprié pour lui assurer une croissance durable et profitable. La Banque est centrée sur quatre activités principales, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. Elle a adopté un profil de risque modéré et une gestion active de ses fonds propres.

La stratégie de la BCV poursuivie depuis 2014 porte le nom de *stratégie2018*. Dans un esprit de continuité, elle a notamment pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement des différents métiers de la Banque. Parmi ses principaux axes figurent aussi l'amélioration du fonctionnement interne, la différenciation par la qualité du service et l'adaptation des métiers au développement rapide du cadre réglementaire. Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle, la *stratégie2018* recherche une meilleure intégration des différents canaux de la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, les services sur internet ou les applications sur téléphone mobile ou tablette tactile.

Ainsi, la *stratégie2018* a, en particulier, comme objectifs:

- une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché;
- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique;
- un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance;
- la poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Un autre axe de la *stratégie2018* est de faire évoluer le fonctionnement interne en l'orientant résolument vers le client. Cette évolution se fera notamment:

- en améliorant la qualité du service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées;

- en enrichissant l'offre d'accès à nos services et produits via de multiples canaux;
- en améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets;
- en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines visant une évolution continue des compétences de ses collaborateurs.

En 2014, l'accent a été principalement mis sur la qualité de service au travers d'améliorations liées aux contacts avec la clientèle. Dans cette optique, le Centre de contact téléphonique a été entièrement réorganisé et a amélioré le temps de réponse et le service à la clientèle. Le site internet fait également l'objet d'une refonte complète: navigation, mise en page, données à disposition, etc. Il sera mis en ligne durant le mois d'avril 2015.

La BCV a adapté, depuis le début de l'année 2013, ses objectifs clés et sa politique de dividende. Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, elle a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de bénéfice brut dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57%-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon à long terme.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. Elle a annoncé au début de l'année 2013 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien

par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, nos collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de leurs clients.

Professionnalisme

Chaque collaborateur de la BCV s'engage à offrir à ses clients un service de qualité irréprochable. Il aspire à être la référence dans son domaine d'activité. Pour ce faire, il s'inspire des meilleures pratiques et développe ses compétences de manière continue.

Performance

A la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaborateur BCV pourra s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ces valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.

Votre banque

Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions

Afin de respecter la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

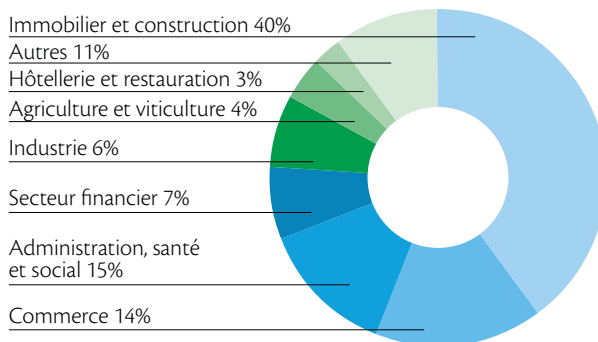
1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Etre un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est fière d'être la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer la qualité des services et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds depuis la crise financière de 2008-2009 et le nombre de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leur relation en sont la preuve.

Sa position dans le canton, la BCV la doit à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients – entreprises et particuliers –, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit «contribuer, dans les dif-

Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source: BCV

férentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton».

Dans le cadre de sa stratégie *BCVPlus*, la BCV a mis en œuvre entre 2009 et 2013 de nombreuses mesures concrètes pour mieux servir la clientèle des particuliers et des entreprises vaudoises. Il en résulte, entre autres, des améliorations continues des services et prestations. Cette démarche se poursuit dans le cadre du programme *stratégie2018*.

Etre proche des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui y offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de décision et 66 agences réparties sur le territoire (voir la carte et les adresses des agences aux pages 160-163). En outre, elle propose un service de cash automatisé au travers de 227 bancomats, dont 164 dans ses agences et 63 appareils situés à des adresses différentes, soit au total 129 emplacements dans le canton. En 2014, plus de 10 millions d'opérations ont été réalisées sur les bancomats de la Banque.

La Banque estime que ce réseau correspond à la taille idéale pour répondre efficacement aux besoins de la population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins. De 2006 à 2013, la majorité des agences a été réaménagée ou transformée, afin de rendre les espaces dédiés à la clientèle plus confortables et conviviaux. Ce projet s'est achevé avec la fin des travaux de réaménagement du siège social, situé place Saint-François à Lausanne. Durant l'année 2014, les agences de Villars et de Gland ont été transformées et les agences de Chailly et de l'Université de Lausanne (UNIL) ont été déplacées en raison de travaux.

La plupart des bancomats ont été remplacés par des appareils de nouvelle génération avec des écrans tactiles de plus grandes dimensions pour une utilisation plus facile.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. La clientèle est accueillie dans les agences selon des horaires adaptés et les conseils

financiers sur rendez-vous sont disponibles de 8h à 19h. En outre, les particuliers et les entreprises peuvent s'adresser à la Banque par téléphone ou par courrier électronique. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers à tout moment entre 7h30 et 19h30, du lundi au vendredi. En 2014, il a répondu à plus de 500 000 appels et traité plus de 120 000 courriels. Les entreprises et les indépendants du canton peuvent pour leur part s'adresser entre 8h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillers du Point Contact Entreprises. Ce service a pris en charge plus de 87 000 demandes durant l'année sous revue.

A cela s'ajoute la disponibilité 24 heures sur 24 des services bancaires accessibles via BCV-net, le guichet de la BCV sur internet, ou en libre-service via un bancomat. BCV-net est très apprécié: 41% des clients s'en servent et 7 ordres de paiement sur 10 sont traités par ce canal. Quant à l'application BCV-net mobile, permettant d'accéder à BCV-net depuis un iPhone, un iPad ou un smartphone utilisant Android, elle a permis aux particuliers d'effectuer plus de 34% des sessions e-banking. Avec environ 92 000 téléchargements depuis le lancement et 920 000 paiements durant l'année 2014, cette application a prouvé son utilité. Elle permet notamment de consulter les comptes (soldes et opérations), les dépôts, les cartes de débit et de crédit et d'effectuer tous les types de paiements en Suisse.

Dans le négoce boursier en ligne, un domaine dans lequel la Banque fait partie des pionniers, la BCV dispose depuis 2012 d'une plateforme renouvelée sous la marque TradeDirect. Grâce à une tarification attrayante, ce service se place parmi les brokers en ligne les plus compétitifs du marché. Le site www.tradedirect.ch donne un accès en ligne à 25 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. Une application mobile de trading pour iPhone et smartphone utilisant Android est également disponible. En 2014, le nombre de nouveaux clients nets a augmenté de 31% par rapport à l'année précédente et les nouveaux apports de fonds ont augmenté de 75%.

Avec 11,3 millions de visites, la fréquentation du site internet de la BCV, www.bcv.ch, est restée stable par rapport à 2013.

Par ces multiples canaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de ses clients.

79% des crédits dans le canton de Vaud

Grâce à cette proximité, le portefeuille de crédits de la BCV couvre toutes les régions du canton de Vaud. Ce dernier représente même 79% de l'ensemble des créances.

A fin 2014, 51% des créances concernaient des particuliers et 49% des entreprises de tous les secteurs ou corporations publiques. Le dynamisme de ses collaboratrices et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus intense.

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne activement et de manière individuelle les particuliers et les entreprises vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver un équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées.

De plus, la Banque poursuit ses efforts pour garder le volume des crédits compromis à un strict minimum, moins de 1,5%. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

Du point de vue de ses produits et services, la Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution des clients, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutionnels ou de corporations de droit public. Elle leur fournit une palette étoffée de prestations bancaires.

Dans la banque des particuliers, la popularité des offres pour jeunes clients en formation, notamment un compte épargne doté d'une bonne rémunération, ne se dément pas. Autre exemple: la démarche systématique visant à prendre directement contact avec les clients aux étapes importantes de la relation bancaire (échéance d'un prêt hypothécaire, passage à la retraite, etc.) est appréciée.

Tous les clients particuliers, fortunés ou non, peuvent également bénéficier d'un conseil global en prévoyance. En matière de gestion de fortune proprement dite, la Banque propose un portefeuille complet de prestations, de solutions d'investissement et de conseils. La disponibilité de nos conseillers pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier actuel est également très appréciée de nos clients.

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une large palette de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de prévoyance et de conseils. Ce faisant, elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. En 2014, l'accent a surtout été mis sur le suivi de la clientèle à chaque étape importante

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	14%	17%	12%	11%	7%	8%	16%
Autres crédits	5%	7%	17%	16%	11%	8%	9%	12%	15%
Emplois (secteurs secondaire et tertiaire)	3%	5%	11%	10%	9%	9%	5%	5%	43%

Sources: BCV; Statistique Vaud
Prêts hypothécaires avec avances à terme fixe gagées par hypothèque
Emplois: données du recensement fédéral 2008.

de sa relation bancaire (création, développement, échéance des prestations et transmission).

L'Asset Management propose une gamme de produits d'investissement allant du fonds d'allocation d'actifs aux produits structurés en passant par des mandats globaux dédiés à une classe d'actifs spécifique. Au cours de l'année 2014, globalement favorable aux actions, les produits de la Banque ont, dans l'ensemble, réalisé d'excellentes performances, tant en valeur absolue que par rapport à leur indice de référence.

Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, la Banque a initié un travail d'analyse et d'adaptation de son modèle de service et de sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à tous les clients, particuliers et entreprises, un haut standard d'information et de protection.

3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable font partie du cadre dans lequel s'inscrivent les actions de la BCV. La LBCV en précise à l'article 4 les trois piliers: économique, écologique et social. La Banque est donc attentive à l'impact de son activité. Son engagement en faveur de ces principes remonte à plusieurs années. Ainsi, elle est membre depuis 2006 de Philiat, le réseau des entreprises socialement responsables.

Des trois piliers, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Dans ce domaine, la BCV accompagne les sociétés durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. En 2014, elle a financé la création de 46 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total d'environ CHF 9 millions.

Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'Etat de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton. La Banque finance notamment la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) à hauteur de CHF 5 millions.

Afin de faire germer l'esprit d'entreprise dans le canton, la BCV a poursuivi, pour la deuxième année consécutive, l'opération Silicon Valley Startup Camp avec des partenaires comme l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Lausanne, les Hautes écoles du canton et les Hautes écoles spécialisées vaudoises. Une dizaine d'étudiants issus de ces hautes écoles vaudoises ont été invités à se plonger durant une semaine dans le climat de la Silicon Valley. Ils ont suivi un programme de visites, de rencontres et d'ateliers intensifs, le tout organisé par Swissnex (un consulat scientifique suisse basé à San Francisco). Ils ont ainsi pu apprendre des notions de base et s'imprégner de l'esprit d'entreprise qui est si dense dans cette région.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. Dans ce cadre, la BCV a aussi publié en 2011, en collaboration avec la CVCI, un guide destiné aux créateurs d'entreprises et organisé avec d'autres partenaires, à nouveau la CVCI ainsi que le SAWI et Genilem, des cours destinés aux jeunes entrepreneurs de tous âges. Le succès de cette offre montre que celle-ci répond à un besoin.

Pour continuer à remplir la mission inscrite dans la LBCV, qui est de contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité durable. A cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission.

Responsabilité sociale d'entreprise BCV

La BCV a publié en 2014 son rapport Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2013. Cette quatrième édition s'est penchée sur des actions phares dans les domaines social, environnemental et économique. Pour le pilier environnemental, il s'agit du bilan de la Banque dans le cadre du Carbon Disclosure Project (CDP) et du très bon score obtenu au classement 2013, soit 81 points sur 100. Pour le pilier économique, le rapport RSE montre comment le Silicon Valley Startup Camp a immergé dix étudiants des hautes écoles vaudoises dans une région synonyme d'esprit d'entreprise. Le pilier social est abordé au travers des deux premières éditions de l'opération BCV Solidarité.

Cette vision d'un développement économique profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi que, au titre de l'exercice 2013, elle a versé au seul canton de Vaud – son actionnaire principal – CHF 245 millions sous la forme de dividende et d'un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, ainsi que par le paiement d'impôts cantonaux et communaux.

Respect des principes du développement durable, responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et présence dans toutes les branches sur l'ensemble du canton sont intrinsèquement liés. Toutes les dimensions de l'action de la Banque sont concernées. Les sections précédentes ont déjà présenté comment la BCV s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise.

Dans un domaine emblématique du développement durable, la préservation de l'environnement, la BCV a notamment poursuivi le travail de fond visant à réduire la consommation d'énergie et la production de déchets. Ainsi, la consommation de papier a pu être réduite de 10% entre 2013 et 2014 grâce aux efforts visant à promouvoir les services via internet et la diffusion de documents sous forme électronique. Des investissements dans le renouvellement de l'infrastructure informatique ainsi que dans les installations techniques de nos bâtiments principaux ont un impact positif sur la consommation électrique.

Comme chaque année, un bilan environnemental a été réalisé, afin de quantifier l'impact des activités de la BCV sur l'environnement et d'envisager les mesures visant à réduire toute incidence négative. Plusieurs mesures ont été prises, notamment en matière d'isolation du bâtiment principal de Saint-François (changement des vitrages et mise en place d'une isolation périphérique intérieure).

Dans le cadre de son activité de sponsoring, la Banque a continué le parrainage de PubliBike, réseau de vélos en libre-service.

4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation

avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Plus de CHF 2,0 milliards ont été redistribués aux actionnaires de la Banque au titre des exercices 2007 à 2013. D'une part, la BCV a versé sept dividendes ordinaires, les trois premiers de CHF 14, CHF 20 et CHF 21, les quatre suivants de CHF 22 par action, soit CHF 1,23 milliard. D'autre part, sur la même période, la BCV a procédé à sept versements additionnels extraordinaires libres d'impôts pour les actionnaires, représentant un montant total de CHF 796 millions: un premier de CHF 32,50 et les suivants de CHF 10. Les trois premiers ont pris la forme de remboursements de capital nominal et les quatre suivants de prélèvements sur la réserve issue d'apports de capital.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Dans un contexte caractérisé par l'abaissement des notations de plusieurs banques suisses et européennes, les deux agences qui suivent la BCV ont confirmé leur note. Elle est ainsi notée AA par Standard and Poor's et A1 par Moody's, assortie dans les deux cas, d'une perspective stable. Ceci reflète également le travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel. Toutes les notes d'opinion des agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV (www.bcv.ch) ou via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations.

5. Etre un employeur de référence

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. En complément de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs et se préoccupe de l'égalité des chances entre les genres.

Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines, qui a été révisée dans le cadre de *BCVPlus*. Au centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques et du «Code de conduite professionnelle» en vigueur dans le Groupe. Ce code a été revu et élargi en 2013 et a été rendu public en février 2014.

Les collaborateurs

A fin 2014, le Groupe BCV comptait 1946 emplois en équivalent plein temps, 40 de moins qu'une année auparavant. La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1940 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1741 emplois en équivalent plein temps. En 2014, la Banque a repourvu 267 postes, dont 150 par des engagements externes, 77 par des transferts internes et 40 par renouvellement de contrat de collaboratrices et collaborateurs formés en interne. Le taux moyen de rotation en 2014 était de 9,2%.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 761 femmes (41,3% des effectifs) à fin 2014. Parmi elles, 222 étaient titulaires d'un rang (23% de l'encadrement) et 18 étaient membres de l'encadrement supérieur (6% de celui-ci). De plus, la BCV comptait 14 femmes responsables d'agence, fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi les collaboratrices de la Banque, 386 travaillaient à temps partiel (50,7% des femmes).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise annuellement un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2014, avec un taux de participation de près de 80%, ce sondage a montré un niveau d'engagement en progression après une phase de consolidation. Cette année encore, les résultats sont considérés comme très bons en comparaison de ceux mesurés auprès d'autres entreprises. L'amélioration constatée découle principalement d'une confiance encore accrue dans la Direction de la Banque ainsi que d'une meilleure perception quant à l'efficacité de l'organisation et la qualité du management.

La BCV, entreprise formatrice

A fin 2014, la BCV comptait 96 collaborateurs en formation, dont 13 stagiaires universitaires, 31 maturants, 45 apprentis et 7 personnes qui suivaient la formation «Rejoignez-nous».

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuellement environ 200 animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2014, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences des collaborateurs de l'ensemble de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillers de faire évoluer régulièrement leurs compétences, afin de pouvoir répondre à l'évolution constante des besoins des clients et de l'environnement réglementaire. Ainsi, l'ensemble des collaborateurs travaillant dans les zones d'accueil des agences ont fréquenté un cursus de formation spécialement conçu pour répondre à l'évolution de leur activité. Au niveau de l'encadrement, un effort particulier a été mis sur la prévention et la gestion du risque humain ainsi que sur la gestion des temps de travail. Concernant ce dernier point, un atelier spécifique visant à sensibiliser les managers aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux nouvelles pratiques BCV a été réalisé.

Les participants à la volée 2013-14 du cursus «MicroMBA» BCV, organisé en collaboration avec l'Université de Genève HEC/Entrepreneurship et Business Development, ont obtenu leur diplôme. Ces 22 personnes ont pu développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 27 collaborateurs ont obtenu en 2014 un diplôme de formation supérieure à l'externe, en grande majorité avec le soutien de la Banque. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de repourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

Conditions cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

A fin 2014, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2077 assurés actifs, dont 1868 pour la Maison mère, et 1220 bénéficiaires de rentes, dont 954 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, l'adoption d'une politique de locaux sans fumée, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile. Elle œuvre concrètement en faveur de son environnement direct et de la société. A côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La BCV organise régulièrement des actions citoyennes qui permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de participer à une action humanitaire ou environnementale. Ces actions sont menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2014, cela a concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes et le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge.

Quant à la politique de mécénat et de sponsoring de la Banque, elle privilégie les actions qui se situent dans le canton de Vaud, dans des domaines d'intérêt public ou général. Sont en priorité soutenus des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif, environnemental ou social.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Cully Jazz Festival, Festival de la Cité, Orchestre de Chambre de Lausanne, Tous en Chœur, MUDAC, Fondation de l'Hermitage, Fondation Bex & Arts, Fondation Vaudoise pour la Culture, Fondation du Conservatoire de Lausanne et Livre sur les quais.

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société vaudoise et au-delà, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Terre des Hommes, Ma Vie Ton Sang et l'Association vaudoise des samaritains.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: remise des prix aux écoles du canton, Centre Sport-Etudes Lausanne et Centre sport et santé EPFL-UNIL.

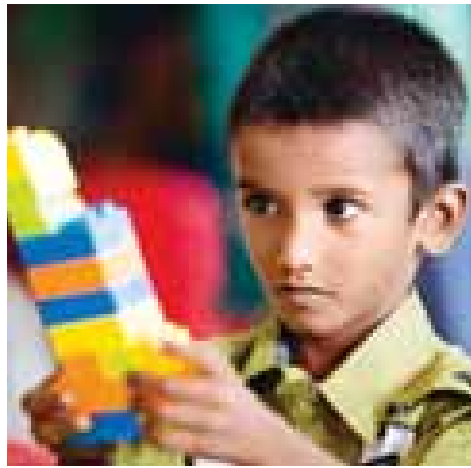
Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: 20 km de Lausanne, FC Lausanne-Sport, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, Lausanne Hockey Club, Festival International de Ballons à Château-d'Oex, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Montreux-Les Rochers-de-Naye, Mérite Sportif Vaudois et Centre Mondial du Cyclisme.

La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, AIR14, PubliBike et CHANTIER-le spectacle.

Un autre événement survenu en 2014 mérite également d'être mentionné. L'opération «BCV Solidarité», mise en place depuis deux ans, a cette année apporté son soutien à l'association caritative Achalay à Lausanne pour la construction d'un foyer-ferme au Pérou destiné à accueillir des enfants défavorisés. Cette opération est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire est choisi chaque année par un groupe de travail constitué de collaborateurs tirés au sort. Cette initiative se poursuivra.

Par ailleurs, la BCV a pour principe de soutenir l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile, afin de contribuer à leur développement personnel. En 2014, quelque 218 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations, groupements et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive.

De plus amples informations sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2013 disponible sur le site internet de la BCV (www.bcv.ch).





Revue 2014

Environnement économique

La croissance mondiale s'est établie à 3,3% en 2014, un rythme comparable à celui de 2013. Les séquelles de la crise financière ont continué de freiner la reprise. Dans les pays avancés, dont les produits intérieurs bruts (PIB) ont progressé de 1,8% en moyenne, l'économie américaine a été le principal contributeur à la croissance. Les économies émergentes, qui ont affiché une croissance moyenne de 4,4%, ont vu leur dynamique ralentir, notamment en Chine.

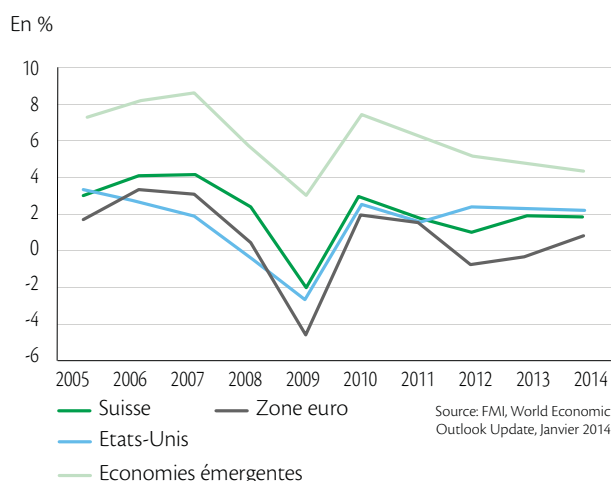
En Suisse et dans le canton de Vaud, la conjoncture a encore bénéficié de la robustesse de la demande intérieure. De plus, les activités tournées vers l'exportation ont, dans leur ensemble, relativement bien résisté aux vents contraires. En mars 2015, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a estimé la croissance suisse à 2,0% en 2014, contre 1,9% en 2013. Le canton de Vaud a de nouveau confirmé son dynamisme avec une hausse de son PIB de 1,9% en 2014, légèrement inférieur au 2,1% de 2013, d'après les calculs de l'institut CREA (janvier 2015).

Monde: une reprise inégale et décevante

L'année 2014 a été un nouveau cru relativement décevant au niveau de l'économie mondiale. En janvier, le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait une accélération de la dynamique, avec une croissance mondiale attendue à 3,7%. Au fil des mois, les perspectives se sont toutefois dégradées en raison d'une reprise plus modérée que prévu dans les économies industrielles, en particulier dans la zone euro, et d'un ralentissement de la croissance des économies émergentes. Après plusieurs révisions à la baisse, le FMI a estimé en janvier 2015 que la croissance mondiale s'était établie à 3,3% en 2014, soit un rythme similaire à celui observé en 2013.

La zone euro achève 2014 sur une modeste progression de son PIB de 0,8%, après deux années de récession en 2012 (-0,7%) et 2013 (-0,4%). La faiblesse de la reprise met en évidence les fragilités persistantes et structurelles de cette région dans un contexte de taux d'intérêt à long terme au plus bas et de pressions déflationnistes.

Evolution du PIB dans le monde



Evolution des cours de change



Les Etats-Unis ont une nouvelle fois joué le rôle de locomotive dans les pays avancés avec une croissance de 2,4% durant l'année sous revue, légèrement au-dessus des 2,2% observés une année plus tôt. Le marché de l'emploi s'est montré vigoureux et les ménages ont vu leur situation s'améliorer grâce à des conditions financières favorables et au redressement du marché du logement.

Quant aux économies émergentes, elles ont continué de voir leur croissance se tasser, passant d'une moyenne de 4,7% en 2013 à 4,4% l'année suivante. Ce ralentissement s'explique par une croissance modérée en Chine (+7,4%) et des tensions géopolitiques accrues, en particulier entre l'Ukraine et la Russie, avec les effets des sanctions adoptées à l'encontre de cette dernière par plusieurs pays.

Progression des marchés financiers

Comme l'année précédente, les marchés boursiers ont globalement fini 2014 en territoire positif. En Suisse, l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, a affiché une hausse de 9,5%, à 8983 points. Bien que positive, la progression de l'indice Euro Stoxx 50 des blue chips de la zone euro est plus modeste, à 1,1%, reflétant la fragilité de la reprise dans cette zone.

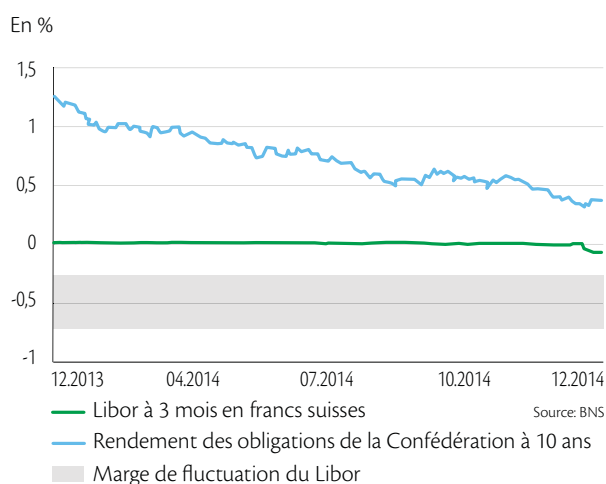
A l'instar des taux de croissance économique, la performance des marchés boursiers outre-Atlantique a été supérieure à celle des indices européens. Ainsi, l'indice S&P

500 a terminé l'année sur une progression de près de 11,4%. A l'inverse, les marchés boursiers des pays émergents ont connu une année décevante, avec un repli de 2,2% de l'indice MSCI Emerging Markets, en raison notamment du ralentissement de la conjoncture dans ces régions.

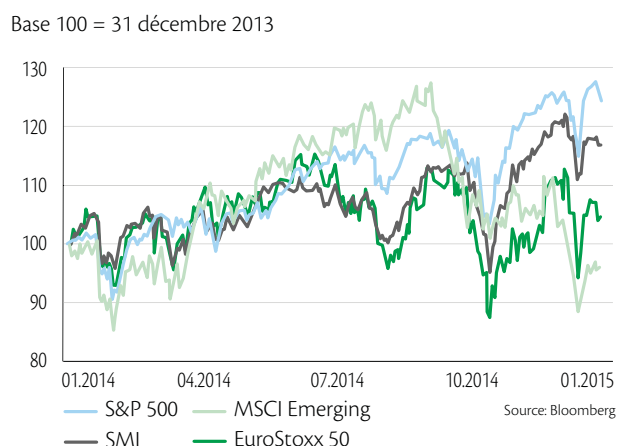
Au niveau des taux d'intérêt, la remontée observée en 2013 a été de courte durée, laissant la place à une nouvelle baisse tout au long de l'année 2014. Ainsi, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est passé de 1,3% à fin 2013 à seulement 0,4% en décembre 2014. Le rendement du Bund allemand a évolué dans la même direction, passant de 1,9% à 0,5% sur la même période. Quant aux bons du Trésor américain à dix ans, leur rendement a baissé de 3,0% à près de 2,2% durant l'année 2014. Ce mouvement généralisé de baisse des taux d'intérêt s'est poursuivi au début de l'année 2015. En Suisse, la décision prise en janvier 2015 par la Banque nationale suisse (BNS) d'abandonner le taux plancher de l'euro par rapport au franc a été suivie d'une baisse des rendements en dessous de zéro sur une grande partie de la courbe des taux suisses. A l'heure d'écrire ces lignes, les taux suisses étaient négatifs jusqu'à une durée de dix ans.

Sur le marché des métaux précieux, l'or a profité d'une hausse durant le premier trimestre 2014 pour ensuite décliner durant les trimestres suivants. Finalement, l'once est restée stable sur l'année, ne perdant que 1,5% à USD 1184. En francs suisses, le kilo a terminé l'année à CHF 37 824.

Evolution des taux d'intérêt



Evolution des indices boursiers en monnaies locales



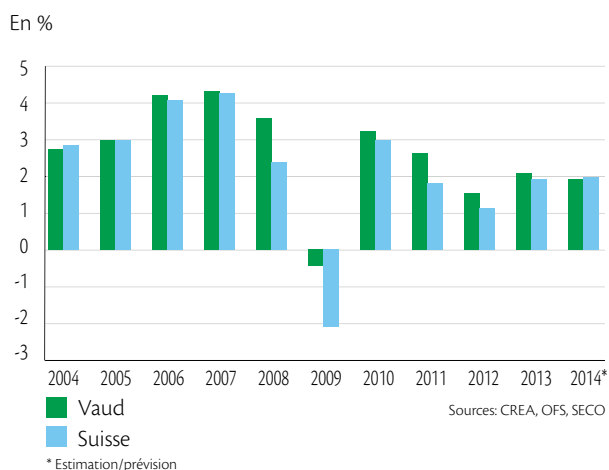
Quant au marché des devises, son évolution a en grande partie été déterminée par le cours plancher de CHF 1,20 pour EUR 1 fixé par la BNS en septembre 2011. En 2014, la devise européenne a évolué à proximité de ce plancher, cédant toutefois 1,9% sur l'ensemble de l'année. En raison de ce plancher, le franc a évolué en parallèle avec l'euro face au dollar. Bénéficiant de perspectives économiques aux Etats-Unis plus favorables que dans la zone euro, le billet vert s'est apprécié à partir de la seconde moitié de l'année, terminant 2014 à la parité par rapport au franc et gagnant ainsi 11,1% sur l'ensemble de l'année.

Robustesse de l'économie suisse

Face à un environnement conjoncturel international mitigé, l'économie suisse s'est montrée robuste. Les investissements en biens d'équipement et dans la construction, les dépenses de consommation privée et publique ainsi que le commerce extérieur ont contribué à une croissance stable. Celle-ci est passée de 1,9% en 2013 à 2,0% en 2014, selon les estimations du SECO établies en mars 2015.

Malgré des marchés d'exportation peu porteurs et la force persistante du franc, les exportations ont progressé de 3,5% en termes nominaux, à CHF 208,3 milliards.

Evolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud



Grâce à cette conjoncture favorable, le marché de l'emploi est resté bien orienté. Le taux de chômage n'a que peu varié, passant de 3,5% en décembre 2013 à 3,4% un an plus tard. Les créations d'emploi se sont poursuivies. Au quatrième trimestre 2014, le pays comptait 4,2 millions d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, 1,0% de plus qu'à la même période un an auparavant.

L'évolution des prix n'a eu que peu d'influence dans ces mouvements. En Suisse, l'indice des prix à la consommation est resté stable en 2014.

Dynamique du canton de Vaud

Le canton de Vaud s'est distingué par la dynamique de son économie. Si les prévisions de croissance ont été révisées à la baisse en cours d'année, l'économie vaudoise n'en a pas moins enregistré une progression de 1,9% de son PIB en 2014 selon les estimations de l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (janvier 2015). Bien que légèrement inférieur à celui enregistré en 2013, ce rythme de croissance est resté à un niveau appréciable.

Les branches tournées vers la demande domestique se sont montrées dynamiques et les activités tournées vers l'extérieur ont, dans l'ensemble, bien résisté aux effets de la faiblesse de la conjoncture européenne et de la force du franc. Grâce au soutien des instruments de précision et de l'horlogerie, ainsi que de l'industrie chimique et pharmaceutique, les exportations ont progressé de 0,7% en termes nominaux, à CHF 13,8 milliards. La hausse des ventes de produits vaudois en Amérique du Nord et en Asie a compensé le repli de la demande en Europe occidentale.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne de la CVCI ont confirmé l'image d'une économie vaudoise solide, avec environ 40% d'entreprises ayant jugé bonne ou excellente la marche de leurs affaires et 46% simplement satisfaisante. Les sociétés ayant estimé leur activité mauvaise ou médiocre étaient nettement moins nombreuses (14%). La situation a été un peu moins favorable pour les petites entreprises, l'industrie ou les sociétés principalement orientées vers l'exportation.

Le marché de l'emploi est resté solide. Comme sur le plan national, le taux de chômage n'a que peu varié, s'inscrivant à 5,1% en décembre 2014, contre 5,3% un an plus tôt. Les dis-

parités régionales sont restées présentes, avec des taux de sans-emploi sensiblement plus bas que la moyenne dans les districts du Gros-de-Vaud (3,2%), de Lavaux-Oron (3,6%), de Nyon (3,8%) et de Morges (4,0%). Ils étaient supérieurs dans les districts d'Aigle (6,1%), de l'Ouest lausannois (6,5%) et de Lausanne (6,6%). Enfin, les créations d'emplois se sont poursuivies. Au quatrième trimestre 2014, le canton comptait 361 000 emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, 1,4% de plus qu'à la même période un an auparavant.

Stabilisation du marché immobilier

Après le ralentissement observé en 2013, l'année 2014 aura été marquée par la stabilisation du marché immobilier vaudois. Selon Wüest & Partner, les prix des transactions sur les appartements en propriété par étages n'ont que faiblement

progressé, de 1,3% en 2014, tandis que les prix des maisons individuelles sont restés stables. Par rapport à la moyenne nationale, l'évolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud était en retrait pour la deuxième année consécutive. Ces éléments semblent indiquer un atterrissage en douceur du marché immobilier vaudois.

Dans ce contexte, l'activité de construction a continué de se modérer. Les demandes de permis de construire se sont inscrites à CHF 4,5 milliards en 2014, en recul de 10,7% par rapport à 2013, selon les données de Statistique Vaud. Dans la continuité de l'année précédente, les demandes se sont repliées dans le logement (-22,0% à CHF 2,7 milliards), alors qu'elles ont augmenté pour les immeubles à vocation commerciale, industrielle ou artisanale (+19,0% à CHF 916 millions).

Evolution des branches en 2014 dans le canton de Vaud

Croissance supérieure à 2%

Activités financières et assurances
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.
Alimentation, textile, cuir, bois, papier
Machines, instruments, horlogerie, etc.

Croissance de 0,5% à 2%

Administration publique, santé, éducation sports, etc.
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.
Construction
Transports, postes et télécommunications, édition

Evolution de +0,5% à -0,5%

Hôtellerie et restauration
Production et distribution d'électricité et d'eau

Repli supérieur à -2%

Secteur primaire

Source: CREA, OFS, SECO

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km ²	41 285 km ²
Population (fin 2014, estimé)	755 369 résidents	8 194 526 résidents
Densité de la population	235 résidents/km ²	198 résidents/km ²
Population active (2013)	394 965 personnes	4 471 701 personnes
Nombre d'établissements (2012)	56 190	647 957
dont primaire	7,3%	9,0%
secondaire	14,2%	14,7%
tertiaire	78,5%	76,3%
Emplois (2012)	414 575	4 905 389
dont primaire	3,3%	3,4%
secondaire	17,5%	22,2%
tertiaire	79,2%	74,4%
Taux de chômage (moyenne 2014)	4,9%	3,2%
PIB (2014 estimé)	CHF 54,2 mia	CHF 648,0 mia
PIB/habitant	CHF 71 703	CHF 79 079

Sources: Statistique structurelle des entreprises 2012, OFS, CREA, Statistique Vaud

Cependant, les éléments ayant soutenu le marché ces dernières années étaient encore présents: la dynamique démographique, une économie robuste et des taux d'intérêt toujours bas. Le marché a toutefois été freiné par le niveau élevé atteint par les prix et les mesures d'autorégulation introduites par le secteur bancaire, en particulier l'exigence d'apport en fonds propres sous forme de liquidités d'au moins 10% introduite en 2012.

Un autre facteur de modération a été l'activation partielle en deux étapes, en 2013 et en 2014, du volant de fonds propres anticyclique décidée par le Conseil fédéral à la demande de la BNS. En conséquence, les banques doivent détenir des fonds propres additionnels à hauteur de 2% des hypothèques finançant des objets d'habitation en Suisse, pondérées en fonction des risques.

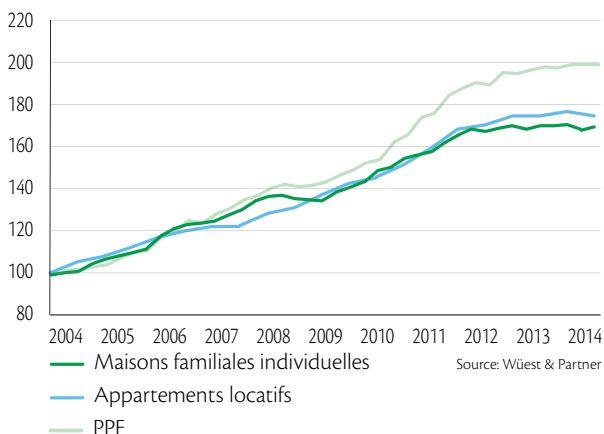
Perspectives

Pour 2015, les prévisions conjoncturelles publiées en début d'année sont relativement mitigées. L'économie mondiale devrait bénéficier de la baisse des prix du pétrole, mais d'autres facteurs négatifs, comme les tensions géopolitiques ou les ajustements structurels dans plusieurs régions du monde, pourraient freiner cette dynamique. Dans la zone euro et au Japon, une conjoncture peu dynamique et les pressions déflationnistes restent des sujets de préoccupation. Seuls les Etats-Unis présentent des perspectives favorables. Globalement, la croissance mondiale devrait atteindre 3,5% en 2015, selon le FMI.

Pour la Suisse et le canton de Vaud, les perspectives sont influencées par l'abandon au début de l'année (15 janvier)

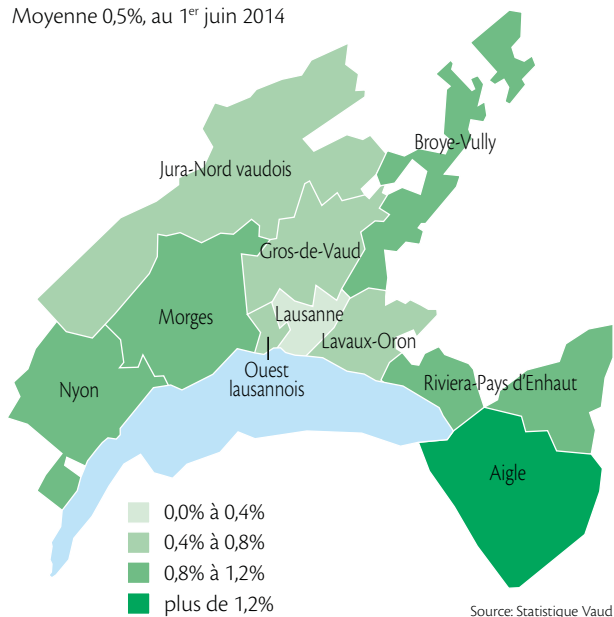
Evolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, base 100 = 4^e trimestre 2004



Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 0,5%, au 1^{er} juin 2014



Poursuite de la hausse de la population

La démographie du canton est le reflet de sa dynamique économique. De 2005 à 2014, la population vaudoise a augmenté de 16,1%, contre 10,4% en moyenne nationale. Certes, depuis 2008, année durant laquelle le solde migratoire – le nombre d'arrivées moins celui des départs – a atteint le record de 14 063, l'élan a fléchi. Cette année-là, y compris le solde naturel, la population avait augmenté de 16 341 personnes (+2,4%). En 2014, la population vaudoise a augmenté de 12 052 personnes (+1,6%), à 755 369 personnes. Pour les années à venir, le succès en votation fédérale de l'initiative dite « contre l'immigration de masse » du 9 février 2014 aura probablement une influence sur le solde migratoire.

par la BNS du taux plancher de CHF 1,20 pour EUR 1 et l'appréciation du franc face à l'euro qui a suivi. En mars, le SECO a revu à la baisse ses prévisions pour 2015, à 0,9% de croissance pour la Suisse au lieu des 2,1% prévus auparavant. Par rapport à 2014, la croissance devrait ainsi être divisée par deux. Les effets de la force du franc pourraient cependant être en partie compensés par une amélioration graduelle de la situation en Europe et la conjoncture favorable aux Etats-Unis. De plus, le SECO n'attend qu'une faible hausse du taux de chômage, à 3,3%. Cependant, les facteurs de risque, par exemple des évolutions défavorables du cours du franc ou de la conjoncture européenne, restent nombreux.

Pour le canton de Vaud, les prévisions révisées après la décision de la BNS n'étaient pas disponibles au moment d'écrire ces lignes, mais il semble vraisemblable que l'évolution soit similaire à celle de l'ensemble de la Suisse.

S'agissant des taux d'intérêt, ceux-ci ne devraient pas remonter notablement en Europe et, par conséquent en Suisse, sur un horizon de douze mois.

Le canton au niveau de ses branches

Le canton de Vaud bénéficie pleinement d'une économie très diversifiée, une qualité qui lui a permis de faire preuve de résistance durant les années critiques de la crise économique internationale qui a débuté en 2008 et d'afficher une croissance réjouissante par la suite. Si les principales branches ont globalement évolué dans la même direction, on observe cependant des différences entre elles.

Secteur primaire

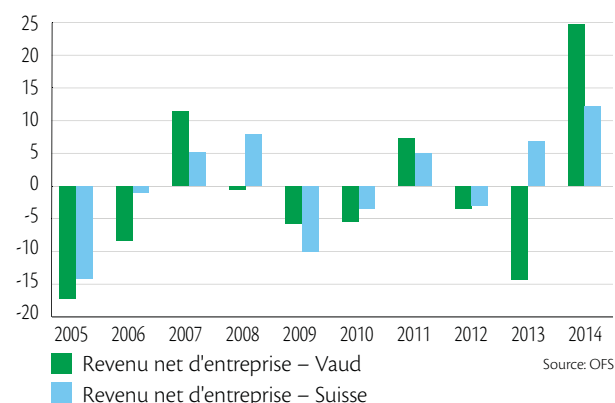
Après une année 2013 mitigée, l'année 2014 a été bonne pour l'agriculture vaudoise. Selon les comptes régionaux de l'agriculture de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la production (en valeur) et le revenu net d'exploitation ont augmenté, de respectivement 5,6% à CHF 1,1 milliard et 24,7% à CHF 326 millions. Ces évolutions s'expliquent notamment par des conditions météorologiques favorables, malgré un climat un peu atypique: après un hiver particulièrement doux, l'année a débuté par un printemps chaud, voire estival, qui a été suivi par un été maussade, frais, assombri par plusieurs orages de grêle, en particulier dans le Lavaux. Dès la mi-août, en revanche, la météo a été chaude et sèche. L'agriculture a aussi bénéficié d'une hausse de la valeur de la production laitière.

Dans la viticulture, la quantité de raisin vendangée en 2014, soit 24,7 millions de litres de vin clair, a été inférieure de 3,9 millions de litres à la moyenne des dix dernières années. Les effets du climat favorable ont été contrebalancés par une certaine virulence des maladies fongiques et les assauts de la mouche *Drosophila suzukii*, qui ont nécessité des tris manuels du raisin généralisés. La quantité récoltée a été supérieure à celle de l'année précédente (21,1 millions de litres de vin clair). Toutefois, les quantités encavées devraient juste suffire à satisfaire la demande du marché, selon l'Office cantonal de la viticulture, qui ajoute que l'état sanitaire des grappes encavées s'est révélé excellent.

Vaud est le deuxième contributeur à la production agricole suisse (11% en valeur), après Berne. Le canton est surtout le «grenier du pays» ou principal contributeur à sa production végétale (18%). En valeur, il est le premier producteur de céréales, de produits maraîchers, de plantes industrielles, de fruits et de vin (de qualité et de table). Il est moins présent dans la production de viande ou de plantes fourragères.

Evolution des revenus des exploitations agricoles

En %



Secteur secondaire

L'année a été contrastée pour les différentes branches du secteur secondaire. Celles qui sont tournées vers le marché domestique ont bénéficié de la robustesse de l'économie intérieure, alors que celles qui dépendent de la demande étrangère ont ressenti les effets du tassement de la dynamique conjoncturelle mondiale et de la force du franc. Selon le sondage d'automne 2014 de la CVCI, la situation des affaires était toutefois jugée au moins satisfaisante par huit entreprises sur dix.

Industrie

«Fin d'année difficile après un premier semestre encourageant.» Le bilan de la marche des affaires dans les branches de l'économie du canton dressé en fin d'année 2014 par la Commission Conjoncture vaudoise était à l'inverse de celui établi une année plus tôt. Après une remontée, l'indicateur de la marche des affaires dans l'industrie est reparti à la baisse vers la mi-année. La situation était meilleure dans les moyennes et grandes entreprises (200 salariés et plus), l'industrie alimentaire et les machines que dans les entreprises de moins de 200 personnes, le travail des métaux et la mécanique de précision.

Sur les marchés étrangers, les exportations vaudoises se sont montrées plutôt résistantes, avec une hausse de 0,7% en 2014. Ici aussi, l'évolution a été contrastée avec un repli dans les machines et une hausse dans les instruments de précision et l'horlogerie, ainsi que dans la chimie et la pharma.

Construction

Le secteur de la construction a continué de bénéficier d'une activité s'inscrivant à un niveau relativement élevé tout au long de l'année. Bien qu'atypique, avec un été pluvieux, la météo n'a pas perturbé l'activité. Selon les indicateurs de marche des affaires dans la branche, le gros œuvre a vu sa situation s'améliorer, alors que la marche des affaires est restée stable à un niveau positif dans le second œuvre et les métiers techniques (installations).

Comme les années précédentes, environ les deux tiers des investissements dans la construction ont concerné le logement. Cependant, la part revenant aux locaux destinés à l'artisanat, à l'industrie et aux services a poursuivi sa re-



L'Observatoire BCV de l'économie vaudoise a édité en 2014 une étude sur les effets de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal et de l'avancement des grandes démarches de planification dans le canton. Comme l'étude sur les causes de la pénurie de logements publiée en 2011, elle a été réalisée par la société iConsulting, avec le soutien de l'Etat de Vaud, de la BCV et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. L'étude conclut que la construction de logements devrait augmenter, qu'il existerait alors un risque de suroffre à ne pas négliger et que les tensions sur le marché vaudois du logement pourraient s'apaiser à l'horizon 2016-2018.

L'étude peut être téléchargée sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch.

montée initiée en 2013, après plusieurs années de déclin. Au niveau des prix de la construction, la pression ne s'est pas détendue dans le second œuvre. Enfin, un certain pessimisme s'est manifesté à l'approche de la fin de l'année, en raison d'un repli des entrées de commandes sur fond de ralentissement du marché de l'immobilier.

Dans les Alpes vaudoises, la branche a anticipé les conséquences négatives de l'application de l'initiative sur les résidences secondaires.

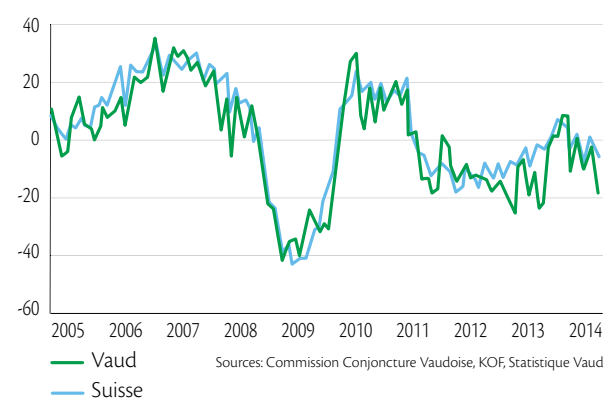
Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (2004-2014)	Croissance annuelle (2004-2014)	Nombre d'emplois (2012)	Part du total des emplois (2012)
Primaire	1,2%	-1,8%	13 570	3,3%
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	1,2%	-1,8%	13 570	3,3%
Secondaire	21,1%	2,9%	72 469	17,5%
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,9%	1,2%	11 997	2,9%
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.	5,8%	6,0%	11 042	2,7%
Machines, instruments, horlogerie, etc.	6,0%	1,9%	17 919	4,3%
Production et distribution d'électricité et d'eau	2,0%	1,8%	3 796	0,9%
Construction	4,6%	1,8%	27 715	6,7%
Tertiaire	77,7%	2,6%	328 536	79,2%
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	16,4%	4,0%	56 257	13,6%
Hôtellerie et restauration	2,1%	0,3%	20 343	4,9%
Transports, postes et télécommunications, édition	6,3%	0,9%	23 451	5,7%
Activités financières et assurances	7,8%	2,8%	17 563	4,2%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	14,9%	3,4%	76 455	18,4%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	22,4%	2,1%	127 800	30,8%
Autres (y compris valeur locative)	7,8%	1,4%	6 667	1,6%
PIB cantonal (après ajustements)	100,0%	2,6%	414 575	100,0%

Sources: CREA, Statistique Vaud, OFS

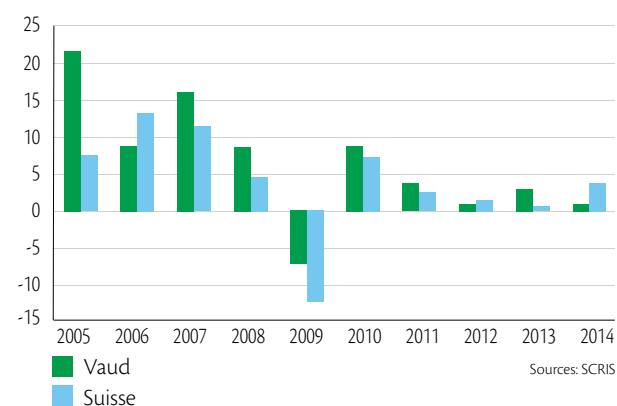
Evolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



Variation annuelle des exportations

En %



Secteur tertiaire

Les sociétés de services – du moins une majorité d'entre elles – ont bénéficié du dynamisme de l'économie intérieure. A l'image de la situation dans le secondaire, le sondage d'automne 2014 de la CVCI a montré des chefs d'entreprises estimant à près de 90% que la situation de leurs affaires était au moins satisfaisante.

Commerce

Dans un climat de consommation relativement morose, le secteur du commerce a connu une année 2014 mitigée. La situation des affaires s'est dégradée, selon l'enquête de la Commission Conjoncture vaudoise. La concurrence du tourisme d'achat ou la recherche de promotions ont contribué à la pression sur les prix. La situation a été moins tendue dans le commerce alimentaire que dans les produits non alimentaires. De même, la situation était plus favorable pour les grandes surfaces que pour les commerçants de taille moyenne ou les petits détaillants.

Tourisme, hôtellerie et restauration

La situation a été contrastée dans l'hôtellerie-restauration. Le nombre de nuitées hôtelières a progressé par rapport

à 2013, avec une hausse de 2,0% sur l'ensemble de l'année. Y ont contribué aussi bien les hôtes indigènes que les touristes en provenance de l'étranger, notamment d'Inde, des Etats-Unis et du Moyen-Orient (Emirats arabes unis, Arabie saoudite), mais aussi d'Italie, de France ou d'Allemagne. La branche est cependant restée dans une situation tendue, en raison d'une pression sur les prix toujours présente. La plus forte progression des nuitées a été enregistrée sur le plateau, en raison du succès du meeting aérien de Payerne AIR14.

A l'inverse, la restauration a été affectée par un climat morose, en raison notamment de conditions défavorables en été. Débit, chiffre d'affaires, bénéfice et perspectives se sont dégradés en cours d'année.

Les faits marquants de 2014 dans les régions

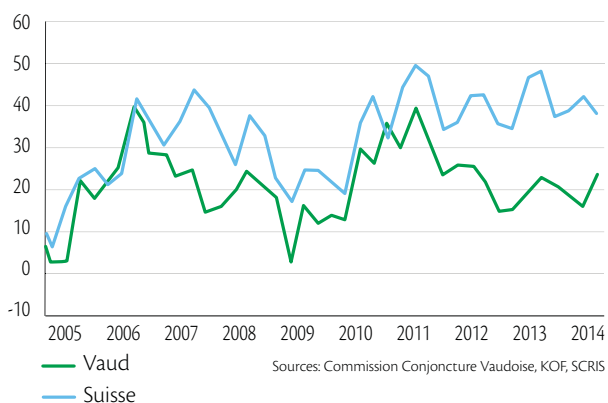
Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également sur le plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

Broye

Le meeting aérien AIR14, qui a rassemblé plus de 400 000 visiteurs, a permis à la Broye d'être sur le devant de la scène à la fin de l'été. Preuve du développement de la région, l'aug-

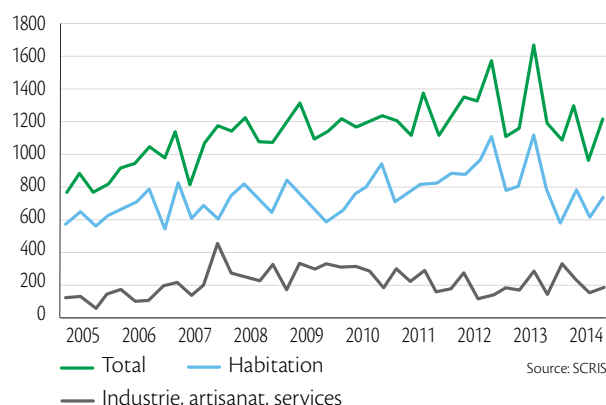
Evolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



Evolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En millions de CHF



mentation de la cadence du RER Fribourg-Yverdon qui est passée à 30 minutes. La ligne Avenches-Lausanne connaîtra une évolution similaire en 2017. En matière de construction immobilière, la région a connu un léger ralentissement dû aux contraintes imposées aux acquéreurs potentiels, mais le secteur de la construction est resté dynamique et les carnets de commandes se sont remplis également pour l'année 2015. Enfin, les conditions climatiques de l'été ont quelque peu péjoré la récolte de céréales.

Chablais

La branche touristique a connu une année moyenne suite à une saison hivernale 2013/2014 marquée par un enneigement insuffisant et des conditions météorologiques peu attrayantes. Le tissu de PME de la région a, pour sa part, bénéficié d'une conjoncture favorable. Dans le domaine vitivinicole, la faible quantité récoltée en 2013 et une pression toujours marquée sur les prix ont contribué à ce que les tensions dans la branche perdurent.

Gros-de-Vaud

Dans le secteur primaire, l'année a été convenable dans les différentes productions. La construction a continué pour sa part de bénéficier d'une situation favorable, reflétant l'aug-

mentation de la population. Toutefois, un frein a commencé à se faire sentir sur le deuxième semestre 2014. L'environnement a été porteur pour les entreprises de services.

Lausanne

L'activité s'est poursuivie à un rythme soutenu et la région de Lausanne avance dans ses transformations. Parmi les très nombreux projets régionaux qui sont à différents stades d'avancement, on relèvera l'inauguration du Swiss Tech Convention Center à l'EPFL, salle permettant d'accueillir jusqu'à 3000 personnes pour des manifestations diverses, l'acceptation par la population de Chavannes-près-Renens du plan de quartier des Cèdres et de la tour qui y est prévue, la pose de la première pierre d'Aquatis, cité de l'eau, dont l'ouverture est prévue en 2016, l'attribution des prix dans le cadre du concours d'architecture pour le stade de football à la Tuilière, le coup d'envoi de Léman 2030, projet immobilier associé à des investissements de CHF 300 millions autour de la gare de Renens, les travaux engagés pour permettre à terme la mise en œuvre des « Bus à Haut Niveau de Service » (BHNS) et la poursuite de la mue de nombreux quartiers aussi bien à Lausanne que dans les communes alentour. Les projets ne manquent pas et les années à venir vont encore voir la région vivre de grandes mutations.

Lavaux

Le secteur de l'immobilier, l'une des activités importantes de la région, a été caractérisé par une évolution contrastée. Dans le bas de la région, le tassement de l'activité et le repli des prix dans le segment haut de gamme se sont poursuivis. A l'inverse, dans le haut de la région (Mézières/Oron), le marché immobilier a poursuivi son développement, bien que trouver preneur pour des logements mis en vente ou en location ait été plus long que ces dernières années.

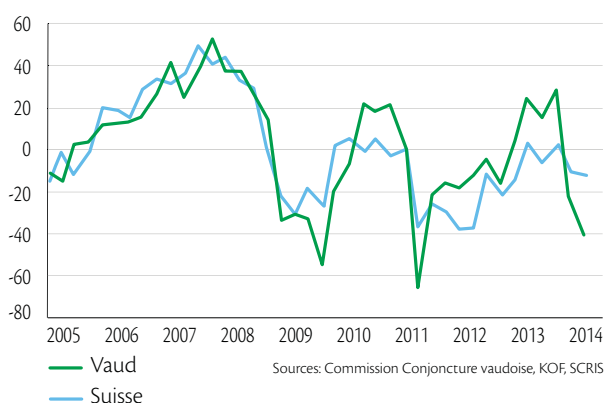
Le secteur vitivinicole a été affecté par les conditions météorologiques et les maladies, ce qui a obéré les récoltes en 2014, sans toutefois influencer la qualité des produits qui reste globalement élevée.

Morges

Le développement des pôles économiques s'est stabilisé, l'arrivée de nouvelles entreprises internationales dépendant fortement de la réforme sur la fiscalité des entreprises. Les prix de l'immobilier sont restés élevés, malgré un tassement

Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



dans le moyen et le haut de gamme. Cependant, les métiers du bâtiment ont connu une bonne année grâce aux nombreux projets en cours. Pour leur part, le secteur de la sous-traitance et les sociétés exportatrices ont vu leur situation se stabiliser malgré la force du franc. Quant au secteur vitivinicole, il a poursuivi ses efforts pour contrer la concurrence étrangère en diversifiant son offre et en proposant des produits dotés d'un rapport qualité/prix intéressant.

Nord vaudois

L'horlogerie a poursuivi sur sa lancée, un contexte favorable dont ont bénéficié les sous-traitants. Une pression sur les prix est toutefois restée présente pour les entreprises orientées vers l'exportation. Quant au secteur de la construction, il a connu une accalmie. Dans le domaine touristique, l'année 2014 a vu la réouverture de l'Hôtel des Sources à Yverdon-les-Bains. Dans le secteur primaire, la situation a globalement été bonne, malgré les piètres conditions météorologiques de l'été.

Nyon

Les entreprises du secteur de la construction ont bénéficié d'une activité soutenue, alimentée par d'importants projets immobiliers en cours de réalisation dans les centres urbains. Le prix des logements a cependant marqué le pas, notamment dans le haut de gamme, et le nombre de transactions a fortement diminué malgré des taux d'intérêt toujours très favorables. Pour ce qui concerne le commerce de détail et la restauration, les conditions météorologiques de juillet et août ont eu un impact négatif sur la marche des affaires. Le secteur du tourisme a également souffert de cette situation. Le secteur tertiaire a aussi connu un tassement de sa dynamique, après plusieurs années positivement influencées par un flux migratoire important. Les sociétés de service aux entreprises ont ressenti les effets des restrictions budgétaires de leurs clients. Les entreprises de la région ont néanmoins affiché une belle santé et ont plutôt bien résisté à un environnement conjoncturel contrasté.

Riviera

En 2014, le ralentissement du marché immobilier s'est poursuivi, notamment pour les biens de luxe. L'attrait de la région est resté important pour la clientèle privée, malgré des possibilités d'accéder à la propriété influencées par les nouvelles contraintes, notamment en matière de composition des

fonds propres. Les entreprises de la région ont continué d'afficher un bon niveau d'activité et de rentabilité, tout en se montrant plus prudentes dans leurs investissements en raison de perspectives marquées par une certaine incertitude.

Structure de l'économie dans les régions BCV

	Broye	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne	Lavaux	Morges	Nord vaudois	Nyon	Riviera
Nombre d'habitants à fin 2014	30899	47798	60225	222000	58524	73252	88537	93200	80934
Croissance de la population en 2014	+3.0%	+1.5%	+2.8%	+0.9%	+0.9%	+1.4%	+2.1%	+2.5%	+1.4%
Part des habitants du canton	4.1%	6.3%	8.0%	29.4%	7.7%	9.7%	11.7%	12.3%	10.7%
Nombre d'emplois (2012)	14 087	21 418	22 042	177 329	20 316	36 483	44 330	40 952	37 618
Part des emplois dans le canton	3.4%	5.2%	5.3%	42.8%	4.9%	8.8%	10.7%	9.9%	9.1%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	11.3%	7.9%	7.2%	0.1%	6.8%	6.1%	5.9%	4.1%	1.6%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	27.0%	23.4%	32.2%	11.7%	17.4%	21.1%	31.7%	14.8%	12.0%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	61.7%	68.7%	60.6%	88.2%	75.9%	72.8%	62.4%	81.1%	86.3%
Taux de chômage en décembre 2014	5.4%	5.9%	3.6%	6.7%	3.6%	3.9%	4.9%	3.8%	5.2%
Evolution du taux de chômage en 2014	+0.1%	-0.3%	-0.1%	-0.1%	-0.1%	+0.1%	-0.2%	-0.6%	-0.4%

Sources: Statistique Vaud, OFS, SECO

Revue 2014

La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a réalisé en 2014 de bons résultats dans un environnement toujours contrasté. Les volumes d'affaires ont poursuivi leur progression, portés par la bonne tenue de l'économie vaudoise et une année boursière une nouvelle fois en progression. La baisse continue des taux d'intérêt, la gestion prudente des liquidités et la modération des volumes dans les affaires hypothécaires ont continué de peser sur les revenus. Néanmoins, grâce à la maîtrise continue des charges d'exploitation, le Groupe a présenté de bons résultats opérationnels, avec un bénéfice brut de CHF 476 millions, en légère hausse de 1%. Le bénéfice net s'est établi à CHF 296 millions, soit une hausse de 6%.

L'année 2014 a aussi vu les débuts de la nouvelle stratégie, appelée *stratégie2018*. Celle-ci confirme les grandes orientations de la Banque et prend en compte les évolutions du marché et de la réglementation. Elle intègre également la nécessité de continuer à améliorer le fonctionnement interne et de se différencier par une excellente qualité de service.

Contexte économique contrasté

En 2014, la croissance mondiale s'est établie à 3,3%, un rythme comparable à celui de 2013, influencée par les séquelles de la crise financière. La Suisse et le canton de Vaud ont vu leur dynamique conjoncturelle se poursuivre, bien que certaines branches exportatrices et le tourisme aient souffert du ralentissement économique des pays de l'Union européenne et de la force du franc.

Dans la gestion de fortune transfrontalière, de nombreuses questions restent ouvertes sur les évolutions à venir, notamment sur les discussions en vue de faire de l'échange automatique d'informations un standard mondial. Principalement orientée vers le marché domestique, la BCV est toutefois moins concernée que d'autres établissements par cette problématique.

Les signes de modération de la dynamique sur le marché de l'immobilier dans le canton de Vaud se sont confirmés. Les prix ont quasiment stagné en 2014. Alors que la hausse des prix était systématiquement plus élevée sur le canton que sur le plan suisse entre 2008 et 2012, elle a été pour la deuxième année consécutive, en léger retrait par rapport à la dynamique nationale.

Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont progressé de 3% (CHF 680 millions) à CHF 24,1 milliards. Les autres crédits ont également augmenté à CHF 5,7 milliards (+5%).

Au passif du bilan, l'épargne et les placements de la clientèle ont poursuivi leur progression, avec une hausse de 2% à CHF 13,0 milliards. Les autres engagements envers la clientèle ont augmenté de 5% à CHF 16,3 milliards. Globalement, le total du bilan a progressé de 4%, à CHF 42,1 milliards.

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de 3% à CHF 86,4 milliards. Cette évolution reflète la bonne performance des marchés boursiers, contrebalancée par des retraits nets de CHF 1,9 milliard. Ce chiffre s'explique par des apports importants de CHF 0,8 milliard de clients privés et de PME vaudoises, ainsi que des retraits de CHF 1,5 milliard de grandes entreprises et d'institutionnels qui s'ajoutent à un reflux de CHF 1,2 milliard de la part de la clientèle offshore.

Evolution des éléments financiers

Par rapport à l'exercice 2013, les revenus du Groupe BCV sont restés constants à CHF 993 millions. Malgré l'abaissement continu des taux, les revenus des opérations d'intérêts sont restés stables pour s'inscrire à CHF 504 millions grâce à une augmentation du volume des affaires et à une bonne gestion du bilan. Le résultat des opérations de commissions a augmenté légèrement de 1%, à CHF 343 millions.

Les revenus des opérations de négoce ont baissé de 6%, à CHF 106 millions, en raison de la faible activité de la clientèle en 2014 sur le marché des devises. Les autres résultats ordinaires du Groupe se sont montés à CHF 40 millions.

Les charges d'exploitation ont été stables, à CHF 517 millions. Les charges de personnel ont augmenté de 1%, à CHF 339 millions, sous l'effet de l'intégration des 80 spécialistes IT au cours de l'année 2013. Les autres charges d'exploitation ont diminué de 2%, à CHF 178 millions. Le bénéfice brut s'est inscrit en légère hausse (+1%), à CHF 476 millions. Les amortissements ont reculé de 7% à CHF 80 millions, grâce aux économies résultant de l'intégration des 80 spécialistes IT. Les correctifs de valeurs, provisions et pertes ont diminué de 20% à CHF 34 millions. Les dissolutions de provisions liées aux risques de crédits ont généré CHF 19 millions de produits extraordinaires. Le bénéfice net s'est monté à CHF 296 millions, en hausse de 6%.

Le ratio charges/produits (cost/income) s'est amélioré en passant de 61% à 60%. La gestion prudente des liquidités a continué de peser sur la marge d'intérêts nette, qui s'est inscrite à 1,22%, un niveau inférieur à celui de 2013 (1,23%). Les fonds propres sont stables à CHF 3,3 milliards. Le ratio de fonds propres de base (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2014 à 17,1%. Enfin, le rendement des fonds propres (ROE) s'est amélioré à 9,0% grâce à l'augmentation du résultat net.

Au niveau des secteurs d'activité

Banque des particuliers

Dans un contexte marqué, d'une part, par des taux d'intérêt historiquement bas et, d'autre part, par un ralentissement du marché immobilier, la banque des particuliers a continué de bien développer ses activités. Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 2,7% à CHF 7,4 milliards, tout comme les dépôts de la clientèle qui ont augmenté de 3,4% à CHF 8,3 milliards. La banque des particuliers a enregistré une hausse de ses revenus de 4,6% à CHF 193 millions, pour un bénéfice brut de CHF 96 millions (+11%). Dans la continuité des années précédentes, la banque des particuliers a poursuivi son processus d'amélioration de la qualité de ses services, afin de toujours mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Banque des entreprises

En 2014, la banque des entreprises a connu un développement différencié de ses trois métiers. Dans un contexte économique favorable, les PME se sont bien développées tandis que le métier des Grandes entreprises a connu une baisse de son activité, et la situation géopolitique internationale a pesé sur le Trade Finance. Sur l'année, les volumes de crédits et engagements sont restés stables à CHF 15,2 milliards et les dépôts ont augmenté de 5,4% à CHF 7,6 milliards. Les revenus et le bénéfice brut se sont maintenus à leur niveau de 2013 pour s'établir respectivement à CHF 273 millions et CHF 230 millions. Le portefeuille de crédits des entreprises a confirmé sa bonne résistance avec un coût du risque faible.

Gestion de fortune

Toutes les activités de gestion de fortune ont connu un développement positif hormis le Private banking offshore, dont l'environnement réglementaire est sujet à de profonds changements. La masse sous gestion a progressé de 3,4% à CHF 67,6 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 4,0% à CHF 6,9 milliards. Les revenus sont restés constants à CHF 370 millions et le bénéfice brut a augmenté à CHF 212 millions (+2,2%).

Trading

L'activité de trading sur devises, bien qu'en retrait par rapport à 2013, s'est maintenue à un niveau élevé grâce à une demande soutenue de la clientèle en devises dans le cadre de règlements de flux commerciaux ou sous forme de produits de couverture de change. Les produits structurés ont maintenu un bon niveau d'activité. Les revenus du Trading ont diminué de 8,3% à CHF 49 millions pour un bénéfice brut de CHF 27 millions (-16%). Avec des activités de trading basées essentiellement sur les flux commerciaux de la clientèle, le profil de risque est resté à un niveau très bas.

Faits et événements clés

Distribution extraordinaire et dividende

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. Sauf changements

significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque, il est prévu d'assurer ce niveau de distribution jusqu'en 2018.

En 2014, la Banque a poursuivi pour la sixième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a ainsi versé en mai 2014 CHF 189 millions sous forme de dividende ordinaire et distribué CHF 86 millions prélevés sur la réserve issue d'apports de capital. Sur les CHF 275 millions distribués à ses actionnaires, CHF 185 millions sont revenus à l'Etat de Vaud. Au titre des exercices 2007 à 2013, la BCV a ainsi reversé à l'ensemble de ses actionnaires plus de CHF 2,0 milliards.

Notations confirmées

Lors de leur revue annuelle, Moody's et Standard & Poor's ont maintenu leur notation respective inchangée. Standard & Poor's a ainsi confirmé le AA de la BCV malgré la dégradation d'un cran de l'ancre du secteur bancaire suisse. Moody's a également réaffirmé sa notation à long terme A1 tout en assortissant la note intrinsèque de la Banque d'une perspective positive.

Différend fiscal

La BCV a, comme de nombreuses autres banques suisses, étudié le programme proposé par le Département américain de la justice pour résoudre le différend fiscal avec les Etats-Unis. De par sa position sur l'Arc lémanique, une région à forte orientation internationale, la BCV a des clients considérés comme « US Persons ». Il s'agit en grande partie de Suisses habitant aux Etats-Unis, d'Américains résidant dans le canton ou de binationaux. La Banque n'a jamais eu la clientèle américaine comme marché cible et n'a pas non plus mené d'activités ou de démarchage sur le sol des Etats-Unis. Cependant, compte tenu des incertitudes de ce programme, elle n'est pas en mesure de déterminer si les autorités américaines considéreraient comme conformes avec le droit américain toutes ses activités avec ces clients. Par conséquent, suivant un principe de saine gestion des risques, elle a annoncé en décembre 2013 sa participation en catégorie 2.

Cession de la participation au capital de Swisscanto

La BCV a cédé sa participation de 7,3% au capital de Swisscanto, la société de gestion de fonds de placement com-

mune aux banques cantonales, à la Banque Cantonale de Zurich (ZKB). Cette transaction s'inscrivait dans le cadre de la vente à la ZKB par l'ensemble des banques cantonales de l'intégralité de leurs participations dans Swisscanto. Cette transaction n'a eu aucune incidence sur les clients de la BCV détenant des parts de fonds Swisscanto ou souhaitant en acquérir. Le résultat de cette cession sera enregistré sur l'exercice 2015 et contribuera à hauteur de CHF 18 millions au résultat net. La BCV est l'une des banques depositaires des fonds Swisscanto avec une masse déposée de l'ordre de CHF 10 milliards. Ce rôle de prestataire de service sera amené à évoluer à partir de 2016, sans impact significatif sur les résultats de la Banque.

Coopération avec PostFinance

Après quatorze ans de partenariat, PostFinance a mis fin à la coopération avec la BCV en matière de courtage sur internet, en annonçant son alliance avec Swissquote, qui sera effective dès l'automne 2015.

Changements au sein de la Direction et du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014, Ingrid Deltenre a été élue au poste d'administratrice de la BCV, succédant à Beth Krasna qui arrivait au terme de son mandat.

Début mars, José François Sierdo a pris la tête de la banque des particuliers au sein de la Direction générale.

Projets principaux et investissements

Stratégie 2018

Dans un esprit de continuité, la *stratégie 2018* a notamment pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement des différents métiers de la Banque. Parmi ses principaux axes figurent aussi l'amélioration du fonctionnement interne, la différenciation par la qualité de service et l'adaptation des métiers au développement rapide du cadre réglementaire. Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle, cette nouvelle stratégie recherche une meilleure intégration des différents canaux de la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, les services sur internet ou les applications sur téléphone mobile ou tablette tactile.

En 2014, l'accent a été principalement mis sur la qualité de service au travers d'améliorations liées aux contacts avec la clientèle. Dans cette optique, le Centre de Conseil Téléphonique a été entièrement réorganisé et a amélioré le temps de réponse et la qualité des informations fournies. Le site internet fait également l'objet d'une refonte complète: navigation, mise en page, données à disposition, etc. Il sera mis en ligne durant le mois d'avril 2015.

Participation à l'accord FATCA

Le 14 février 2013, la Suisse et les Etats-Unis ont signé l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), qui permet à l'administration fiscale américaine d'obtenir l'identification de tous les comptes détenus à l'étranger par les personnes soumises à l'impôt aux Etats-Unis. Il s'agit d'une réglementation américaine unilatérale qui s'applique à toutes les institutions financières de tous les pays. En tant qu'institution financière participante, la BCV respecte les obligations découlant de cette réglementation. Son identifiant international GIIN figure en quatrième de couverture du présent rapport.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 50 et CHF 70 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques.

Orientation stratégique et perspectives

Dans un environnement bancaire exigeant, la Banque a pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement de ses différents métiers. Ainsi, la *stratégie2018* a, en particulier, comme objectifs:

- une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché;
- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique;
- un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance;
- la poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Un autre axe de la *stratégie2018* est de faire évoluer le fonctionnement interne en l'orientant résolument vers le client. Cette évolution se fera notamment:

- en améliorant la qualité du service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées;
- en enrichissant l'offre d'accès à nos services et produits via de multiples canaux, afin de l'adapter à l'évolution des comportements des clients;
- en améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets;
- en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines visant une évolution continue des compétences de ses collaborateurs, afin de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

Dans ce contexte, l'accent mis sur la qualité de service et les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de bénéfice brut dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. Elle a annoncé début 2013 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Evolution des affaires dans les filiales

Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA, banque privée avec ses sièges à Genève et Yverdon-les-Bains vise des clients fortunés dans toute la Suisse romande. Elle a continué en 2014 le déploiement de sa stratégie commerciale sur la Suisse romande. Elle a étendu son offre de produits et services au travers de nouveaux mandats de conseil et a également poursuivi sa croissance dans le secteur de la gestion institutionnelle.

Au niveau des résultats, l'exercice 2014 a été caractérisé par une maîtrise et une diminution des charges d'exploitation de CHF 5 millions, ce qui a permis de maintenir le résultat brut à CHF 14 millions. Le bénéfice net s'est inscrit, pour sa part, à CHF 3 millions suite à des constitutions de provisions. La masse sous gestion est restée stable à CHF 7 milliards.

Gérifonds SA

Gérifonds SA est la société de direction des fonds BCV ainsi que d'autres gestionnaires. L'année 2014 a vu la fortune des fonds sous direction augmenter de 12% à CHF 10,1 milliards (record historique). Le nombre de fonds a également progressé au Luxembourg, notamment grâce à la reprise des fonds de Piguet Galland & Cie SA. La Banque Cantonale du Valais a également lancé cette année son premier fonds avec Gérifonds SA. A fin 2014, la gamme comptait 108 fonds, 64 de droit suisse et 44 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérifonds SA ont fléchi de 1%, à CHF 13,2 millions, tandis que le bénéfice net s'est accru de 9%, à CHF 2,2 millions. La moitié du chiffre d'affaires provient de produits des neuf promoteurs autres que la BCV.

FIR-GEP SA

GEP SA est la société de direction du Fonds Immobilier Romand FIR. Lancé en 1953, le FIR est spécialisé dans l'immobilier d'habitation en Suisse romande, principalement sur l'Arc lémanique. Poursuivant une stratégie de développement très sélective et une politique de loyers dans la durée, le FIR possède plus de 3600 logements pour une fortune de CHF 1,04 milliard (+3,4%) et des revenus locatifs de CHF 64,4 millions (+4,9%).

Durant le dernier exercice, le fonds a également investi CHF 8 millions dans la rénovation et l'assainissement énergétique de ses bâtiments. Cotées en bourse (CH00 14586710), les parts du FIR ont réalisé une performance de 17,9% en 2014, y compris une distribution de CHF 3,90.

Revue 2014

Les secteurs d'activité

Banque des particuliers

- Dans un contexte marqué, d'une part, par des taux d'intérêt historiquement bas et, d'autre part, par un ralentissement du marché immobilier, la banque des particuliers a continué de bien développer ses activités.
- Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 2,7% à CHF 7,4 milliards, tout comme les dépôts de la clientèle qui ont augmenté de 3,4% à CHF 8,3 milliards.
- La banque des particuliers a enregistré une hausse de ses revenus de 4,6% à CHF 193 millions, pour un bénéfice brut de CHF 96 millions (+11%).
- Dans la continuité des années précédentes, la banque des particuliers a poursuivi son processus d'amélioration de la qualité de ses services, afin de toujours mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Activités et stratégie

En 2014, la banque des particuliers employait 386 collaborateurs pour servir les besoins d'une clientèle de particuliers disposant d'avois à concurrence de CHF 250 000 ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations traditionnelles de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de trading en ligne (TradeDirect est accessible sur www.tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de 66 agences et un parc de plus de 220 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseil téléphonique performant ainsi qu'une plateforme transac-

tionnelle, BCV-net, accessible via internet ou via un appareil mobile comme un smartphone ou une tablette électronique. Au total, BCV-net est utilisée par près de 40% des clients et 7 ordres de paiement sur 10 sont traités par cette plateforme. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. A toutes les étapes de la vie, elle est en mesure d'accompagner ses clients, de proposer une large gamme de prestations et de relayer les clients fortunés vers le Private Banking.

L'encadrement expérimenté et la large palette de produits font de la banque des particuliers un acteur clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la Banque ont démarré leur carrière à la banque des particuliers, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Avec un taux de croissance révisé à 1,9% en 2014, l'économie vaudoise a progressé à un niveau légèrement inférieur à celui de 2013 (+2,1%), et à celui de l'économie suisse (+2,0%).

La légère hausse des taux d'intérêt suisses de mi-2013 jusqu'au début de l'année 2014 a finalement laissé la place à un nouveau reflux laissant les taux à des niveaux historiquement bas. Ce contexte, associé à la croissance démographique dans le canton, a favorisé le maintien des prix de l'immobilier à un niveau élevé. Le marché hypothécaire a continué de croître, mais à un rythme moins soutenu que les années passées.

Bien que les marchés boursiers aient progressé, l'afflux d'épargne traditionnelle s'est confirmé tout au long de l'année, démontrant l'importance des placements sûrs et liquides.

Commentaires sur l'année 2014

La banque des particuliers a poursuivi sa bonne dynamique avec une hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires a progressé de 2,7% à CHF 7,4 milliards, totalement en ligne avec l'objectif de croissance maîtrisée que la Banque s'est fixé depuis 2012. Les volumes des dépôts de la clientèle ont affiché une augmentation de 3,4% à CHF 8,3 milliards.

Les revenus ont progressé pour s'établir à CHF 193 millions (+4,6%). Le bénéfice brut a atteint CHF 96 millions (+11%).

Parmi les nombreux projets qui ont occupé la banque des particuliers en 2014, celui ayant pour objectif d'améliorer la qualité de service offerte par le Centre de Conseil Téléphonique est à mettre en exergue. En effet, de nombreux changements ont été entrepris afin d'améliorer la prise en charge des appels, non seulement en réduisant les temps de réponse, mais également en améliorant le service offert à la clientèle. Les résultats obtenus cette année ont été appréciés de nos clients.

En date du 3 mars 2014, José François Sierdo a repris le poste de responsable de la banque des particuliers.

2015: objectifs et perspectives

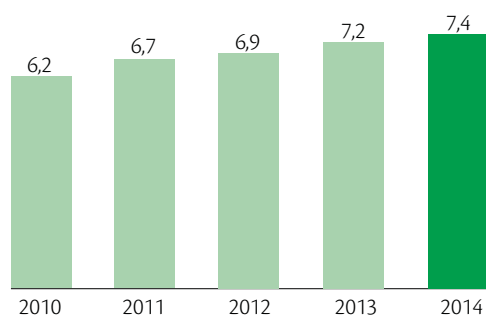
Dans le cadre de la *stratégie2018*, la banque des particuliers poursuivra ses efforts d'optimisation de son fonctionnement. Elle sera notamment attentive à l'évolution des différents canaux par lesquels elle interagit avec la clientèle, non seulement au niveau des agences, mais aussi à travers les moyens de communication mobiles ou à domicile.

Enfin, elle aura toujours pour but de maintenir sa position de partenaire naturel des Vaudois par sa proximité et son professionnalisme en offrant de façon proactive des solutions pratiques et adaptées aux besoins de chacun de ses clients.

Données financières 2010 – 2014

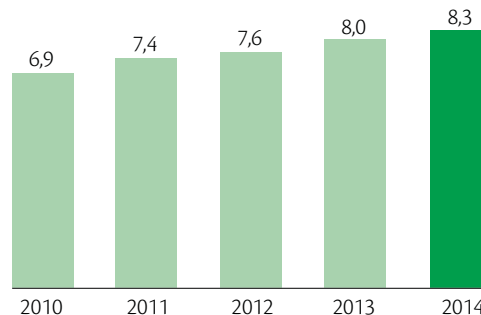
Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2014	2013
Total des revenus (en millions de CHF)	193.0	184.6
Bénéfice brut (en millions de CHF)	96.5	87.2
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	84%	87%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	15.6%	13.1%
Collaborateurs	386	397

Les chiffres 2013 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Banque des entreprises

- En 2014, la banque des entreprises a connu un développement différencié de ses trois métiers.
- Dans un contexte économique favorable, les PME se sont bien développées tandis que le métier des Grandes entreprises a connu une baisse de son activité, et la situation géopolitique internationale a pesé sur le Trade Finance.
- Sur l'année, les volumes de crédits et engagements sont restés stables à CHF 15,2 milliards et les dépôts ont augmenté de 5,4% à CHF 7,6 milliards.
- Les revenus et le bénéfice brut se sont maintenus à leur niveau de 2013 pour s'établir respectivement à CHF 273 millions et CHF 230 millions.
- Le portefeuille de crédits des entreprises a confirmé sa bonne résistance avec un coût du risque faible.

Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de trois métiers: les PME, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV est en relations d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Elle propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux et de l'agroalimentaire, tout en veillant à développer son volume d'affaires sur les produits dérivés du pétrole. La Banque se concentre sur certains

marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions financées.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

En 2014, les PME vaudoises ont confirmé leur dynamisme dans un contexte favorable. Malgré la force du franc et le taux de croissance encore très faible dans les économies voisines, les branches exportatrices ont fait preuve de résistance. Cette année, les premiers signes de ralentissement du secteur immobilier sont apparus, avec notamment une baisse des prix de vente affichés dans le canton.

L'activité des Grandes entreprises a connu une baisse de l'encours moyen, en diminution de près de 9% par rapport à 2013. En effet, les niveaux de liquidités étant élevés, les grandes entreprises ont eu moins recours au crédit. Par ailleurs, le contexte de taux d'intérêt bas les a rendues plus volatiles, car elles ont cherché les meilleures opportunités pour rémunérer leurs liquidités.

L'environnement des affaires sur les marchés des matières premières est resté sous pression tout au long de l'année. Les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine ont conduit la Banque à diminuer fortement son exposition sur ces marchés. En Afrique du Nord, l'instabilité politique n'a guère favorisé les flux commerciaux.

Commentaires sur l'année 2014

La banque des entreprises a connu un bon développement de l'ensemble de ses activités malgré un contexte contrasté. Les volumes de crédits et engagements sont restés stables à CHF 15,2 milliards, tandis que les dépôts ont progressé de 5,4% à CHF 7,6 milliards.

Les PME affichent un bon dynamisme avec une croissance des crédits liée à l'acquisition d'environ 1280 nouveaux clients et l'augmentation des affaires hypothécaires. L'activité de crédits aux Grandes entreprises s'est réduite en 2014, et leurs placements de liquidités à court terme ont connu une volatilité élevée. Le Trade Finance a vu ses volumes d'affaires se maintenir à un niveau bas à cause notamment de la faible demande mondiale en acier et de la situation géopolitique internationale. L'encours moyen des activités de Trade Finance a baissé de près de 11% en 2014, ce qui reflète un niveau de bas de cycle.

Dans ce contexte, les revenus et le bénéfice brut sont restés stables pour s'établir respectivement à CHF 273 millions et CHF 230 millions.

Le besoin de provisionnement pour risque de crédit de la banque des entreprises s'est situé très nettement en dessous du niveau moyen long terme.

2015: objectifs et perspectives

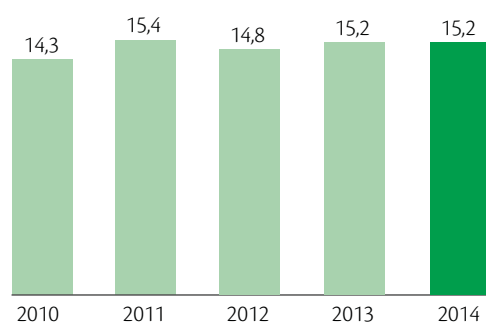
A l'instar de la Suisse, l'économie vaudoise devrait ralentir en 2015 faisant suite à l'appréciation du franc par rapport à l'euro. Les taux d'intérêt ne devraient pas se relever notablement sur un horizon de douze mois. Dans ces conditions, la banque des entreprises aura pour objectifs de servir sa clientèle des petites et moyennes entreprises au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain.

En parallèle, les activités du Trade Finance et de financement aux Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité des activités en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

Données financières 2010 – 2014

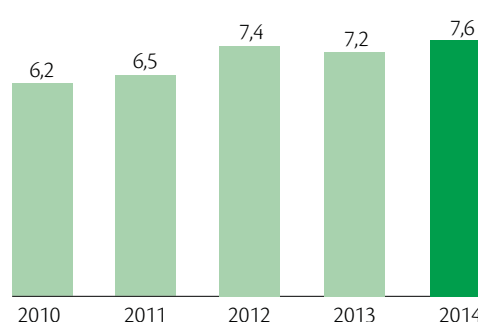
Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2014	2013
Total des revenus (en millions de CHF)	273.2	273.2
Bénéfice brut (en millions de CHF)	230.3	229.4
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	36%	37%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	14.3%	14.2%
Collaborateurs	184	186

Les chiffres 2013 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion de fortune

- Toutes les activités de gestion de fortune ont connu un développement positif hormis le Private Banking offshore dont l'environnement réglementaire est sujet à de profonds changements.
- La masse sous gestion a progressé de 3,4% à CHF 67,6 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 4,0% à CHF 6,9 milliards.
- Les revenus sont restés constants à CHF 370 millions et le bénéfice brut a augmenté à CHF 212 millions (+2,2%).

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguët Galland & Cie SA, Gêrifonds SA et GEP SA. A l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie dans deux divisions, la Division Private Banking, dédiée à la clientèle privée « aisée » et « fortunée », et la Division Asset Management & Trading, focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 583 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée BCV poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des plus de 740 000 résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et en Suisse alémanique. A cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via la Fondation BCV deuxième pilier, qui compte environ 550 entreprises affiliées. Elle se distingue, en outre, par sa gestion déléguée (mandats) pour les institutions de prévoyance. Focalisée jusqu'à présent en Suisse romande,

elle a entrepris de se développer en Suisse alémanique afin de valoriser sa politique de placement ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,7% de la BCV, Piguët Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguët & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Neuchâtel, Piguët Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande avec un service exclusif et haut de gamme.

Gêrifonds SA, filiale à 100% de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise et sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gêrifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe.

Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère le Fonds Immobilier Romand (FIR), fond immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit exclusivement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Dans l'ensemble, les marchés boursiers ont été orientés à la hausse durant l'année écoulée, avec des volumes de transactions également en progression, reflétant un retour des investisseurs sur les marchés des actions.

Suite aux pressions contre le secret bancaire, la place financière helvétique est actuellement en proie à des changements profonds. Les banques suisses doivent ainsi faire face à de nombreuses évolutions réglementaires aux conséquences importantes. La BCV y a prêté l'attention nécessaire et a mobilisé les ressources adéquates afin de se préparer sereinement à ces nouveaux défis. Beaucoup de ces projets s'inscrivent sur le long terme et la BCV poursuivra ses efforts. Depuis de nombreuses années déjà, la BCV a orienté sa gestion de fortune privée principalement vers une clientèle onshore, installée sur le canton de Vaud.

Commentaires sur l'année 2014

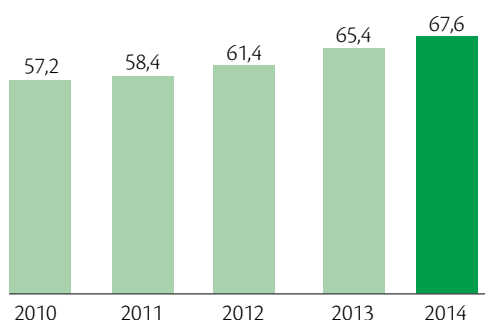
La bonne orientation des marchés financiers a permis à la Gestion de fortune de maintenir ses bons résultats. Ainsi, malgré la pression concurrentielle accrue, les activités de Private Banking onshore ont continué à se développer dans le canton de Vaud, tandis que les activités de Private Banking International se sont contractées comme attendu. Dans la gestion institutionnelle, la Banque a bien développé ses volumes d'affaires au niveau des mandats de gestion et de la distribution de ses fonds de placement. L'initiative stratégique d'acquérir de nouveaux clients en Suisse alémanique a confirmé les premiers succès obtenus en 2013 et se poursuit avec la même détermination.

En 2014, la masse sous gestion du secteur s'est accrue de 3,4% à CHF 67,6 milliards. Malgré le ralentissement du marché immobilier vaudois, les prêts hypothécaires ont continué à progresser, comme le montre la hausse de 4,0% observée en 2014 à CHF 6,9 milliards. Au total, les revenus sont restés stables en 2014 à CHF 370 millions, la croissance des activités onshore ayant permis de compenser le recul du Private Banking International. Le bénéfice brut a progressé de 2,2% à CHF 212 millions.

Données financières 2010 – 2014

Masse sous gestion

En milliards de CHF



2015: objectifs et perspectives

En 2015, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune domestique avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

Au niveau de la gestion institutionnelle, la Banque capitalisera sur ses premiers succès obtenus en Suisse alémanique, grâce à son bureau de représentation à Zurich, pour prospecter et gagner de nouveaux mandats dans cette zone géographique. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management continuera à développer ses stratégies de gestion en optimisant le rapport risque/rendement. La gamme de produits sera complétée pour accroître la diversification des investissements sous l'angle géographique, des classes d'actifs et des styles d'investissement.

Pour la filiale Piguet Galland & Cie SA, d'importantes synergies avec la BCV ont été réalisées, notamment en matière de gestion financière et réglementaire. Piguet Galland & Cie SA poursuivra le développement de ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande.

Revenu des commissions

En millions de CHF



Chiffres clés

	2014	2013
Total des revenus (en millions de CHF)	369,6	369,7
Bénéfice brut (en millions de CHF)	211,7	207,2
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	62%	63%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	45,7%	44,6%
Collaborateurs	583	591

Les chiffres 2013 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Les avoirs administrés des années 2010 à 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en *pure custody*

Trading

- L'activité de trading sur devises, bien qu'en retrait par rapport à 2013, s'est maintenue à un niveau élevé grâce à une demande soutenue de la clientèle en devises dans le cadre de règlements de flux commerciaux ou sous forme de produits de couverture de change.
- Les produits structurés ont maintenu un bon niveau d'activité.
- Les revenus du Trading ont diminué de 8,3% à CHF 49 millions pour un bénéfice brut de CHF 27 millions (-16%).
- Avec des activités de trading basées essentiellement sur les flux commerciaux de la clientèle, le profil de risque est resté à un niveau très bas.

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Modernisée au cours de l'année 2014, elle est équipée de postes de travail ergonomiques et d'une technologie récente. Elle intervient directement sur les marchés et sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, Eurex et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en francs suisses (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX mise à disposition par la Banque.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un niveau de risque de marché faible.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant également les activités d'asset management et la politique d'investissement. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits

d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Comme l'année précédente, les marchés boursiers ont globalement fini l'année 2014 en territoire positif. Ainsi, le SMI a progressé de +9,5% à 8983 points; l'Euro Stoxx 50 a terminé l'année 2014 sur une hausse plus modeste de +1,1% tandis que le S&P 500 et le Nikkei étaient en nette augmentation de respectivement +11,4% et +7,1%. Ces bonnes performances ont également été accompagnées par une hausse des volumes de transactions. La Bourse suisse affiche ainsi une augmentation de plus de 14% en valeur et de 12,6% en nombre de transactions.

Du côté des devises, l'euro face au franc suisse n'a que peu évolué durant toute l'année 2014, en se maintenant autour du taux plancher de CHF 1,20 fixé en septembre 2011 par la Banque nationale suisse (BNS). Bénéficiant de perspectives économiques favorables aux Etats-Unis, le dollar s'est apprécié à partir de la seconde moitié de l'année, terminant 2014 à la parité par rapport au franc et gagnant ainsi 11,1% sur l'ensemble de l'année.

Commentaires sur l'année 2014

Les activités de négoce ont baissé par rapport à 2013, tout en se maintenant à un niveau élevé. Les revenus du secteur d'activité se sont établis en baisse de 8,3% par rapport à 2013 à CHF 49 millions. Le bénéfice brut a également diminué de 16% à CHF 27 millions.

Le maintien du seuil plancher entre l'euro et le franc fixé par la BNS tout au long de l'année 2014 a fortement réduit la volatilité entre les monnaies étrangères et le franc, ce qui a pesé sur l'activité et le résultat dans le négoce de devises.

Quant aux produits structurés, leur rythme d'émissions s'est maintenu à son niveau de l'année précédente tandis que les émissions de certificats ont quasiment diminué de moitié.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une VaR (1 jour, 99%) inférieure à CHF 150 000 au 31 décembre 2014.

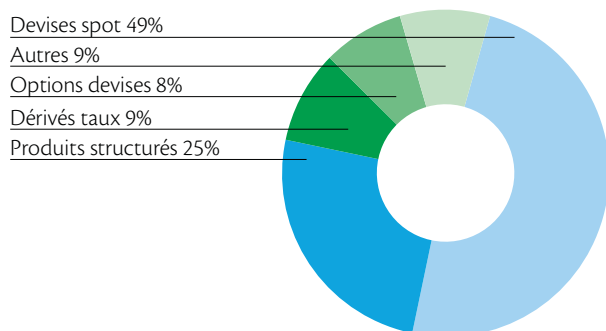
2015: objectifs et perspectives

Dans un marché des changes redevenu très volatil, les activités de trading poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, la BCV continuera à proposer une documentation accessible et complète des produits issus de la salle des marchés.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

Données financières 2014

Répartition des revenus de négoce par marché



Evolution des cours de change



Chiffres clés

	2014	2013
Total des revenus (en millions de CHF)	49.4	53.8
Bénéfice brut (en millions de CHF)	27.0	32.1
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	53%	46%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	29.8%	41.4%
Collaborateurs	60	60

Les chiffres 2013 ont été retraités pour des raisons de comparabilité





Gestion intégrée des risques

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. A la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée de par ses activités.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
4. Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
5. La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
6. Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier (diminution du bénéfice et/ou des fonds propres), leur impact réglementaire (pouvant entraîner une restriction du droit d'exercer) et leur impact sur la réputation de la Banque.
7. Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
8. La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
9. La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque vise une maîtrise autonome des modèles et outils de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre les prix des actifs et la liquidité de leur marché). Le risque de liquidité tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités de surveillance sous forme d'investigations, de sanctions, de surveillance accrue ou de restriction de l'activité bancaire.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le reporting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du Département Risk Management financier.
- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du Département Risk Management financier et du Secteur Risques opérationnels qui lui rapportent, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.

1.5 Le Département Risk Management financier

La mission du Risk Management financier est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de crédit et de marché de la Banque, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.

1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés dans le tableau ci-dessous.

2. Gestion du risque de crédit

2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.

- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.

- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

2.1.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Profil de risque de la Banque

		31.12.11	31.12.12	31.12.13	31.12.14
Fonds propres BCV Groupe ¹⁾	• Actifs pondérés par le risque FINMA (en CHF milliards)	21,6	20,2	16,4	16,8
	• Ratio de fonds propres FINMA	13,2%	14,4%	17,9%	17,2%
	• Actifs pondérés par le risque BRI (CHF milliards)	16,9	15,8	16,4	16,8
	• BRI tier 1 capital ratio	16,8%	18,4%	17,8%	17,1%
	• BRI total capital ratio	16,8%	18,4%	17,9%	17,2%
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan ²⁾ (CHF milliards)	28,9	28,9	29,8	30,8
	• Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation)	14 bps	13 bps	13 bps	13 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis ³⁾ (CHF milliards)	0,4	0,4	0,3	0,2
	• En % du total crédit clientèle et banques	1,3%	1,2%	0,9%	0,7%
	• Taux de provisionnement spécifique	44%	41%	41%	34%
Risque marché trading book Maison mère	• VaR ⁴⁾ département Trading (CHF millions, 1j, 99%)	0,3	0,3	0,2	0,2
	• VaR ⁴⁾ nostro AM (CHF millions, 180j, 99%)	3,8	3,0	1,9	0,8
Risque marché banking book Maison mère	• VaR (% des fonds propres, 90j, 99%)	4,2%	3,4%	4,2%	4,8%
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)	1,4	2,4	20,8	0,7

¹⁾ Selon Bâle II depuis 2009, selon Bâle III depuis 2013

²⁾ Hors immobilisations financières (obligations)

³⁾ Engagement net (Engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0)

⁴⁾ Valeur moyenne de la VaR sur l'année

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements « de front ». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management financier et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management financier.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

Le rating du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 17 sous-classes de risque clairement définies. La méthode de rating du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont: les particuliers, les entreprises avec des petits engagements de crédit, les PME, les professionnels de l'immobilier, les grandes entreprises, les corporations de droit public et les banques. Les modèles de rating sont de type scoring. Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management fi-

nancier et font l'objet d'une validation indépendante et d'une amélioration continue.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont traitées selon une méthode basée sur les caractéristiques des objets, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier de la limite et de la valeur de la sûreté.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

2.1.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y com-

pris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Ces actions sont surveillées par une entité de contrôle située dans l'organisation du CCO. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, la distribution des classes de risque, la distribution des pertes en cas de défaut, la distribution des pertes attendues et des actifs pondérés par le risque sont analysés et reportés au management.

2.1.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales au sein de la Division Gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote déterminée par le Risk Management financier à la valeur vénale.

2.2 Risque de crédits bancaires

2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement de placements de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire.

2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale ou du Comité Crédit Banques. Les niveaux de compétence sont définis.

Le Département Analyse crédits Grandes entreprises/Trade Finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

2.2.3 Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

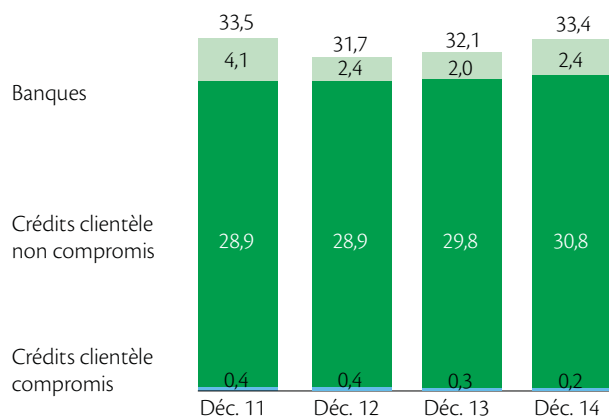
2.3 Exposition au risque de crédit

L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 33,4 milliards au 31 décembre 2014, soit une hausse de 4% par rapport à fin 2013. L'exposition aux banques représentait CHF 2,4 milliards, soit 7% de l'exposition totale.

L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 79% de l'exposition totale clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids

Evolution des crédits banques et clientèle

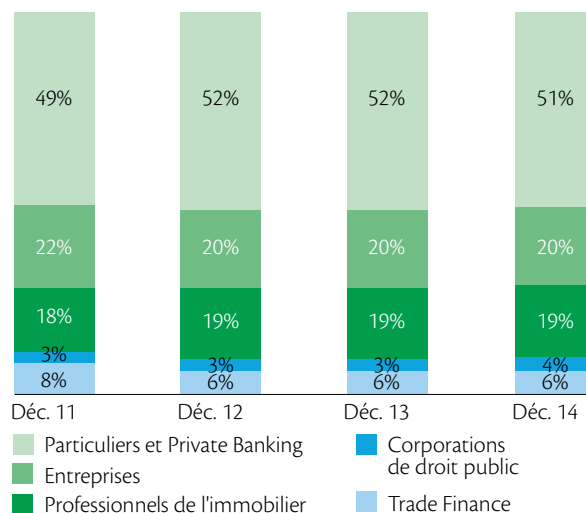
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère¹⁾



¹⁾ Hors immobilisations financières.

Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



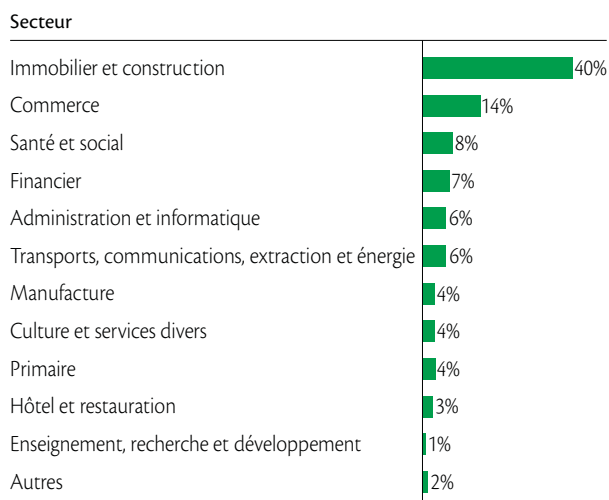
Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit, au bilan, Maison mère

Domicile du client	31.12.2013	31.12.2014
Canton de Vaud	80%	79%
Suisse hors Vaud	13%	14%
Union européenne + Amérique du nord	2%	2%
Autres	5%	5%

Crédits aux entreprises par secteur économique

En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère, au 31.12.2014



prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 40% de l'exposition de crédit aux entreprises.

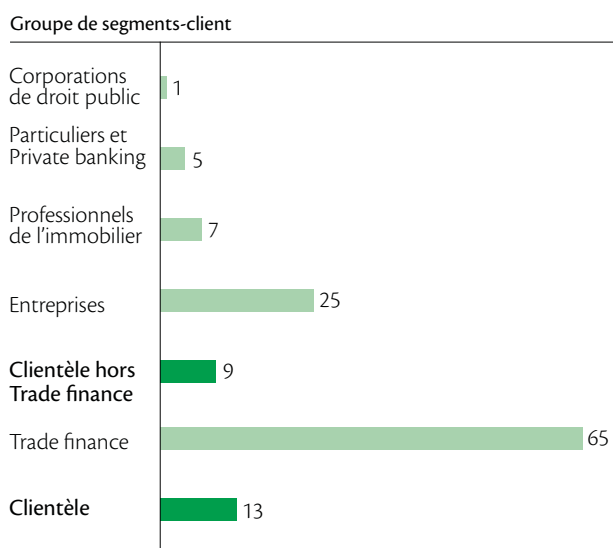
La répartition des crédits par segment est stable par rapport à 2013. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 51% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2014.

Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 13 points de base, 9 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était de CHF 226 millions, soit 0,7% du total des crédits.

Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2014



3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

3.1 Risque de marché dans le trading book

3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division Asset Management & Trading. On distingue le portefeuille trading, qui regroupe les positions du Département Salle des marchés, du portefeuille nostro de gestion financière géré par le Département Asset Management.

Le Département Salle des marchés intervient sur les marchés actions, produits de taux et devises (y compris les métaux précieux) pour le compte de contreparties externes et internes. Il a également acquis une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making). La salle des marchés se consacre essentiellement au traitement des flux clientèle.

Par ailleurs, le Département Asset Management gère le portefeuille nostro de gestion financière. Les positions sous-jacentes peuvent être des actions, des obligations, des dérivés simples, des produits structurés, des fonds et des fonds de fonds. Toutes les transactions sont conclues sur des bourses réglementées ou des marchés représentatifs (fonds et fonds de fonds mis à part). Le portefeuille sert à accompagner la création de nouveaux fonds de l'Asset Management et au maintien d'une certaine liquidité tout en restant à un niveau minimal de prise de risque.

3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument de la Division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables de départements de la DAMT, du responsable du département Risk Management financier ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant qu'un produit soit lancé.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risques marché du Département Risk Management financier, rattaché à la Division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risques marché définit également les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille du Département Salle des marchés, différentes mesures de risque sont utilisées:

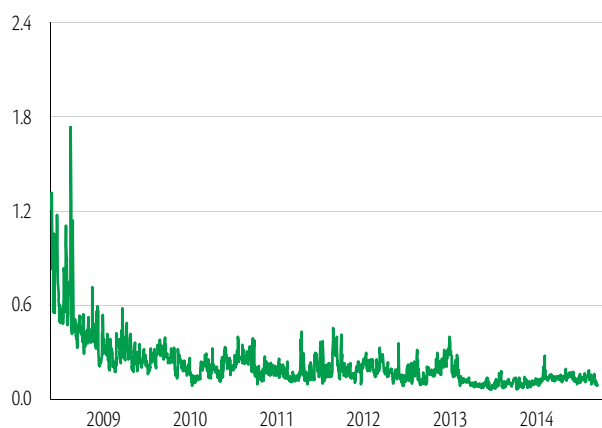
- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rho.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risques marché.

La décision prise fin 2008 d'arrêter le trading pour compte propre des positions sur les dérivés actions s'est traduite par une diminution significative de la VaR en 2009 avec la liquidation de ces positions: d'un niveau se situant au-delà de CHF 2 millions début 2008, la VaR est constamment restée en deçà de CHF 0,7 million depuis fin 2009. Sur l'ensemble de l'année 2014, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée proche de CHF 0,2 million.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO (Comité Asset & Liabilities Management) de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de

taux est assurée par le Département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à piloter la marge d'intérêt et la sensibilité de la valeur présente des fonds propres au risque de taux.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en duration des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'une crise de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle. Il se caractérise par une approche transversale permettant une vue cohérente et intégrée des risques opérationnels et cherchant à identifier ainsi qu'à mieux maîtriser les facteurs pouvant déclencher des incidents opérationnels. Il s'agit des facteurs suivants:

- Comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs.
- Caractéristiques inappropriées des systèmes informatiques, de l'infrastructure et/ou de l'organisation de la Banque.

Des potentiels d'amélioration des processus, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de l'organisation de la Banque sont recherchés dans le cadre d'auto-évaluations impliquant tous les cadres de la Banque et gérées par la fonction Risques opérationnels, rattachée au CFO.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

Les incidents de risques opérationnels sont annoncés, reportés et analysés dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

5. Gestion de la conformité et de la fonction Compliance

Les activités et le fonctionnement d'une banque universelle doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes ainsi que le contrôle indépendant de leur application sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence. Les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle sont de la compétence de la fonction Compliance rattachée au Chief Financial Officer. Les autres départements avec des missions de contrôle de conformité sont notamment le Risk Management financier, la Comptabilité financière, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une décision business, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

A ce titre, la fonction Compliance poursuit quatre missions:

- **Veille réglementaire à deux niveaux:** la fonction Compliance coordonne la veille de l'ensemble des évolutions en matière de droit bancaire et financier, et de façon plus approfondie détecte, analyse et informe les organes sur les évolutions des exigences en matière de relation avec la clientèle, de blanchiment et de financement du terrorisme, de surveillance des marchés et de transparence institutionnelle.
- **Adaptation des normes internes:** dans son périmètre de compétence, la fonction Compliance fait évoluer le cadre de fonctionnement interne (directives et autres instructions internes) compte tenu des nouvelles exigences.
- **Support des métiers:** avec une connaissance approfondie des différents métiers de la Banque, la fonction Compliance contribue à la prévention des situations de non-conformité.
- **Contrôles de niveau 2 et reporting:** la fonction Compliance vérifie l'application des règles faisant partie de son périmètre de compétence. Sur cette base, un reporting est établi à l'attention des organes et des auditeurs, lequel comprend une appréciation maîtrisée des facteurs de risque qui pourraient provoquer une situation de non-conformité et une mise en évidence des axes d'amélioration.

Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application de la circulaire FINMA 08/24 et des Normes d'audit suisses (NAS 890). La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

Le SCI de la BCV est un système intégré pour toute la Banque. Son périmètre englobe toutes les fonctions et tous les niveaux hiérarchiques de la Banque. Au-delà des activités découlant directement de l'exercice des métiers, il s'applique aussi aux fonctions de support, de pilotage et de contrôle de la Banque ainsi qu'aux prestations de service externalisées, notamment celles tombant sous la circulaire FINMA 08/7 relative à l'outsourcing.

La BCV investit dans le développement de la culture de contrôle afin que chaque collaborateur comprenne son rôle dans le SCI. A ce titre, le système d'évaluation des performances et de développement des compétences des collaborateurs intègre ces notions.

Le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la responsabilité de la Direction générale; le troisième niveau de celle du Conseil d'administration:

- 1^{er} niveau: les contrôles opérationnels et managériaux réalisés respectivement par les collaborateurs et leur supérieur hiérarchique constituent le premier niveau.
- 2^e niveau: le contrôle de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 est réalisé par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne. Ces contrôles sont attribués à des centres de compétence fonctionnels. Il s'agit notamment de contrôles réalisés par le Département Compliance, le Département Risk Management financier, le Secteur Risques opérationnels, la Comptabilité financière, le Contrôle de gestion, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.
- 3^e niveau: la revue périodique du bon fonctionnement des niveaux 1 et 2 est réalisée par l'Audit interne.

Le secteur Risques opérationnels, rattaché au CFO, réalise une revue annuelle de l'adéquation et de l'efficacité de son SCI, dont le rapport est présenté aux organes de la Banque ainsi qu'à son organe de révision externe.





Gouvernance d'entreprise

Principes généraux	60
1. Structure du Groupe et actionariat	61
2. Structure du capital	62
3. Conseil d'administration	64
4. Direction générale	75
5. Rémunérations, participations et prêts	82
6. Droit de participation des actionnaires	85
7. Prises de contrôle et mesures de défense	87
8. Organe de révision	87
9. Politique d'information	88
10. Adresses de contact	89

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives à la «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange le 1^{er} septembre 2014¹⁾.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise»²⁾ chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et la Charte BCV ainsi que dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «LBCV»), qui sont disponibles sur internet³⁾.

¹⁾ Voir le site http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/governance_fr.html

²⁾ Ce texte est disponible sur le site internet www.economiesuisse.ch

³⁾ Voir le site www.bcv.ch

En tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, le Conseil d'administration a décidé d'introduire néanmoins dans les Statuts les principes de l'ORAb dans toute la mesure compatible avec le statut particulier de la Banque et sans modifier la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Ces modifications ont été acceptées par l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014. Cela exclut les dispositions de l'ORAb sur l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat. En revanche ont notamment été repris les principes sur le Représentant indépendant (article 18bis des Statuts), le vote électronique (article 18bis, alinéa 5, des Statuts), le nombre maximum de mandats externes que peuvent exercer les membres du Conseil d'administration (article 23 des Statuts) et de la Direction générale (article 29 des Statuts), les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statuts), la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statuts), la composition des rémunérations (article 30ter des Statuts), le vote sur les rémunérations (article 30quater des Statuts) et les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statuts). Enfin, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts).

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2014)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 11 «Périmètre de consolidation» des comptes du Groupe (page 119). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2014, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 10 était de CHF 4,6 milliards
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 0015251710

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2014)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 11 des comptes du Groupe (page 119).

1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2015, l'Etat de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 19,62% au 31 décembre 2014.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2012, 2013 et 2014 figurent aux points 5.5 et 5.6 des comptes de la Maison mère (pages 152 et 153). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 107 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2014, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 10.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2014, il n'existait pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2012, 2013 et 2014)

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions au courant des trois derniers exercices.

Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	8 606 190	8 606 190	8 606 190

Evolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014
Capital social (entièrement libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 524	2 532	2 551
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	704
Fonds propres, part des minoritaires	1	0	0
Total	3 315	3 322	3 341

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2014

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende ordinaire	CHF 22
Proposition de versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	CHF 10
Valeur nominale	CHF 10
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts:

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.

- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2014, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années, à l'exception du mandat de M. Olivier Steimer comme président du Conseil d'administration de Piquet Galland & Cie SA (qui a pris fin le 25 mai 2012). Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis LBCV, et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit de MM. Olivier Steimer, Stephan A. J. Bachmann, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objet de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la LBCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux

membres nommés par le Conseil d'Etat (MM. Stephan A. J. Bachmann, président, et Paul-André Sanglard) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (M. Reto Donatsch). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Olivier Steimer, 1955, Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne.	Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.
Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse	Expert comptable diplômé.	M. Bachmann est entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2008 et assume depuis cette date la présidence du Comité Audit et Risque. Depuis le 5 mai 2011, il est également vice-président du Conseil d'administration. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse romande, en Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers SA et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles.
Ingrid Deltenre, 1960, Suisse et Néerlandaise	Licence en sciences humaines à l'Université de Zurich	Mme Deltenre, élue par l'Assemblée générale du 1 ^{er} mai 2014, est entrée en fonction à cette date. Après avoir obtenu une licence en sciences humaines de l'Université de Zurich, elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. Depuis 2010, elle est la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision), qui compte près de 400 employés et dont le siège se trouve à Genève.
Reto Donatsch, 1950, Suisse	Licence en sciences économiques de l'Université de Genève.	Après ses études et deux stages bancaires, il a débuté au Credit Suisse au Siège de Zurich en 1978 dans la gestion de fortune, où il est resté dix ans et a atteint le rang de directeur adjoint. Il est ensuite devenu responsable au Credit Suisse Genève du département financier de 1989 à 1993, avec le rang de directeur. En 1993, il a rejoint la Bank Leu AG à Zurich, dont il est devenu le président de la Direction générale en 1996. De 1997 à 2001, il était également membre de la Direction générale de Credit Suisse Private Banking représentant les «banques indépendantes» du groupe. De 2004 à 2007, il a été vice-président du Conseil d'administration de la Bank Leu AG. Depuis lors, il est membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.

Beth Krasna, 1953, Suisse et Américaine	Diplôme d'ingénieur en génie chimique de l'EPFZ et Master's degree in Management de la Sloan School, MIT à Cambridge USA.	Mme Krasna a été nommée par l'Assemblée générale du 30 octobre 2002 et est entrée en fonction à cette date. Depuis 2009, elle est présidente du Comité Innovation et Opportunités. Après cinq ans chez Philip Morris, elle a passé dix ans dans le capital-risque, trois ans dans la consultance, puis dix ans dans la restructuration d'entreprises en tant qu'administratrice déléguée de Valtronic aux Charbonnières (de 1992 à 1996) et de Symalit à Lenzburg, avant de reprendre la Direction générale de Sécheron à Genève de 1998 à 2000. De 2001 à 2003, elle a été CEO d'Albert-Inc. SA à Lausanne. Depuis 2004, elle est administratrice indépendante de sociétés. Elle a quitté ses fonctions au sein du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 1 ^{er} mai 2014.
Pierre Lamunière, 1950, Suisse	Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in Finance & Marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania.	M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Depuis le 1 ^{er} septembre 2011, il est également président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982 à 2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de la Poste Suisse de 1997 à 2002.
Luc Recordon, 1955, Suisse	Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur physicien diplômé de l'EPFL et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école.	Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire de 1980 à 1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, de 1981 à 1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.
Paul-André Sanglard, 1950, Suisse	Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachusetts Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Olivier Steimer	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne et Zurich • Membre du Conseil d'administration d'Allreal Holding AG, à Baar • Membre du Conseil d'administration d'ACE Limited, à Zurich • Membre du Conseil des EPF • Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich • Membre du Comité directeur d'économiesuisse, à Zurich • Membre du conseil des fondations suivantes: Fondation BCV à Lausanne; Avenir Suisse, à Berne (vice-président); Aide sportive suisse (vice-président); Centre pour le Dialogue Humanitaire, à Genève
Stephan A.J. Bachmann	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Comité d'éthique de la Chambre Fiduciaire • Président du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges

Ingrid Deltenre	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision) • Présidente du Conseil d'administration de Eurovision Americas (filiale de l'UER) • Membre du comité consultatif du Executive MBA de l'Université de Zurich • Membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier
Reto Donatsch	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach • Commanditaire de Constellation Flore Fröhlich & Cie, à Freienbach • Membre du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne, à Berne • Membre du Conseil de la Fondation humanitaire de la Croix-Rouge suisse, à Berne
Beth Krasna	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit des Ecoles polytechniques fédérales • Vice-présidente du Conseil de fondation de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement, à Genève • Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de Bonnard & Gardel Holding SA, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit de Coop, à Bâle • Membre du Conseil d'administration de Raymond Weil SA, à Genève • Membre du Conseil d'administration et du comité « Risk and Compliance » de Symbiotics SA, à Genève • Directrice générale de The Roberto Giori Company Limited, à Pully • Membre de l'Académie suisse des sciences techniques
Pierre Lamunière	<ul style="list-style-type: none"> • Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de Tamedia SA, à Zurich • Président du Conseil d'administration de Lamunière Holding SA et de ses filiales, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de QoQa Services SA, à Bussigny-Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP)
Luc Recordon	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de SEG, Swiss Education Group SA, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne (CTR), à Lausanne • Membre des Conseils d'administration des sociétés suivantes: Clavel SA, à Berne et NECC SA, à Lausanne • Consultant pour la commune de Jouxteins-Mézery et ASIGOS • Président des comités: Association Alliance énergétique, à Soleure, et Association Pro AI VD, à Lausanne • Président des conseils de fondation suivants: Fondation des écoles privées suisses, à Berne, et Fondation 50^e du CSP, à Lausanne • Président du comité de RoMédCo, Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires, à Lausanne • Président de l'Assemblée générale de l'AVDEMS, à Pully • Président du comité de l'Association des Amis du Peintre André Gasser, à Lausanne • Membre du comité des sociétés suivantes: ASLOCA-agglomération lausannoise, à Lausanne, ATE-VD, à Lausanne, E-Changer, Partenaires dans l'échange et pour le changement, à Fribourg, NiceFuture, à Lausanne, Dakomed, Dachverband Komplementärmedizin, à Berne et Agile.ch, à Berne • Membre du conseil de fondation d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne • Conseiller municipal, à Jouxteins-Mézery • Membre du comité directeur de l'ASIGOS (association gérant l'arrondissement scolaire secondaire de Prilly), à Prilly • Conseiller aux Etats • Membre du comité consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), à Berne • Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe • Membre du comité des Verts vaudois • Avocat indépendant
Paul-André Sanglard	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy • Président du Conseil d'administration d'OnO (Ophthalmologic Network Organisation), à Onex • Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, d'Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA, à Meyrin, de Société Générale Private Banking (Suisse) SA, à Genève, de Pury Pictet Turrettini & Cie SA, à Genève, et de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève • Membre du Conseil de fondation de FITEC, à Délémont, de CODECO, à Porrentruy, de la Commission consultative de gestion financière de la Chaîne du Bonheur, à Genève, et d'ATD Quart Monde, à Treyvaux • Membre du Conseil de fondation de l'Observatoire de la finance, à Genève

Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration



Stephan A.J. Bachmann
Vice-président du Conseil d'administration



Luc Recordon
Membre du Conseil d'administration



Ingrid Deltenre
Membre du Conseil d'administration



Reto Donatsch
Membre du Conseil d'administration



Pierre Lamunière
Membre du Conseil d'administration



Paul-André Sanglard
Membre du Conseil d'administration

3.3 Election et durée du mandat

3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat (l'article 12, alinéa 1, LBCV déroge sur ce point à l'ORAb). L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Aux termes de l'article 12, alinéa 5, LBCV, qui déroge sur ce point à l'ORAb, le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.4 Organisation interne

3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est M. Stephan A. J. Bachmann. Les autres membres sont Mme Ingrid Deltenre (qui a remplacé Mme Beth Krasna à l'issue de l'Assemblée générale du

1^{er} mai 2014), MM. Reto Donatsch, Pierre Lamunière, Luc Recordon et Paul-André Sanglard.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.4.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité Audit et Risque

En 2014, le Comité Audit et Risque était formé de MM. Stephan A. J. Bachmann (président), Reto Donatsch et Paul-André Sanglard.

Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Il appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
Olivier Steimer (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Stephan A. J. Bachmann (vice-président)	1946	1 ^{er} janvier 2008	2016	Conseil d'Etat ²⁾
Ingrid Deltenre	1960	1 ^{er} mai 2014	2030	Assemblée générale
Reto Donatsch	1950	5 mai 2011	2020	Assemblée générale
Pierre Lamunière	1950	24 avril 2008	2020	Assemblée générale ³⁾
Luc Recordon	1955	1 ^{er} février 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Paul-André Sanglard	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾

¹⁾ Mandats renouvelés jusqu'au 31 décembre 2017

²⁾ Mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015

³⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2012 pour 4 ans

d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la « Politique et stratégie des risques », des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le comité examine trimestriellement les éléments financiers et le rapport du Risk Management financier, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le responsable de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque (qui se trouve sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch), et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le responsable de l'Audit interne, les représentants de l'organe de révision externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management financier, le Chief Compliance Officer, le chef comptable et le responsable du Département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et

Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes. Ce Comité décide des plans d'audit annuel et à six ans de l'Audit interne et prend connaissance de la stratégie de l'audit prudentiel ainsi que financier de la Société d'audit.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le comité a, en 2014, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur plusieurs thèmes liés au risque, au compliance et à la gouvernance.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.6, page 74) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

Depuis l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014, ce comité est expressément prévu dans les Statuts (article 30bis).

Le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination était composé jusqu'au 30 septembre 2014 de MM. Pierre Lamunière (président), Olivier Steimer et Luc Recordon. Le président de la Direction générale y participe à titre consultatif. Depuis le 1^{er} octobre 2014, Mme Ingrid Deltenre a remplacé M. Olivier Steimer comme membre du comité, ce dernier continuant à y assister avec voix consultative.

Ce comité apporte un appui important au Conseil d'administration, notamment dans la définition de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris la gestion de la relève. Il contribue à l'élaboration des profils, aux sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavis les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavis également les décisions du Conseil d'administration, et par lui de l'As-

semblée générale, sur les rémunérations de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale et des membres de la Direction générale; il préavis aussi à l'attention du Conseil d'administration la rémunération du chef de l'Audit interne ainsi que la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Il préavis les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Enfin, suite à la suppression du Comité temporaire Innovation et Opportunités au 1^{er} octobre 2014, il a pour missions supplémentaires de préparer et préavis les décisions du Conseil d'administration en matière de règles de bonne gouvernance, y compris les mandats externes des organes, ainsi que de traiter les aspects «RSE» («Responsabilité sociale d'entreprise»).

3.4.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à onze reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une demi-journée, sauf deux séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2014 à deux retraites d'un jour et demi, en partie avec la Direction générale, et à huit conférences téléphoniques. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2014, le Comité Audit et Risque s'est réuni à sept reprises et a bénéficié d'une journée de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à six reprises.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants

traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.4.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.6). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant en principe au Conseil d'administration.

3.4.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Aux termes du nouvel article 30ter, alinéa 2, des Statuts (adopté par l'Assemblée générale le 1^{er} mai 2014), «Le Conseil d'administration se fixe annuellement des objectifs tenant compte notamment des buts statutaires, de la stratégie et de la politique de risque de la Banque. Leur atteinte, ainsi que l'évaluation par le Conseil d'administration de l'activité de son président pour l'année écoulée, servent de base à la détermination de la rémunération liée à la performance annuelle de ce dernier». Le Conseil d'administration examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, l'atteinte des objectifs du président est évaluée par le vice-président du Conseil et ses collègues, en l'absence de l'intéressé. Comme déjà indiqué, cette évaluation

sert de base à la fixation de la rémunération fixe et variable du président du Conseil d'administration, soumise ensuite à l'approbation de l'Assemblée générale.

3.5 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne», réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administra-

tion fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il propose à l'Assemblée générale sa propre rémunération, y compris celle de son président, ainsi que celle de la Direction générale (article 30quater nouveau des Statuts). Il fixe l'enveloppe globale de rémunération de la Banque et celle du Chef de l'Audit interne. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.4.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses com-

pétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne» sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes

fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le Règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs conformément aux compétences qui lui sont octroyées dans le Règlement d'organisation. Elle prévise à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le «modus operandi» décrit au point 3.4.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du «modus operandi» susmentionné, outre l'approbation trimestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM, l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur le compliance et le juridique.

La partie «Gestion intégrée des risques» (pages 48-57) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 10 de la partie «Données financières»

(pages 115-118) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie sur son site internet son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique « Relations investisseurs » du site de la BCV (www.bcv.ch).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Ce dernier en reçoit par ailleurs semestriellement une synthèse.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec l'organe de révision externe sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne établit une planification à six ans revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée – dans la mesure du possible des contraintes réglementaires – avec l'organe de révision externe, discutée avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du Groupe BCV, puis est arrêtée par le Comité Audit et Risque et soumise pour information au Conseil d'administration. Le plan d'activité annuel découle de cette planification à

moyen terme. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

Sur la base du plan d'activité annuel, l'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des mandats, puis de restitution des conclusions. A la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à l'organe de révision externe avec laquelle il échange l'ensemble de ses conclusions. D'autre part, à un rythme semestriel, l'Audit interne établit un rapport d'activité qui intègre en outre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec l'organe de révision externe.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener, 1962, Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO et est nommé CEO le 1 ^{er} mai 2008.
Aimé Achard, 1954, Français et Suisse	Directeur général de la Division Services depuis le 1 ^{er} avril 2006.	Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978.	Il est entré en 1979 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT et des back offices. Avant de rejoindre la BCV le 1 ^{er} avril 2006, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée. Aimé Achard a acquis la nationalité suisse en septembre 2011.
Stefan Bichsel, Suisse	Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} mai 2009.	1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia.	Après des études de droit à Lausanne et Berne, il effectue ses débuts à l'UBS. Il est admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel devient le premier CEO de Swissca Holding AG. De 1998 à 2001, il est président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il est responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il préside l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, à Bruxelles). Stefan Bichsel rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group et est membre du Group Management. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} mai 2009 en qualité de directeur général de la Division Asset Management & Trading.
Gérard Haerberli, 1961, Suisse	Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 ^{er} juillet 2009.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon-les-Bains puis à Zurich avant de partir aux Etats-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juillet 2009 où il occupe le poste de directeur général de la Division Private Banking.

Thomas W. Paulsen, 1965, Suisse	CFO, Directeur général de la Division Finance et Risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape dans le négoce d'électricité (EGL), il entre en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il est nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il gère un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et Risques au 1 ^{er} janvier 2009.
Bertrand Sager, 1966, Suisse	CCO, Directeur général de la Division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il évolue dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. A la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion Crédit au 15 février 2010.
Jean-François Schwarz, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne.	Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande. Il est directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.
José François Sierdo, 1963, Suisse	Directeur général de la Division Retail depuis le 3 mars 2014.	Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC), en 1992, et MBA de l'IMD Lausanne, en 2001.	Il a débuté sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la Division Retail le 3 mars 2014.

Pascal Kiener
Président de la Direction générale



Jean-François Schwarz
Directeur général,
Division Entreprises



José F. Sierdo
Directeur général,
Division Retail



Bertrand Sager
Directeur général,
Division Gestion Crédit



Thomas W. Paulsen
Directeur général,
Division Finance et Risques



Aimé Achard
Directeur général,
Division Services



Gérard Haerberli
Directeur général,
Division Private Banking



Stefan Bichsel
Directeur général,
Division Asset Management & Trading

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) • Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière • Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus • Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Paudex
Aimé Achard	<ul style="list-style-type: none"> • Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) • Trésorier de la Fondation vaudoise pour la formation bancaire (FVFB)
Stefan Bichsel	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne • Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy • Membre du Conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne • Membre du Comité d'Orientation International de l'EDHEC, Lille et Nice • Président de l'Association Pro Aventico, Avenches
Gérard Haerberli	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de Piguet Galland & Cie SA
Thomas W. Paulsen	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Piguet Galland & Cie SA • Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses • Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses • Président du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre de la Commission de régulation des marchés financiers et des prescriptions comptables de l'Association suisse des banquiers (ASB)
Bertrand Sager	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière • Membre du Conseil d'administration de GEP SA • Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV • Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois • Membre du Comité de direction du Fonds cantonal de lutte contre la précarité
Jean-François Schwarz	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV) • Membre du Conseil économique du canton de Vaud • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise
José F Sierdo	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de newhome.ch AG

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

**Composition des comités
(au 01.04.2015)**

Rôles principaux

Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)
Pascal Kiener
Stefan Bichsel
Jean-François Schwarz
Bertrand Sager
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

**Comité Asset and Liabilities
Management (ALCO)**

Pascal Kiener (président)
Thomas W. Paulsen
Gérard Haeberli
Jean-François Schwarz
José François Sierdo
Christopher Cherdel
Michel Aubry
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

Comité de crédit

Bertrand Sager (président)
Pascal Kiener
Jean-François Schwarz
José François Sierdo
Christian Zünd
Laurent Michel

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

Comité informatique

Aimé Achard (président)
Pascal Kiener
Thomas W. Paulsen
José François Sierdo
Frédéric Le Hellard
Serge Messin

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
- Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises

5. Rémunérations, participations et prêts

**5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations
et des programmes de participation**

Le Conseil d'administration a adopté un «Règlement de rémunération» le 5 mars 2010. Ce dernier a été modifié le 7 novembre 2014 afin de tenir compte des modifications des Statuts de la Banque, acceptées par l'Assemblée générale le 1^{er} mai 2014. Ce règlement précise notamment les rôles et responsabilités en matière de rémunération de

l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, de la Direction générale et des Ressources humaines et décrit de manière détaillée les différentes composantes du système de rémunération ainsi que les règles d'application y relatives.

Pour définir sa politique de rémunération, la Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par les instituts spécialisés que sont Hostettler & Company et Towers Watson. Les principaux employeurs du marché fi-

nancier au niveau national prennent part à ces enquêtes, qui permettent d'avoir une vision de l'évolution du marché sur la quasi-totalité des fonctions. De plus, pour le top management, la Banque s'appuie sur des comparaisons de groupes de référence comprenant des sociétés du secteur bancaire et du domaine industriel relativement comparables (notamment concernant la capitalisation boursière, le chiffre d'affaires, le profit ou le nombre d'employés).

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle, la participation des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme. La rémunération ne comprend aucun plan «stock options».

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe aux comptes, page 130.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration reçoit une rémunération fixe sous forme d'honoraires, y compris une indemnité pour participation à ses comités et des frais de représentation.

Seul son président bénéficie d'une indemnité fixe annuelle ainsi que d'une rémunération liée à la performance annuelle. L'attribution de la part variable tient compte de l'évaluation des objectifs fixés en début d'année 2014.

La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est définie par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est définie par le Conseil d'administration, hors la présence du président, sur proposition de son vice-président (voir également chiffre 3.4.4, p. 72).

Approbation des rémunérations du Conseil d'administration par l'Assemblée générale

Les rémunérations fixes (indemnités fixes, indemnités pour participation aux comités et frais de représentation) allant d'Assemblée générale en Assemblée générale ainsi que la rémunération liée à la performance annuelle du président

pour l'année écoulée sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Direction générale

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Rémunération liée à la performance annuelle

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle, pour autant que leur contrat n'ait pas été dénoncé. Sur la base des stratégies et des plans d'action de la Banque, des objectifs de performance stratégiques, financiers et qualitatifs sont définis pour chacune des divisions et déclinés à tous les niveaux de l'organisation. L'évaluation finale se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés en début de période. Sur cette base, le responsable hiérarchique procède à une appréciation globale de la performance afin de pouvoir attribuer la rémunération liée à la performance annuelle.

L'approche de détermination de l'enveloppe globale de la rémunération liée à la performance annuelle est ancrée sur la performance financière en tenant compte du niveau de risque des activités de la Banque. Elle est ajustée sur la base d'une appréciation du développement de la stratégie d'affaires, de l'atteinte des projets stratégiques, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle. La performance financière est évaluée sur la base d'une mesure de ROE (Return on Equity).

Cette démarche permet ainsi de tenir compte des principaux leviers de la création de valeur économique pour l'actionnaire.

La répartition de l'enveloppe globale tient compte des résultats spécifiques des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent.

30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 3 et 10 ans pour les membres de la Direction générale ainsi que pour les chefs de département.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 30 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part actions de 30%.

Au titre de l'exercice 2014, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 10, seront attribuées à un prix équivalant au cours de Bourse du 20 mars 2015 à la clôture. La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation de l'Assemblée générale à un prix équivalant au cours de Bourse du 4 mai 2015 à la clôture.

Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

Rémunération liée à la performance à long terme

Cette rémunération s'adresse à un nombre très restreint de cadres, soit aux membres de la Direction générale et aux chefs de département.

Le but de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire.

Les objectifs sont ainsi définis par plan sur une période de 3 ans avec un nouveau plan débutant chaque année.

La rémunération liée à la performance à long terme est payée exclusivement en actions BCV, totalement ou partiellement, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Les objectifs des plans de rémunération liée à la performance à long terme sont formulés dans les dimensions financière, stratégique et qualitative.

La dimension financière est mesurée par le profit économique. Le profit économique tient compte du résultat généré après déduction du coût des fonds propres – élément qui intègre le niveau de risque de la Banque. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs).

En plus des objectifs à l'échelle de la Banque, les directeurs généraux et les chefs de département des divisions de front ont des objectifs financiers à l'échelle de leur division.

La comptabilisation du coût du plan est réalisée sur la durée. Le coût est réévalué en fonction de l'atteinte des objectifs et du nombre de participants restants et ajusté en conséquence. La charge des plans est répartie sur les trois exercices concernés.

A l'échéance de chaque plan, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribués aux participants et celui stocké sera libéré et enregistré en augmentation ou en diminution des « Charges de personnel ».

Tous les revenus et dividendes provenant des titres acquis dans le cadre des plans reviennent à la Banque.

Le plan 2012-2014, arrivé à échéance le 31 décembre 2014, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Amélioration de la qualité d'exécution opérationnelle dans le réseau.
- Gestion de fortune privée onshore développée avec succès dans le canton.
- Développement de l'Asset management en Suisse alémanique.
- Diversification du Trade finance.
- Développement et mise en œuvre de la stratégie IT.
- Refonte des processus crédit.

De plus, les directeurs généraux et les chefs de département du front ont été évalués sur l'atteinte des objectifs financiers de leur division.

En regard des résultats du plan 2012 à 2014, 6181 actions ont été distribuées en mars 2015 aux bénéficiaires.

Un nouveau plan sur 3 ans a débuté en 2014, dont les objectifs ont été définis conformément aux principes décrits ci-dessus.

Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

De plus, conformément au règlement du personnel, une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, le collaborateur peut choisir de bénéficier de jours de congé, soit 20 jours pour un plein temps.

Approbation des rémunérations de la Direction générale par l'Assemblée générale

La rémunération des membres de la Direction générale est décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est défini par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération. La rémunération fixe (salaire fixe, frais de représentation fiscalisés, primes d'ancienneté et plan de participation) allant d'Assemblée générale en Assemblée générale ainsi que la rémunération liée à la performance annuelle pour l'année écoulée sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. De plus, cette dernière approuve chaque année le nombre d'actions maximal pouvant être attribué dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme du plan débutant dans l'année en cours.

Pour l'ensemble de la Direction générale et au titre de l'exercice 2014, le rapport entre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance annuelle proposée à l'Assemblée générale s'élève à 119%.

Contrats

Les membres de la Direction générale ainsi que le CEO sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse

Comme déjà relevé, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la BCV n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mais a décidé d'introduire néanmoins dans ses Statuts les principes de cette dernière dans la mesure compatible avec la LBCV (voir articles 30bis et suivants des Statuts de la BCV pour les rémunérations). C'est ainsi que lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2015 interviendra pour la première fois un vote sur la rémunération fixe du Conseil d'administration et de la Direction générale entre l'Assemblée générale 2015 et celle de 2016, les rémunérations liées à la performance annuelle 2014 du président du Conseil d'administration et l'ensemble de la Direction générale, ainsi que le nombre d'actions du plan de rémunération liée à la performance à long terme débutant en 2015. Il faut en outre rappeler ici que, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts – voir chiffre 13.12, page 128).

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-après:

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2014, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble la dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Pour rappel, l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014 a élu M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale du 23 avril 2015. Conformément à l'article 18bis, alinéa 5, nouveau de ses Statuts, la Banque mettra à disposition des actionnaires pour cette Assemblée un système électronique leur permettant de transmettre par internet leurs instructions au Représentant indépendant.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 22 LBVM.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2014 PricewaterhouseCoopers SA, dont le siège est à Zurich et qui assume le mandat depuis 2009, comme «réviseur indépendant au sens de la législation applicable aux banques», c'est-à-dire comme «société d'audit» au sens de la LFINMA. Le responsable du mandat est M. Alex Astolfi, associé. Sur proposition du Conseil d'administration de la Banque, l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014 a décidé de confier également à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2014.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA) et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement s'élevaient, pour l'exercice 2014, à CHF 1 899 500.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV s'élevaient, pour l'exercice 2014, à CHF 718 709.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV s'élevaient, pour l'exercice 2014, à CHF 2 618 209.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations

requis par des lois spéciales ou par contrats, s'élèvent à CHF 171 880 pour la Maison mère et à CHF 3 456 pour les autres entités du Groupe. Les honoraires de consultation, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 155 379 pour la Maison mère et à CHF 21 360 pour les filiales.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2014 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élèvent ainsi à CHF 352 075.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités de l'organe de révision externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de celui-ci pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, l'organe de révision externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée de l'organe de révision externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires de l'organe de révision externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec l'organe de révision externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par l'organe de révision externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. L'or-

gane de révision externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2014, les représentants de l'organe de révision externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statuts de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud.

9.2 Convention d'information

La BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004. Courant 2009, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 7 octobre 2009 et entrée en vigueur immédiatement.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informa-

tions, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la BCV;

- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et les Comptes intermédiaires au 30 juin, diffusés en septembre. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse pour les comptes semestriels et annuels, par voie de communiqué uniquement pour les comptes intermédiaires.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, les comptes intermédiaires et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch). Le Rapport de gestion et les comptes intermédiaires sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch). Depuis l'exercice 2003, la Banque donne en outre des indications

sur ses comptes consolidés trimestriels à fin mars et à fin septembre.

La BCV publie dans la FOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

10. Adresses de contact

Relations investisseurs

M. Grégory Duong

Tél.: 021 212 20 71

Fax: 021 212 33 43

E-mail: gregory.duong@bcv.ch

Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes

Tél.: 021 212 28 61

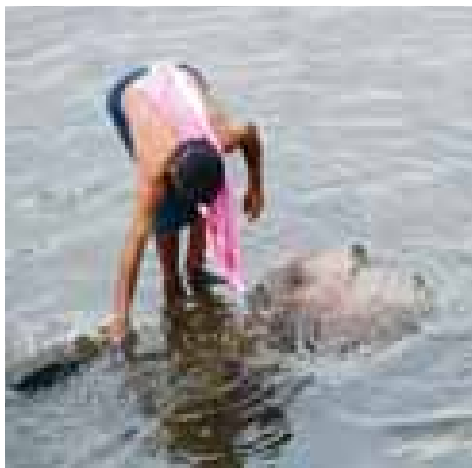
Fax: 021 212 21 06

E-mail: christian.jacot-descombes@bcv.ch

Agenda 2015

23 avril	Assemblée générale ordinaire
23 avril	Communiqué des résultats du 1 ^{er} trimestre 2015
27 avril	Détachement du dividende (ex-date) ¹⁾
28 avril	Clôture du registre des ayants droit au dividende (record date) ¹⁾
29 avril	Paiement du dividende ¹⁾
20 août	Présentation des résultats semestriels 2015
12 novembre	Communiqué des résultats du 3 ^e trimestre 2015

¹⁾ Distribution totale composée de CHF 22 par action de dividende ordinaire et de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.





L'action BCV

Dans un contexte de reprise mondiale et de politiques monétaires accommodantes menées par plusieurs banques centrales, les indices boursiers mondiaux ont fini cette année 2014 sur une nouvelle note positive: +9,5% pour le SMI, +1,1% pour l'Euro Stoxx 50, +11,4% pour le S&P 500 ou encore +7,1% pour le Nikkei.

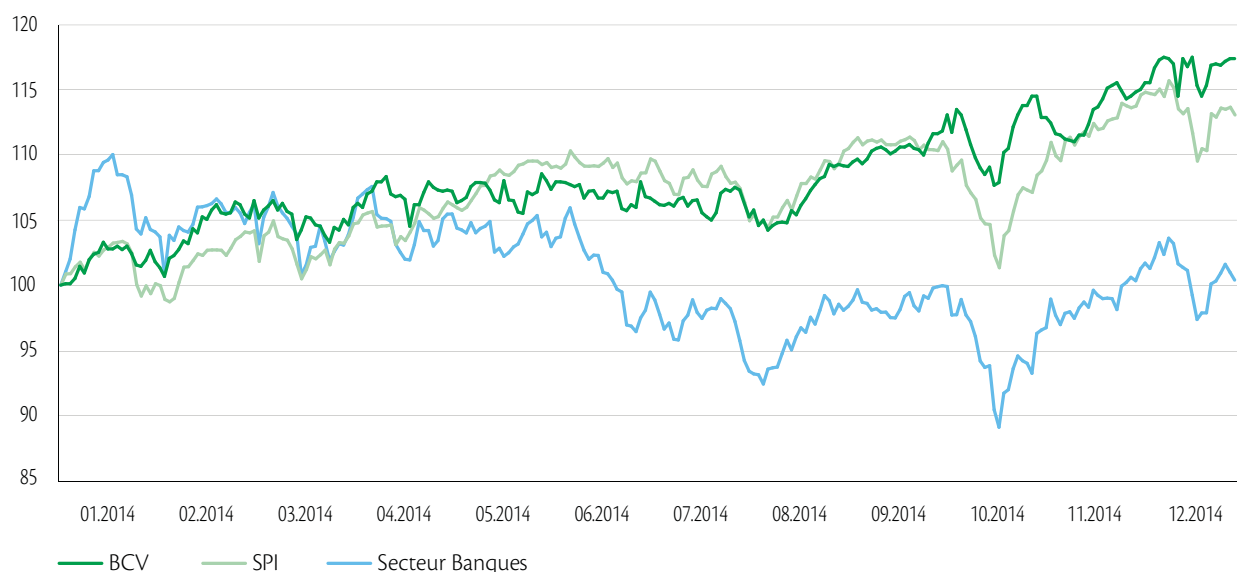
Dans ce contexte, l'action BCV s'est remarquablement bien comportée. Malgré le paiement du dividende en mai, le cours de Bourse de l'action BCV était stable durant la première moitié de l'année, puis il s'est nettement apprécié durant le second semestre pour finir au 31 décembre 2014 sur une hausse de 10,8%. En incluant le versement du dividende ordinaire de CHF 22 par action et du dividende spécial, de CHF 10 par action, prélevés sur la réserve issue d'apports de capital, le rendement total pour l'actionnaire s'est élevé à

17,4% sur l'année 2014, soit le meilleur rendement de tout le secteur bancaire suisse.

Contrairement au marché boursier suisse, l'action BCV a vu ses volumes de transaction se contracter durant l'année 2014 par rapport à 2013, avec près de CHF 3 millions échangés chaque jour. L'action BCV reste néanmoins la quatrième valeur bancaire la plus liquide de la Bourse suisse.

La solidité de la Banque est reconnue par les agences de notation. Standard & Poor's a confirmé sa notation AA de la Banque avec une perspective stable. S'agissant de Moody's, l'agence a placé la perspective de la notation intrinsèque de la Banque à «positive» tout en maintenant la note à long terme à A1 assortie d'une perspective stable.

Evolution du rendement total pour l'actionnaire¹⁾

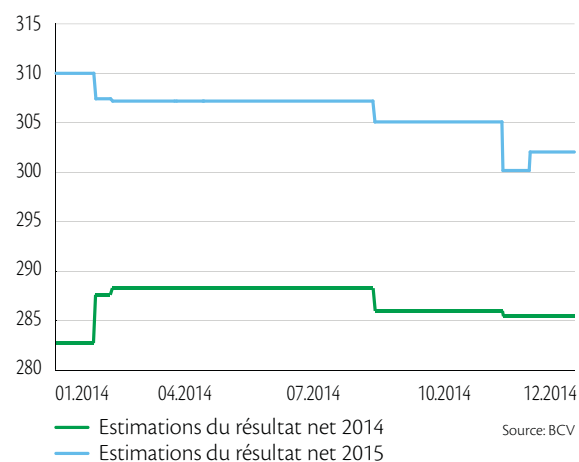


¹⁾ Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

Cotation: SIX Swiss Exchange
 Prix nominal de l'action: CHF 10
 Numéro de valeur: 1 525 171
 Numéro ISIN: CH0015251710
 Symbole de cotation: Bloomberg: BVCN
 Telekurs: BVCN
 Reuters: BVCN.S

Consensus des analystes

En millions de CHF, au 31.12.2014



	2010	2011	2012	2013	2014
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	8 606	8 606	8 606	8 606
Cours en fin de période (en CHF)	491.00	456.25	484.75	486.50	539.00
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)					
– au plus haut	507	547	519	559	541
– au plus bas	397	392	442	445	473
Bénéfice net publié par action ¹⁾ (en CHF)	36.4	35.1	36.1	32.5	34.4
Bénéfice net ajusté par action ²⁾ (en CHF)	36.4	35.1	36.1	32.5	34.4
Dividende par action (en CHF)	22.0	22.0	22.0	22.0	22.0 ³⁾
Rendement du dividende ⁴⁾ (en %)	4.5	4.8	4.5	4.5	4.1
Distribution totale ⁵⁾ (en CHF)	32.0	32.0	32.0	32.0	32.0 ³⁾
Rendement de la distribution totale ⁴⁾ (en %)	6.5	7.0	6.6	6.6	5.9
Notation Standard & Poor's à long terme	AA– / positive	AA / stable	AA / négative	AA / stable	AA / stable
Notation Standard & Poor's à court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Notation Moody's à long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Notation Moody's à court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire

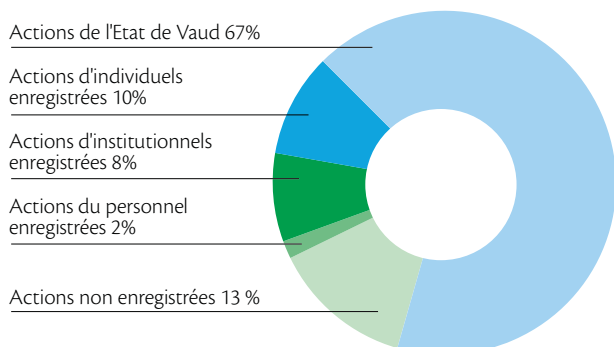
²⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire, hors attribution à la réserve bancaire pour risques généraux

³⁾ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 23 avril 2015

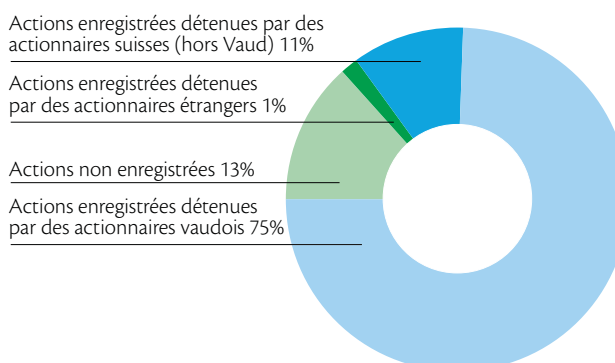
⁴⁾ Selon le cours de clôture en fin de période

⁵⁾ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par un prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital

Types d'actionnaires



Distribution géographique des actionnaires







Données financières

Commentaires des comptes du Groupe	98	13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays	134
Comptes du Groupe	103	13.16 Répartition du bilan par monnaie	135
1. Bilan consolidé	103	14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	136
2. Opérations hors bilan	104	14.1 Instruments financiers dérivés ouverts	136
3. Avoirs administrés (masse sous gestion)	104	15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	137
4. Compte de résultat consolidé	105	15.1 Produits d'intérêts	137
5. Tableau de financement consolidé	106	15.2 Charges d'intérêts	137
6. Justification des capitaux propres	107	15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	137
7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif	108	15.4 Commissions sur les autres prestations de service	137
8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	108	15.5 Résultat des opérations de négoce	137
9. Principes d'établissement des comptes consolidés	109	15.6 Charges de personnel	138
10. Principes d'évaluation et de gestion des risques	115	15.7 Autres charges d'exploitation	138
11. Périmètre de consolidation	119	15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé	138
12. Autres participations	120	15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	139
13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	121	15.10 Produits extraordinaires	139
13.1 Créances résultant de papiers monétaires	121	15.11 Charges extraordinaires	139
13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	121	15.12 Impôts	139
13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		15.13 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire	139
Immobilisations financières et participations	122	16. Autres informations	140
13.4 Actif immobilisé	122	16.1 Etat des fonds propres réglementaires	140
13.5 Autres actifs et autres passifs	123	16.2 Informations par secteur d'activité	141
13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	123	16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	144
13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres	123	16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	145
13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle	124	17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	146
13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance	125		
13.9 Emprunts à long terme	125		
13.10 Correctifs de valeurs et provisions			
Réserves pour risques bancaires généraux	126		
13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	127		
13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes	128		
13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées	133		
13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger	134		

Comptes de la Maison mère	148
1. Bilan	148
2. Compte de résultat	149
3. Opérations hors bilan	150
4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère	150
5. Informations et notes se rapportant au bilan	151
6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	155
7. Propositions du Conseil d'administration	156
8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	157

Données financières

Commentaires des comptes du Groupe

Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

1. Actif

Le total de l'actif s'élevait à CHF 42,1 milliards à fin 2014, en augmentation de CHF 1,6 milliard ou 4% par rapport à fin 2013.

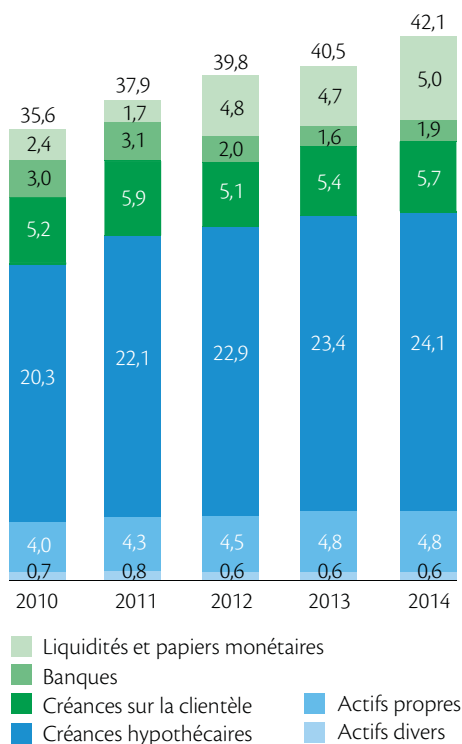
Les liquidités et papiers monétaires ont augmenté de CHF 281 millions ou 6% à CHF 5,0 milliards, représentant toujours un niveau très élevé; ces fonds ont été placés auprès de la BNS. Les créances sur les banques ont progressé de CHF 289 millions (+18%) à CHF 1,9 milliard.

Les avances à la clientèle ont augmenté de CHF 960 millions à CHF 29,8 milliards par rapport à l'exercice précédent. Le volume des affaires hypothécaires a progressé de CHF 680 millions (+3%) à CHF 24,1 milliards conformément à l'objectif d'une croissance annuelle modérée. Les autres crédits étaient en hausse de CHF 280 millions (+5%) à CHF 5,7 milliards.

Le total des crédits compromis s'est inscrit à CHF 243 millions, en diminution de CHF 57 millions (-19%). Il représentait moins de 1% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la qualité et la bonne résistance du portefeuille de crédits.

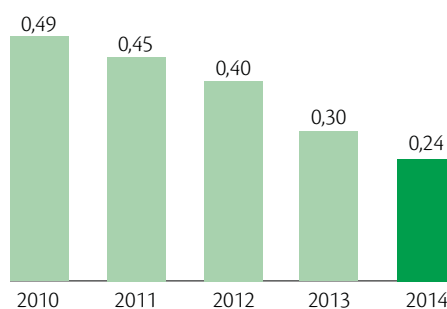
Actif

En milliards de CHF



Crédits compromis

En milliards de CHF



2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont augmenté de CHF 1,6 milliard (+4%) à CHF 38,7 milliards par rapport à fin 2013.

Les engagements envers les banques et les papiers monétaires étaient en augmentation de CHF 152 millions (+8%) à CHF 2,1 milliards.

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 1,0 milliard (+4%) à CHF 29,3 milliards. L'épargne a continué sa progression, augmentant de CHF 215 millions ou 2% à CHF 13,0 milliards, alors que les autres engagements envers la clientèle se sont accrus de CHF 800 millions (+5%) à CHF 16,3 milliards. Quant aux obligations de caisse, elles ont continué leur baisse en se réduisant de CHF 24 millions (-30%) à CHF 57 millions.

Les emprunts à long terme ont affiché une augmentation de CHF 375 millions à CHF 6,4 milliards (+6%). Les emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage ont participé à cette hausse pour CHF 188 millions, les emprunts obligataires pour CHF 131 millions et les emprunts structurés contenant une composante de taux d'inérêt pour CHF 48 millions.

Les correctifs de valeurs et provisions ont poursuivi leur baisse en diminuant de CHF 29 millions (-17%) à CHF 142 millions.

3. Passif – fonds propres

Les fonds propres totaux sont restés stables à CHF 3,3 milliards. L'augmentation des fonds propres induite par le résultat net de l'exercice sous revue, de CHF 296 millions, a été réduite de CHF 275 millions résultant de la distribution décidée par l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2014.

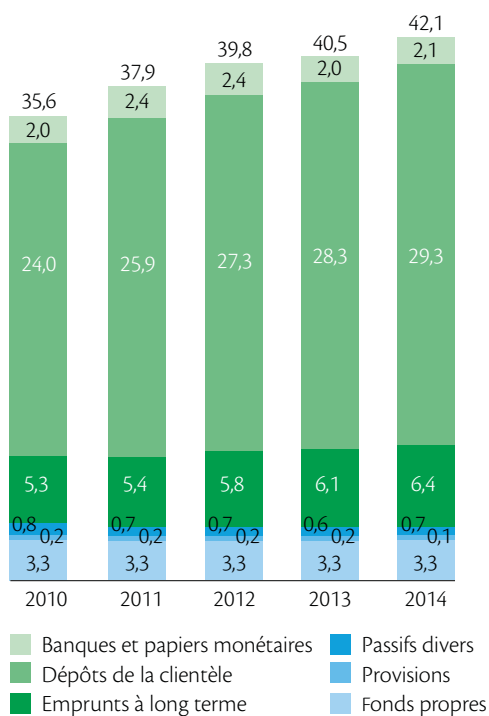
Ratios de fonds propres

A la fin de l'année, le ratio tier 1 s'élevait à un niveau confortable de 17,1% et le ratio capital total à 17,2%, ce qui représentait un taux de couverture de 215%. Ces ratios, calculés selon l'approche Bâle III dès le 1^{er} janvier 2013, témoignent de la solidité financière de la Banque.

Voir note sous «Autres informations», chiffre 16.1, page 140.

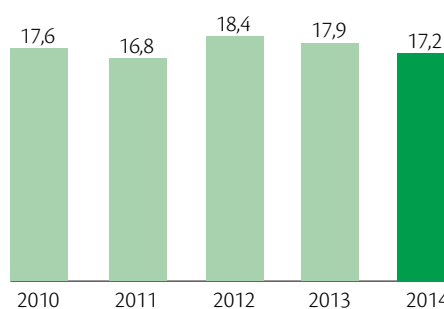
Passif

En milliards de CHF



Ratio de fonds propres

Capital total en %

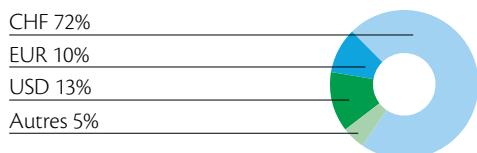


Hausse de la masse sous gestion

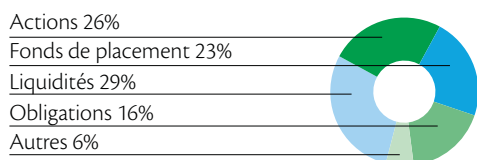
4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de 3% (CHF 2,5 milliards) à CHF 86,4 milliards. Cette évolution a reflété la bonne performance des marchés boursiers, contrebalancée par des retraits nets de CHF 1,9 milliard. Ce chiffre s'explique par des apports importants de CHF 0,8 milliard de clients privés et de PME vaudoises ainsi que des retraits de CHF 1,5 milliard de grandes entreprises et institutionnels qui se sont ajoutés à la sortie de CHF 1,2 milliard de la part de la clientèle offshore.

Répartition de la masse sous gestion par monnaie



Répartition de la masse sous gestion par type d'investissements



Solidité des revenus et maintien des charges

5. Revenus

Par rapport à l'exercice 2013, les revenus du Groupe BCV étaient en très légère progression à CHF 993 millions.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

- Malgré l'abaissement continu des taux, le résultat des opérations d'intérêts est resté stable et s'est inscrit à CHF 504 millions grâce à une augmentation du volume des affaires et à la bonne gestion du bilan.

Masse sous gestion¹⁾

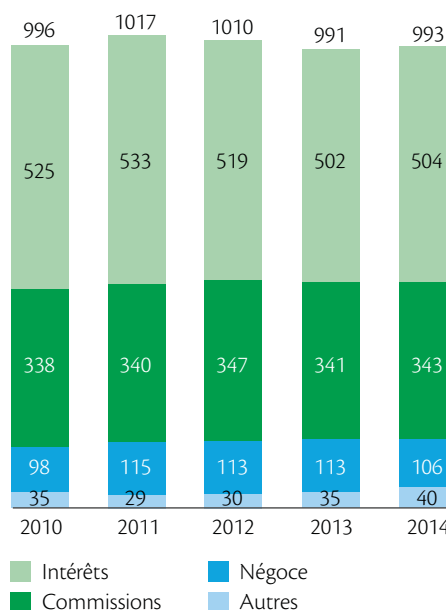
En milliards de CHF



¹⁾ Les avoirs administrés des années 2010 à 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

Revenus

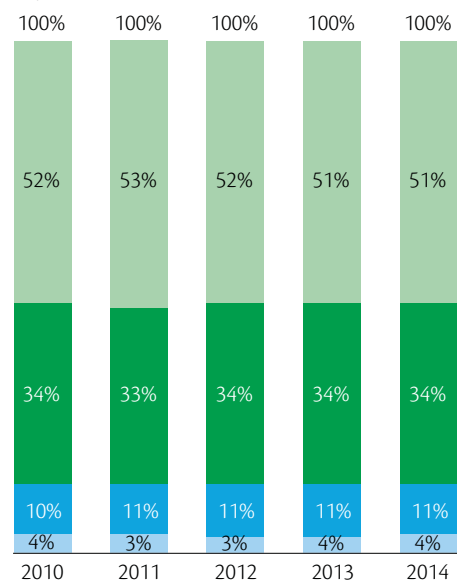
En millions de CHF



- Le résultat des opérations de commissions a augmenté de CHF 2 millions (+1%) à CHF 343 millions. Les commissions sur les opérations de crédit se sont maintenues à CHF 45 millions. Les commissions perçues sur les opérations de négoce de titres et les placements ont baissé de CHF 5 millions (-2%) à CHF 280 millions. Les commissions sur les autres prestations de service ont affiché une hausse de CHF 6 millions (+8%) à CHF 83 millions. Quant aux charges des commissions, elles se sont inscrites en retrait de CHF 1 million (-2%) à CHF 64 millions.
- Le résultat des opérations de négoce a baissé de CHF 6 millions (-6%) à CHF 106 millions en raison, notamment, de la faible activité en 2014 sur le marché des devises.
- Les autres résultats ordinaires se sont établis à CHF 40 millions, en hausse de CHF 5 millions (+13%).

Revenus

Répartition en %



■ Intérêts ■ Négoce
■ Commissions ■ Autres

6. Charges d'exploitation

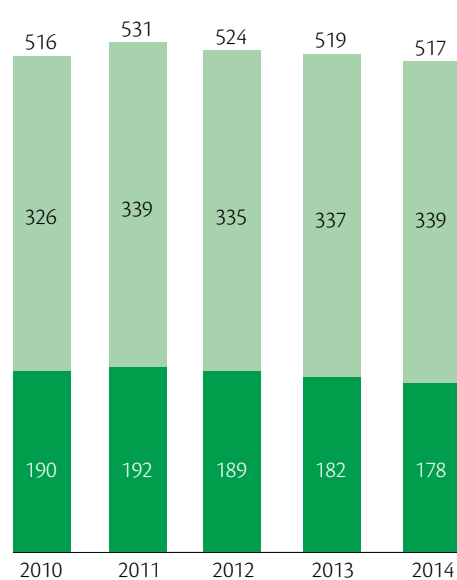
Le total des charges d'exploitation est resté stable à CHF 517 millions.

Les charges de personnel ont augmenté de CHF 2 millions (+1%) à CHF 339 millions, sous l'effet de l'intégration des 80 spécialistes IT survenue mi-2013.

Les autres charges d'exploitation ont baissé de CHF 4 millions (-2%) à CHF 178 millions.

Charges d'exploitation

En millions de CHF



■ Personnel ■ Autres charges

7. Bénéfice brut

Conséquence de la maîtrise des coûts et de la stabilité des revenus, le bénéfice brut s'est inscrit en légère hausse de CHF 5 millions (+1%) à CHF 476 millions.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements (hors amortissement du goodwill) au total des produits, s'est amélioré en passant de 61 à 60%.

8. Bénéfice net

Le bénéfice net total s'est inscrit à CHF 296 millions contre CHF 280 millions pour l'exercice précédent, soit une hausse de CHF 16 millions ou 6%.

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont reculé de CHF 6 millions (-7%) à CHF 80 millions, grâce aux économies résultant de l'insourcing du développement IT survenu mi-2013.

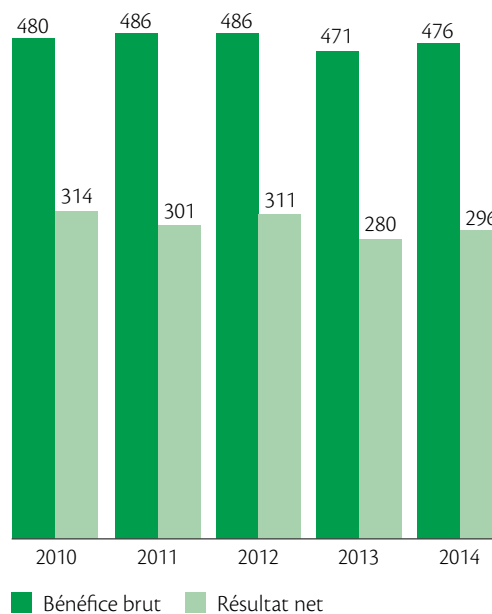
Les correctifs de valeurs, provisions et pertes ont diminué de CHF 9 millions (-20%) à CHF 34 millions.

Les produits extraordinaires ont diminué de CHF 2 millions (-10%) à CHF 19 millions; ils sont essentiellement composés de la dissolution de provision pour risque de défaillance.

La charge fiscale s'est élevée à CHF 85 millions contre CHF 84 millions en 2013, soit une hausse de CHF 1 million ou 1%.

Résultats brut et net

En millions de CHF



Données financières

Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.14	31.12.13	Variation absolue	Variation en %
Liquidités	13.11	4 960	4 669	291	6
Créances résultant de papiers monétaires	13.1/13.11	29	39	- 10	- 26
Créances sur les banques	13.11	1 898	1 609	289	18
Créances sur la clientèle	13.2/13.11	5 714	5 434	280	5
Créances hypothécaires	13.2/13.11	24 055	23 375	680	3
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13.3/13.11	849	932	- 83	- 9
Immobilisations financières	13.3/13.11	3 259	3 146	113	4
Participations non consolidées	13.3/13.4	54	50	4	8
Immobilisations corporelles	13.4	577	602	- 25	- 4
Valeurs immatérielles	13.4	27	32	- 5	- 16
Comptes de régularisation		117	196	- 79	- 40
Autres actifs	13.5	529	370	159	43
Actifs	13.6/13.14/13.15/13.16	42 068	40 454	1 614	4
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	0
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		8	8	0	0
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		<i>5</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Engagements résultant de papiers monétaires	13.11	5	43	- 38	- 88
Engagements envers les banques	13.11	2 111	1 921	190	10
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	13.11	13 014	12 799	215	2
Autres engagements envers la clientèle	13.11	16 252	15 452	800	5
Obligations de caisse	13.8/13.11	57	81	- 24	- 30
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	13.9/13.11	6 439	6 064	375	6
Comptes de régularisation		217	224	- 7	- 3
Autres passifs	13.5	490	377	113	30
Correctifs de valeurs et provisions	13.2/13.10	142	171	- 29	- 17
Fonds étrangers	13.7	38 727	37 132	1 595	4
Réserves pour risques bancaires généraux	13.10	704	704	0	0
Capital social		86	86	0	0
Réserves issues du capital		106	192	- 86	- 45
Propres titres de participation		- 13	- 11	- 2	- 18
Réserves issues du bénéfice		2 162	2 071	91	4
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		0	0	0	0
Bénéfice net total		296	280	16	6
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Fonds propres		3 341	3 322	19	1
Passifs	13.14/13.16	42 068	40 454	1 614	4
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		1 357	1 287	70	5
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		<i>1 355</i>	<i>1 284</i>	<i>71</i>	<i>6</i>

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 135

2. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.14	31.12.13	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires		848	642	206	32
Autres prestations de garanties		454	501	- 47	- 9
Autres engagements conditionnels		0	1	- 1	- 100
Engagements conditionnels	13.2	1 302	1 144	158	14
Engagements irrévocables	13.2	1 106	1 140	- 34	- 3
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>		<i>139</i>	<i>138</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	13.2	113	93	20	22
Engagements résultant de paiements différés		33	23	10	43
Crédits par engagement	13.2	33	23	10	43
Instruments financiers dérivés					
Valeurs de remplacement positives brutes	13.5/14.1	945	521	424	81
Valeurs de remplacement négatives brutes	13.5/14.1	959	585	374	64
Montants du sous-jacent	14.1	50 441	52 701	- 2 260	- 4
Placements fiduciaires		262	315	- 53	- 17
Prêts fiduciaires et autres opérations financières fiduciaires		1	1	0	0
Opérations fiduciaires		263	316	- 53	- 17

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 136

3. Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	28 043	25 740	2 303	9
Avoirs sous mandats de gestion	12 531	11 186	1 345	12
Autres avoirs administrés	45 808	46 924	- 1 116	- 2
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	86 382	83 850	2 532	3
<i>dont prises en compte doubles</i>	<i>8 757</i>	<i>7 624</i>	<i>1 133</i>	<i>15</i>
Apports/retraits nets d'argent frais (y compris prises en compte doubles)	- 1 904	1 554		

La définition des avoirs administrés et des apports / retraits d'argent frais figure dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

4. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		652.5	672.7	- 20.2	- 3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		54.2	56.3	- 2.1	- 4
Charges d'intérêts		- 202.9	- 227.5	- 24.6	- 11
Résultat des opérations d'intérêts	15.1/15.2/15.13	503.8	501.5	2.3	0
Produit des commissions sur les opérations de crédit		44.9	44.5	0.4	1
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		280.0	285.4	- 5.4	- 2
Produit des commissions sur les autres prestations de service		82.5	76.7	5.8	8
Charges de commissions		- 64.0	- 65.3	- 1.3	- 2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	15.3/15.4/15.13	343.4	341.3	2.1	1
Résultat des opérations de négoce	15.5/15.13	106.4	112.8	- 6.4	- 6
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		3.2	1.8	1.4	78
Produit total des participations		4.3	9.6	- 5.3	- 55
<i>dont autres participations non consolidées</i>		4.3	9.6	- 5.3	- 55
Résultat des immeubles		11.0	11.5	- 0.5	- 4
Autres produits ordinaires		21.9	15.2	6.7	44
Autres charges ordinaires		- 0.8	- 3.1	- 2.3	- 74
Autres résultats ordinaires	15.13	39.6	35.0	4.6	13
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		993.2	990.6	2.6	0
Charges de personnel	15.6/15.13	- 339.0	- 337.3	1.7	1
Autres charges d'exploitation	15.7/15.13	- 178.4	- 182.1	- 3.7	- 2
Charges d'exploitation		- 517.4	- 519.4	- 2.0	- 0
Bénéfice brut		475.8	471.2	4.6	1
Amortissements sur l'actif immobilisé	13.4/15.8	- 79.7	- 85.7	- 6.0	- 7
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	13.10/15.9	- 34.1	- 42.7	- 8.6	- 20
Résultat intermédiaire		362.0	342.8	19.2	6
Produits extraordinaires	13.10/15.10	19.2	21.3	- 2.1	- 10
Charges extraordinaires	15.11	0.0	- 0.1	- 0.1	- 100
Impôts	15.12	- 85.1	- 83.9	1.2	1
Bénéfice net total		296.1	280.1	16.0	6
Intérêts minoritaires		0.0	0.0	0.0	0
Bénéfice net, part du Groupe		296.1	280.1	16.0	6

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 139

5. Tableau de financement consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2014			2013		
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds
Résultat de l'exercice		296			280		
Amortissements sur l'actif immobilisé	15.8	80			86		
Correctifs de valeurs et provisions	13.10	55	27		73	28	
Comptes de régularisation actifs et passifs		72				5	
Résultats (y c. mises en équivalence, ventes d'immobilisations)		1			8		
Dividende de l'exercice précédent			189			189	
Flux de fonds du résultat opérationnel		504	216	288	447	222	225
Prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital			86			86	
Propres titres de participation		26	28		30	27	
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion						1	
Flux de fonds des capitaux propres		26	114	- 88	30	114	- 84
Participations	13.4	2	6		4	3	
Immeubles	13.4	1	5			3	
Autres immobilisations corporelles	13.4		13			23	
Programmes informatiques	13.4		34			43	
Goodwill	13.4						
Flux de fonds de l'actif immobilisé		3	58	- 55	4	72	- 68
Flux de fonds de l'activité bancaire							
Engagements envers les banques						75	
Engagements envers la clientèle			26			228	
Obligations de caisse		12	36		3	53	
Emprunts à long terme	13.9	1 687	1 312		1 626	1 399	
Fonds d'épargne et de placement		215			504		
Autres engagements		113				84	
Créances sur les banques		49				20	
Créances sur la clientèle			91			340	
Créances hypothécaires			680			511	
Utilisations conformes au but des provisions	13.10		57			55	
Immobilisations financières			113			39	
Autres créances			159		28		
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		2 076	2 474	- 398	2 161	2 804	- 643
Engagements résultant de papiers monétaires			38		40		
Engagements envers les banques		190				448	
Engagements envers la clientèle		826			772		
Créances résultant de papiers monétaires		10				13	
Créances sur les banques			338		418		
Créances sur la clientèle			189				
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		83				265	
Opérations à court terme		1 109	565	544	1 230	726	504
Liquidités			291	- 291	66		66
Total		3 718	3 718	0	3 938	3 938	0

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 122 à 139

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

6. Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserves issues du capital	Propres titres de participation	Réserves issues du bénéfice ¹⁾	Ecart de conversion	Réserves bancaires générales	Fonds propres, part du Groupe	Fonds propres, part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2013	86	275	- 11	2 262	- 2	704	3 314	1	3 315
Dividende 2012				- 189			- 189		- 189
Autre distribution		- 86					- 86		- 86
Achats (au coût d'acquisition)			- 27				- 27		- 27
Ventes (au coût d'acquisition)			27				27		27
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		3					3		3
Ecarts de conversion					1		1		1
Modification du périmètre, variation des minoritaires				- 1			- 1	- 1	- 2
Résultat de l'exercice				280			280	0	280
Etat au 31 décembre 2013	86	192	- 11	2 352	- 1	704	3 322	0	3 322
Dividende 2013				- 189			- 189		- 189
Autre distribution		- 86					- 86		- 86
Achats (au coût d'acquisition)			- 28				- 28		- 28
Ventes (au coût d'acquisition)			26				26		26
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		0					0		0
Ecarts de conversion					0		0		0
Modification du périmètre, variation des minoritaires				0			0		0
Résultat de l'exercice				296			296	0	296
Etat au 31 décembre 2014	86	106	- 13	2 459	- 1	704	3 341	0	3 341

Nombre d'actions (en unités)	Total	Propres titres
Etat au 1^{er} janvier 2013	8 606 190	22 499
Achats		43 495
Ventes		- 42 588
Etat au 31 décembre 2013	8 606 190	23 406
Achats		52 799
Ventes		- 49 752
Etat au 31 décembre 2014	8 606 190	26 453

¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice

Taux de participation	31.12.14	31.12.13
Principal actionnaire, avec droit de vote		
Etat de Vaud, participation directe	66.95%	66.95%

7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif

7.1 Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement. La BCV dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires; les services administratifs ainsi que la fonction de compliance ont été confiés à Butterfield Bank (Guernsey) Ltd.

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly entre autres les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). La BCV assure directement la maintenance et le développement de sa plateforme bancaire Osiris.

Dans le cadre de la mise à disposition de la plateforme de négoce de devises BCV e-Forex, les clients intéressés autorisent la Banque à utiliser le système informatique et le programme élaboré par un prestataire sis à l'étranger et organisé selon le droit étranger. Dans ce contexte, la Banque

est appelée à communiquer au représentant toutes les informations liées à l'accès et à l'utilisation du système, ainsi que des données permettant de déterminer l'identité du client et de l'utilisateur.

La BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest & Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat signé intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

7.2 Effectif du Groupe

Unités de travail à plein temps	31.12.14	31.12.13
Groupe	1 946	1 987
dont Maison mère	1 741	1 773

8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

8.1 Evénements particuliers

L'événement suivant est à relever:

Dans la volonté de trouver une solution au différend fiscal avec les Etats-Unis et répondant aux appels des autorités fédérales helvétiques, la BCV et sa filiale Piguët Galland & Cie SA ont annoncé le 13 décembre 2013 leur participation au programme proposé par le Département de la justice américain (DoJ). Compte tenu des incertitudes de ce programme, la BCV n'est pas en mesure de déterminer si les autorités américaines considéreraient comme conformes avec le droit américain toutes les activités de la Banque avec les clients considérés comme «US Persons»; c'est la raison pour laquelle la Banque s'est annoncée en catégorie 2 de ce programme.

En outre, vu les incertitudes liées à l'évolution et à l'interprétation d'éléments clés de cet accord et dans le cadre d'une logique de saine gestion des risques, une provision a été constituée à charge de l'exercice 2013 et complétée en 2014 afin de couvrir les coûts engendrés (frais administratifs et juridiques ainsi qu'une éventuelle pénalité) par ce programme. Cette provision a été déterminée en tenant compte de manière objective de tous les éléments connus à la date d'établissement des comptes et en se basant sur des hypothèses et des scénarios d'évaluation pragmatiques et transparents.

Autre événement en cours:

En marge de l'ouverture d'actions aux Etats-Unis en août 2010 intentée par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry à l'encontre de la Banque Piguet & Cie SA (aujourd'hui Piguet Galland & Cie SA) et de la BCV, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (BLMIS) a introduit le 6 juin 2012, également aux Etats-Unis, une demande en paiement à l'encontre de la BCV d'un montant d'USD 9,7 millions au titre de subsequent transferee, au même titre que d'autres institutions financières en Suisse et à l'étranger. Il s'agit pour le Trustee Madoff de s'assurer que la partie des fonds (refund) versés par BLMIS au feeder fund Fairfield soit récupérable auprès des investisseurs finaux qui ont été remboursés dans les deux ans précédant la faillite de BLMIS. Cette procédure se superposant à la précédente, ni le risque financier ni le risque juridique ne se sont aggravés. En conséquence, et à l'instar de ce qui avait été publié dans les trois derniers rapports annuels, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire aux frais de défense juridique de la BCV.

8.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 6 mars 2015, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

9. Principes d'établissement des comptes consolidés

9.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives de la FINMA sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2014.

9.2 Périmètre de consolidation

Les banques, sociétés financières et sociétés immobilières dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50% dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20%, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

9.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum). Un éventuel écart de consolidation passif (survaleur) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1^{er} janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition.

9.4 Principe de l'image fidèle

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

9.5 Date de clôture des comptes consolidés

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

9.6 Saisie régulière des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

9.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de l'exercice fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31.12.14	Cours au 31.12.13
Euro	1	1.2024	1.2255
Dollar américain	1	0.9937	0.8894
Livre sterling	1	1.5493	1.4730
Yen japonais	100	0.8288	0.8462

9.8 Principes de présentation des rubriques individuelles

9.8.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la Banque centrale; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.2 Créances résultant de papiers monétaires et créances sur les banques

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

9.8.3 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au chiffre 10.2 du chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances jugées irrécupérables et celles constatées par une attestation d'insolvabilité sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

9.8.4 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

La rubrique «Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce» comprend les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché ainsi que les positions nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque. Ces positions sont évaluées à la

juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont enregistrés au «Résultat des opérations de négoce». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

9.8.6 Participations

La rubrique «Participations» englobe les titres de participation d'entreprises qui ne sont pas consolidées, y compris les sociétés immobilières, et qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elle comprend également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes.

9.8.7 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) ainsi que les titres prêtés (Securities Lending) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous «Engagements envers la clientèle» ou «Engagements envers les banques».

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ainsi que les titres empruntés (Securities Borrowing) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante. Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques «Créances sur la clientèle» ou «Créances sur les banques».

Les produits et charges d'intérêts relatifs à ces créances et engagements sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (accrual method).

Les revenus et les charges liés aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisés dans le résultat de négoce lorsqu'il s'agit d'opérations pour propre compte, et dans le résultat des commissions lorsqu'il s'agit d'opérations effectuées pour la clientèle.

9.8.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition ou, pour les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage, à leur prix de revient direct de production.

Elles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour les matériels et logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique «Amortissements sur l'actif immobilisé».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes. Cette réévaluation est enregistrée dans les produits extraordinaires.

9.8.9 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

9.8.10 Comptes de régularisation actifs et passifs

Ces postes comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus et les autres actifs et passifs transitoires.

9.8.11 Autres actifs – autres passifs

Ces rubriques enregistrent essentiellement les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments finan-

ciers dérivés ainsi que les coupons, les impôts indirects et le solde des comptes de règlement.

Les valeurs de remplacement positives et négatives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette. Leur valeur brute est présentée dans les opérations hors bilan.

9.8.12 Engagements résultant de papiers monétaires et engagements envers les banques

Les engagements résultant de papiers monétaires et les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

9.8.13 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Les dépôts de la clientèle, dont la dénomination comporte un lien avec la notion d'épargne, et les engagements consécutifs à des placements pour lesquels une restriction de retrait est prévue sont comptabilisés sous cette rubrique.

9.8.14 Autres engagements envers la clientèle

Tous les engagements envers la clientèle, à l'exception de ceux devant figurer sous la rubrique précédente, composent ce poste.

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique les produits structurés de type «participation», qui représentent une fraction de «panier» de valeurs mobilières, ainsi que les produits de type «optimisation de performance», dont la durée initiale est inférieure à une année. Ils sont évalués à la juste valeur et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.15 Obligations de caisse

Sous ce poste sont enregistrées les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.16 Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et emprunts

Cette rubrique comprend les prêts accordés par la Centrale

de lettres de gage des banques cantonales suisses ainsi que les propres emprunts obligataires émis par la Banque. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est réparti sur la durée (accrual method).

Les produits structurés contenant une composante de «taux d'intérêt» et contribuant à fournir une source de financement font l'objet d'une séparation du ou des dérivés incorporés et du contrat hôte. Le contrat hôte est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique. Sont inclus dans cette famille les structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» dont la durée initiale est supérieure à une année.

Le ou les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce». Les intérêts courus sont enregistrés selon l'accrual method sous «Résultat des opérations d'intérêts».

9.8.17 Propres titres de créance

Les positions en propres titres de créance de la BCV (obligations de caisse, emprunts obligataires et emprunts produits structurés) sont compensées avec les positions passives correspondantes.

9.8.18 Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la directive Swiss GAAP RPC 16.

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Selon la norme, il existe un avantage économique si le Groupe a la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

A contrario, un engagement économique existe si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décide ou est contraint de participer au financement.

A chaque boucllement annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Un engagement est porté au bilan dans les «Correctifs de valeurs et provisions»; l'avantage économique est comptabilisé dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel»; il en va de même pour les cotisations ajustées à la période.

9.8.19 Correctifs de valeurs et provisions

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le chiffre 10.2.7 dans le chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques».

9.8.20 Impôts

Les impôts comprennent les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe ainsi que les attributions aux provisions pour impôts latents. Ils sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence.

9.8.21 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

9.8.22 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

9.8.23 Réserves issues du capital

Les réserves issues du capital comprennent les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés sur les propres titres de participation.

9.8.24 Propres titres de participation

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux «Réserves issues du capital».

9.8.25 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les différences qui résultent de l'élimination des participations lors de la première consolidation, les bénéfices thésaurisés, les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères et les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

9.8.26 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (fair value). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opé-

rations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

9.9 Avoirs administrés (masse sous gestion)

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des directives d'établissement des comptes FINMA, englobe essentiellement tous les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, ainsi que les comptes à terme, les placements fiduciaires, toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées et les comptes à vue liés. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

10. Principes d'évaluation et de gestion des risques

10.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

10.2 Risque de crédit

10.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de trade finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non-dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

10.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 10.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

10.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 10.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 10.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la

base de la probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle III.

10.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

10.2.5 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances «non performantes» et des créances des contreparties «réputées en difficulté».

Une contrepartie est «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée. Les créances «non performantes» provisionnées sont compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes. Pour ces créances, la Banque considère qu'il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition ayant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations

de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive. Ces créances ne sont pas compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes, car la Banque considère qu'il reste vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

10.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance non performante est en plus considérée «avec des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

- avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;
- crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

10.2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés spécifiquement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays à risque.

10.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

10.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise donc la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portfeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer

les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portfeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité (grecques) sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rho.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

10.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

10.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;

- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

10.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Lors de ces simulations, la Banque calcule également à différents horizons de temps les ratios réglementaires: le ratio actuel de liquidité II et les futurs ratios réglementaires comprenant le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme

de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaire.

10.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte:

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales:

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Bâle II, la Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard.

11. Périmètre de consolidation

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

11.1 Sociétés du Groupe intégrées globalement

			31.12.14	31.12.13
	Capital		Contrôle	Contrôle
	en millions		en %	en %
Participations bancaires				
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	CHF	24.4	99.7	99.8
Sociétés financières et immobilières				
Gérfonds SA, Lausanne	CHF	2.9	100	100
Gérfonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	EUR	0.1	100	100
Sociétés pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	CHF	1.5	100	100

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2013.

12. Autres participations

12.1 Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

Le Groupe BCV ne détient pas de société évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

12.2 Autres participations non consolidées

			31.12.14	31.12.13
	Capital		Contrôle	Contrôle
	en millions		en %	en %
Sociétés financières et de services communes aux banques cantonales				
Aduno Holding SA, Zurich	CHF	25.0	4.8	4.8
Caleas SA, Zurich	CHF	0.8	4.7	4.7
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich ¹⁾	CHF	1 025.0	13.6	13.6
Swisscanto Holding SA, Berne ²⁾	CHF	24.2	7.3	7.3
¹⁾ dont non libérés CHF 820,0 millions				
²⁾ La BCV a annoncé fin 2014 la cession de cette participation qui sera effective en 2015				
Sociétés financières et de services communes aux banques suisses				
SIX Group SA, Zurich	CHF	19.5	2.5	2.5
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	CHF	10.0	3.2	3.2
Autres participations				
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Pully	CHF	1.1	–	–
Dynagest SA, Genève	CHF	1.0	7.5	7.5
newhome.ch AG, Zurich	CHF	0.1	10.7	10.7
Office vaudois de cautionnement agricole société coopérative (OVCA), Lausanne	CHF	1.4	–	–
Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) SA, Crissier	CHF	2.0	45.0	45.0
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)	CHF	0.1	25.0	25.0

12.3 Positions essentielles en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»

Sociétés cotées à la Bourse suisse

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	CHF	42.0	4.8	4.8
Romande Energie Holding SA, Morges	CHF	28.5	3.3	3.4

13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

13.1 Créances résultant de papiers monétaires (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13
Créances comptables	0	0
Effets de change et chèques	29	39
Créances résultant de papiers monétaires	29	39

13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total	
Créances sur la clientèle	525	1 515	3 674	5 714	
Créances hypothécaires	24 055			24 055	
<i>Immeubles d'habitation</i>	19 727			19 727	
<i>Immeubles commerciaux</i>	2 958			2 958	
<i>Artisanat et industrie</i>	1 343			1 343	
<i>Autres</i>	27			27	
Prêts	24 580	1 515	3 674	29 769	
	31.12.13	23 903	1 617	3 289	28 809
Engagements conditionnels	4	360	938	1 302	
Engagements irrévocables	200	27	879	1 106	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			113	113	
Crédits par engagement			33	33	
Hors bilan	204	387	1 963	2 554	
	31.12.13	238	287	1 875	2 400

	Créances brutes	Valeur de liquidation des sûretés	Créances nettes	Correctifs de valeurs individuels	
Créances compromises ¹⁾	243	- 134	109	80	
	31.12.13	300	- 143	157	123
Variation absolue	- 57	- 9	- 48	- 43	
Variation en %	- 19	- 6	- 31	- 35	
dont créances réputées en difficultés	57	- 45	12	6	
	31.12.13	73	- 44	29	11
Variation absolue	- 16	1	- 17	- 5	
Variation en %	- 22	2	- 59	- 45	
dont créances non performantes ²⁾	186	- 89	97	74	
	31.12.13	227	- 99	128	112
Variation absolue	- 41	- 10	- 31	- 38	
Variation en %	- 18	- 10	- 24	- 34	

¹⁾ Les créances compromises telles que définies par les Principes d'évaluation et de gestion des risques (voir chiffre 10.2.5 ci-avant) sont la somme des créances des contreparties réputées en difficulté et des créances non performantes, pour autant qu'elles soient provisionnées

²⁾ Les créances non performantes correspondent à la définition des créances compromises au sens du chiffre marginal 226b de la circulaire FINMA 2008/2 Comptabilité - banques

13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Immobilisations financières et participations (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13
Titres de créance	398	413
<i>cotés (négociés auprès d'une Bourse reconnue)</i>	398	413
<i>non cotés</i>	0	0
Titres de participation	303	244
Métaux précieux	148	275
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	849	932
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	36	34

	31.12.14		31.12.13	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de créance	3 191	3 399	3 081	3 152
<i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	3 157	3 364	3 043	3 113
<i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i>	34	35	38	39
Titres de participation	42	85	42	88
<i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	14	15	13	13
Immeubles destinés à la revente	26	29	23	26
Immobilisations financières	3 259	3 513	3 146	3 266
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	3 058	–	2 977	–

	31.12.14	31.12.13
Participations sans valeur boursière	54	50
Participations	54	50

13.4 Actif immobilisé (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2013	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2014
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres participations	67	– 17	50	–	6	– 2	–	54
Participations	67	– 17	50	0	6	– 2	0	54
Immeubles à l'usage du Groupe	373	– 123	250	6	3	– 1	– 8	250
Autres immeubles	323	– 119	204	8	2	– 1	– 6	207
Autres immobilisations corporelles	276	– 206	70	– 14	13	–	– 17	52
Programmes informatiques	133	– 55	78	–	34	–	– 44	68
Immobilisations corporelles	1 105	– 503	602	0	52	– 2	– 75	577
Goodwill	50	– 18	32	–	–	–	– 5	27
Valeurs immatérielles	50	– 18	32	0	0	0	– 5	27
Valeur d'assurance incendie des immeubles	–	–	667	–	–	–	–	674
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles	–	–	151	–	–	–	–	150

13.5 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.14		31.12.13	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement nettes des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	433	446	239	303
Compte de compensation	53	0	77	0
Impôts indirects	5	18	5	23
Coupons / Coupons et titres échus	7	2	14	10
Comptes de règlement	21	10	22	22
Actifs et passifs divers	10	14	13	19
Autres actifs et autres passifs	529	490	370	377

13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.14		31.12.13	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	186	0	200	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 743	5 194	6 745	5 006
Autres	255	250	236	230
Actifs mis en gage	7 184	5 444	7 181	5 236

13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	416	537
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	960	860
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	908	758
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	908	758
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	445	566
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	0	44

13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

13.7.1 Engagements ressortant au bilan

	31.12.14	31.12.13
Autres engagements envers la clientèle	109	111
Emprunts obligataires	11	11
Total	120	122

13.7.2 Indications relatives aux plans de prévoyance

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel »	
		31.12.14	31.12.13	Variation		2014	2014
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	42	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture ou découvert: Caisse de pensions BCV	0	0	0	0	35.2	35.2	35.1
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0	0	0	0	2.0	2.0	2.0
Total	42	0	0	0	37.2	37.2	37.1

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2014.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance (en millions de CHF)

Taux	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2022	31.12.14	31.12.13
jusqu'à 0,875%	3	6	2	4	2	1	18	24
1 - 1,875%	9	7	2	2	1	2	23	36
2 - 2,875%	2	2	3	2	1		10	13
3 - 3,500%	3	3					6	8
Total	17	18	7	8	4	3	57	81

13.9 Emprunts à long terme (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.14 En cours	31.12.13
2.500%	2010	200	25.03.20	39	161	
1.625%	2011	125	30.11.26	31	94	
1.500%	2014	135	28.03.24	2	133	
Emprunts obligataires ¹⁾		460		72	388	249
Centrale de lettres de gage des BCS					5 194	5 006
Emprunts produits structurés					857	809
Emprunts à long terme					6 439	6 064
<i>dont emprunts subordonnés</i>		0		0	0	0

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

Emprunts à long terme par échéance

	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2029	Total	Taux moyens
Emprunts obligataires						388	388	1.9%
Centrale de lettres de gage des BCS	583	258	412	307	539	3 095	5 194	2.0%
Emprunts produits structurés	380	347	116	11	3		857	0.3%
Total	963	605	528	318	542	3 483	6 439	

	Etat à la fin de l'exercice	Emissions Souscriptions	Remboursements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice
	2013				2014
Emprunts obligataires	249	135		4	388
Centrale de lettres de gage des BCS	5 006	698	- 510		5 194
Emprunts produits structurés	809	854	- 829	23	857
Total	6 064	1 687	- 1 339	27	6 439

13.10 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de périmètre	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2013						2014
Provisions pour impôts latents	3					0	3
Risque de contrepartie	123	- 39		12	11	- 27	80
Risque pays	0				0		0
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit	123	- 39	0	12	11	- 27	80
Autres provisions	45	- 18		0	32	0	59
Correctifs de valeurs et provisions	171	- 57	0	12	43	- 27	142
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	0						0
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	171						142
Réserves pour risques bancaires généraux	704						704

13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers (en millions de CHF)

	A vue	Démon- çable	Echéant				Immobilisé	Total	
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	4 960							4 960	
Créances résultant de papiers monétaires	29							29	
Créances sur les banques	694		655	523	26			1 898	
Créances sur la clientèle	158	1 784	1 970	278	866	658		5 714	
Créances hypothécaires	768	469	3 364	2 138	10 334	6 982		24 055	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	849							849	
Immobilisations financières	75		118	264	1 224	1 552	26	3 259	
Actif circulant	31.12.14	7 533	2 253	6 107	3 203	12 450	9 192	26	40 764
	31.12.13	7 260	2 305	6 201	2 887	12 418	8 110	23	39 204
Engagements résultant de papiers monétaires	4		1					5	
Engagements envers les banques	901		1 060		150			2 111	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	7	13 007						13 014	
Autres engagements envers la clientèle	14 978		746	175	288	65		16 252	
Obligations de caisse			5	12	37	3		57	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts			209	754	1 993	3 483		6 439	
Fonds étrangers	31.12.14	15 890	13 007	2 021	941	2 468	3 551		37 878
	31.12.13	14 904	12 789	2 104	825	2 482	3 256		36 360

13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes

13.12.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2014, une rémunération brute de CHF 1 760 817 a été octroyée aux sept membres du Conseil d'administration en fonction au 31 décembre 2014. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 243 000 attribuée à son président. Cette dernière sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 avril 2015. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2015 en partie en espèces, pour un montant de CHF 170 100, le solde de CHF 72 900 étant versé sous forme d'actions bloquées 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration s'élèvent à CHF 205 100 pour le 2^e pilier et à CHF 180 978 pour les autres charges (AVS/AC/LAA et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les indemnités ont remplacé les jetons de présence. Pour les comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres. Le Comité Innovation et opportunités a été supprimé en 2014.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'élève à CHF 136 667.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2014, une rémunération brute de CHF 7 313 982 a été octroyée aux huit membres de la Direction générale en fonction au 31 décembre 2014. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 3 465 000. Cette dernière sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 avril 2015. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2015 en partie en espèces pour un montant de CHF 2 425 500, le solde de CHF 1 039 500 étant versé sous forme d'actions bloquées entre 3 et 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 190 577 pour le 2^e pilier et à CHF 688 025 pour les autres charges (AVS/AC/LAA, perte de gain et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2014

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2014, seul le président du Conseil d'administration recevra des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de sa rémunération liée à la performance annuelle, et dont le nombre sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 4 mai 2015. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2014, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2014, recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération liée à la performance annuelle, et dont le nombre sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 4 mai 2015. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 1200 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 360 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 503,50. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours de Bourse et définit le nombre d'actions souscriptibles par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme, plan 2012-2014, 2163 actions ont été attribuées aux membres de la Direction générale (voir chapitre 5, page 84).

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration sont entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2014, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 348 738.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2014, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe (moyen – long termes), l'intérêt appliqué est majoré de 0,25% par rapport aux taux du marché.

Détention d'actions

Membres du Conseil d'administration

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 9520 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 24 416 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2014 (en CHF)

	Olivier Steimer	Stephan A.J. Bachmann	Ingrid Deltenre	Reto Donatsch	Pierre Lamunière	Luc Recordon	Paul-André Sanglard	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre dès le 1er mai	Membre	Membre	Membre	Membre		
Honoraires	700 008	130 001	73 334	110 000	110 000	110 000	110 000	1 343 343	107 223
Indemnités comités		40 000	2 500	20 000	20 000	17 500	20 000	120 000	20 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces ¹⁾	170 100							170 100	0
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions ^{1) 2)}	40 707							40 707	0
Autres	30 000	10 000	6 667	10 000	10 000	10 000	10 000	86 667	9 445
Total	940 815	180 001	82 501	140 000	140 000	137 500	140 000	1 760 817	136 667
<i>Exercice précédent</i>								<i>1 900 010</i>	<i>146 667</i>
Charges 2 ^e pilier	205 100							205 100	
Autres charges sociales ³⁾	73 106	19 965	10 423	20 028	20 028	19 674	17 754	180 978	17 979
<i>Exercice précédent</i>								<i>396 247</i>	<i>18 903</i>

¹⁾ Montants à approuver par l'Assemblée générale 2015

²⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 4 mai 2015, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond, dès 2014, à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

³⁾ AVS/AC/LAA, allocations familiales

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2014 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		4 125 012		900 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces ¹⁾		2 425 500		434 000
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions ^{1) 2)}		665 771		103 861
Actions du plan d'intéressement ³⁾	1 200	75 299	0	0
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0	0
Autres		22 400		6 000
Total		7 313 982		1 443 861
<i>Exercice précédent</i>		<i>7 694 012</i>		
Rémunération liée à la performance à long terme exercice 2012 - 2014				
Attribution d'actions à CHF 548,50 par action ⁴⁾	2 163	1 186 406	319	174 972
<i>Exercice précédent</i>	<i>2 080</i>	<i>1 070 160</i>		
Total global		8 500 388		1 618 833
<i>Exercice précédent</i>		<i>8 764 172</i>		
Charges 2 ^e pilier		1 190 577		193 477
Autres charges sociales ⁵⁾		688 025		128 826
<i>Exercice précédent</i>		<i>1 795 753</i>		

¹⁾ Montants à approuver par l'Assemblée générale 2015

²⁾ Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 4 mai 2015, arrondi à l'unité supérieure. La valeur en francs suisses correspond, dès 2014, à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

³⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 360) et le cours de Bourse du 30 avril 2014 (CHF 503,50) à sa valeur escomptée à partir de 2014

⁴⁾ Cours de Bourse du 6 mars 2015

⁵⁾ AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.14 Exploité
Conseil d'administration					
Olivier Steimer	Président	3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Stephan A.J. Bachmann	Vice-président	0			0
Ingrid Deltenre	Membre	0			0
Reto Donatsch	Membre	0			0
Pierre Lamunière	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Paul-André Sanglard	Membre	0			0
Total		3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Exercice précédent		3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Direction générale					
Total		29 458 000	29 458 000	0	17 296 000
Exercice précédent		23 116 000	23 116 000	0	14 524 000
Jean-François Schwarz ¹⁾	Directeur général	8 950 000	8 950 000	0	2 610 000

¹⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.14 Exploité
Total	6 000 000	3 000 000	3 000 000	0
Exercice précédent	6 000 000	3 000 000	3 000 000	0

Détention d'actions et d'options

		31.12.14	31.12.13
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
Conseil d'administration			
Olivier Steimer	Président	7 620	7 952
Stephan A.J. Bachmann	Vice-président	1 000	600
Ingrid Deltenre ¹⁾	Membre	100	
Reto Donatsch	Membre	100	100
Pierre Lamunière	Membre	100	100
Luc Recordon	Membre	100	100
Paul-André Sanglard	Membre	500	500
Total		9 520	9 352
Direction générale			
Pascal Kiener	CEO	9 989	9 088
Aimé Achard	Services	2 014	1 838
Stefan Bichsel	Asset Management & Trading	3 183	2 410
Gérard Haerberli	Private Banking	2 043	2 163
Thomas W. Paulsen	CFO	1 530	1 533
Bertrand Sager	Gestion crédit	2 890	2 414
Jean-François Schwarz	Entreprises	2 567	1 799
José François Sierdo ²⁾	Retail	200	
Total		24 416	21 245

¹⁾ En 2013, pas membre du Conseil d'administration

²⁾ En 2013, pas membre de la Direction générale

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détiennent pas d'options au 31 décembre 2014.

13.12.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2014

La rémunération globale versée à Beth Krasna, membre du Conseil d'administration jusqu'au 1^{er} mai 2014, représentait CHF 47 044.

Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

Aucun crédit n'était accordé au 31 décembre 2014 à d'anciens membres de la Direction générale aux conditions prévues pour les collaborateurs.

13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13
Créances sur la clientèle	38	36
Créances hypothécaires	12	14
Immobilisations financières	5	5
Autres actifs	0	0
Créances	55	55
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5	4
Autres engagements envers la clientèle	188	276
Autres passifs	1	0
Engagements	194	280

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger (en millions de CHF)

	31.12.14		31.12.13	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	4 952	8	4 659	10
Créances résultant de papiers monétaires	25	4	39	
Créances sur les banques	675	1 223	704	905
Créances sur la clientèle	5 045	669	4 574	860
Créances hypothécaires	24 055		23 375	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	362	487	448	484
Immobilisations financières	2 327	932	2 206	940
Participations non consolidées	54		50	
Immobilisations corporelles	577		602	
Valeurs immatérielles	27		32	
Comptes de régularisation	115	2	194	2
Autres actifs	439	90	217	153
Actifs	38 653	3 415	37 100	3 354
Total en %	92	8	92	8
Engagements résultant de papiers monétaires	5		43	
Engagements envers les banques	1 856	255	1 546	375
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	12 268	746	12 082	717
Autres engagements envers la clientèle	14 123	2 129	12 912	2 540
Obligations de caisse	57		81	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	6 148	291	5 774	290
Comptes de régularisation	216	1	223	1
Autres passifs	297	193	244	133
Correctifs de valeurs et provisions	142		171	
Réserves pour risques bancaires généraux	704		704	
Capital social	86		86	
Réserves issues du capital	106		192	
Propres titres de participation	- 13		- 11	
Réserves issues du bénéfice	2 162		2 071	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	0		0	
Bénéfice net total	296		280	
Passifs	38 453	3 615	36 398	4 056
Total en %	91	9	90	10

13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

	31.12.14		31.12.13	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	2 683	7	2 847	7
<i>Royaume-Uni</i>	608	1	738	3
<i>France</i>	531	1	580	1
<i>Allemagne</i>	357	1	239	1
<i>Luxembourg</i>	314	1	401	1
<i>Pays-Bas</i>	222	1	240	1
<i>Autriche</i>	189	1	159	0
<i>Autres</i>	462	1	490	0
Asie	392	1	226	1
Amérique latine, Caraïbes	106	0	131	0
Etats-Unis, Canada	120	0	77	0
Autres	114	0	73	0
Actifs à l'étranger	3 415	8	3 354	8
Suisse	38 653	92	37 100	92
Actifs	42 068	100	40 454	100

13.16 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	4 907	47	3	3	4 960
Créances résultant de papiers monétaires	21	4	4		29
Créances sur les banques	482	750	495	171	1 898
Créances sur la clientèle	4 093	263	1 321	37	5 714
Créances hypothécaires	24 053	2			24 055
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	310	270	227	42	849
Immobilisations financières	2 833	425	1		3 259
Participations non consolidées	54				54
Immobilisations corporelles	577				577
Valeurs immatérielles	27				27
Comptes de régularisation	109	7	1		117
Autres actifs	475	16	35	3	529
Positions portées à l'actif	37 941	1 784	2 087	256	42 068
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	15 029	6 896	14 536	1 671	38 132
Actifs	31.12.14	52 970	8 680	1 927	80 200
	31.12.13	51 905	8 595	2 407	79 570
Engagements résultant de papiers monétaires	4	1			5
Engagements envers les banques	577	343	1 107	84	2 111
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	12 922	92			13 014
Autres engagements envers la clientèle	11 694	1 872	2 264	422	16 252
Obligations de caisse	57				57
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	6 254	125	55	5	6 439
Comptes de régularisation	207	5	4	1	217
Autres passifs	402	55	29	4	490
Correctifs de valeurs et provisions	141	1			142
Réserves pour risques bancaires généraux	704				704
Capital social	86				86
Réserves issues du capital	106				106
Propres titres de participation	- 13				- 13
Réserves issues du bénéfice	2 162				2 162
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	0				0
Bénéfice net total	296				296
Positions portées au passif	35 599	2 494	3 459	516	42 068
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	17 588	6 142	12 976	1 378	38 084
Passifs	31.12.14	53 187	8 636	1 894	80 152
	31.12.13	51 903	8 700	2 382	79 547
Position nette par devise	31.12.14	- 217	44	188	48
	31.12.13	2	- 105	101	23

14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

14.1 Instruments financiers dérivés ouverts (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	
Swaps	90	104	3 497	189	245	7 151	
Futures			251				
Options (OTC)						8	
Instruments de taux	90	104	3 748	189	245	7 159	
Contrats à terme	106	59	8 185				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	456	463	27 192				
Options (OTC)	27	24	3 980				
Devises et métaux précieux	589	546	39 357	0	0	0	
Futures			11				
Options (OTC)	77	64	166				
Titres de participation / indices	77	64	177	0	0	0	
Total	31.12.14	756	714	43 282	189	245	7 159
	31.12.13	434	403	45 204	87	182	7 497
				Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	
Récapitulation							
Instruments de négoce			756	714	43 282		
Instruments de couverture			189	245	7 159		
Total avant impact des contrats de netting	31.12.14	945	959	50 441			
	31.12.13	521	585	52 701			
Total après impact des contrats de netting	31.12.14	433	446	50 441			
	31.12.13	239	303	52 701			
Variation		absolue	194	143	-2 260		
		en %	81	47	-4		

15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

15.1 Produits d'intérêts (en millions de CHF)

	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Papiers monétaires	2.6	4.1	- 1.5	- 37
Banques	2.8	2.4	0.4	17
Clientèle	647.1	666.2	- 19.1	- 3
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	54.2	56.3	- 2.1	- 4
Total	706.7	729.0	- 22.3	- 3

15.2 Charges d'intérêts (en millions de CHF)

Banques	5.9	9.0	- 3.1	- 34
Clientèle	44.5	53.4	- 8.9	- 17
Obligations de caisse et emprunts	118.3	128.2	- 9.9	- 8
Autres charges d'intérêts	34.2	36.9	- 2.7	- 7
Total	202.9	227.5	- 24.6	- 11

15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements (en millions de CHF)

Administration de valeurs	51.1	48.4	2.7	6
Courtages	57.1	63.9	- 6.8	- 11
Produits des émissions	10.6	12.2	- 1.6	- 13
Commissions de gestion	42.3	42.9	- 0.6	- 1
Activités de fonds de placement	115.0	114.2	0.8	1
Autres	3.9	3.8	0.1	3
Total	280.0	285.4	- 5.4	- 2

15.4 Commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Trafic des paiements	25.2	24.3	0.9	4
Frais de comptes	18.0	15.4	2.6	17
Location de coffres-forts (safes)	2.7	2.7	0.0	0
Autres	36.6	34.3	2.3	7
Total	82.5	76.7	5.8	8

15.5 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

Commerce de devises et métaux précieux	79.5	80.7	- 1.2	- 1
Négoce de billets de banque	10.6	11.8	- 1.2	- 10
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	21.6	26.1	- 4.5	- 17
Charges de commissions de négoce	- 5.3	- 5.8	- 0.5	- 9
Total	106.4	112.8	- 6.4	- 6

15.6 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	259.8	259.4	0.4	0
Charges sociales	24.9	23.8	1.1	5
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	37.2	37.1	0.1	0
Autres frais de personnel	17.1	17.0	0.1	1
Total	339.0	337.3	1.7	1

15.7 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	23.7	21.9	1.8	8
Informatique	73.5	75.2	- 1.7	- 2
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.9	4.2	- 0.3	- 7
Matériel de bureau	12.1	11.8	0.3	3
Télécommunication et ports	8.6	8.6	0	0
Communication, publicité, dons et cotisations	18.3	18.1	0.2	1
Informations financières	13.8	14.1	- 0.3	- 2
Honoraires	8.0	7.9	0.1	1
Frais d'émissions	7.2	8.1	- 0.9	- 11
Autres charges d'exploitation	9.3	12.2	- 2.9	- 24
Total	178.4	182.1	- 3.7	- 2

15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé (en millions de CHF)

Immeubles	14.0	13.2	0.8	6
Programmes informatiques	43.4	48.7	- 5.3	- 11
Autres investissements	17.2	17.9	- 0.7	- 4
Participations	0.0	0.8	- 0.8	- 100
Goodwill	5.1	5.1	0.0	0
Total	79.7	85.7	- 6.0	- 7

15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en millions de CHF)

	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risque de crédit	0.0	0.7	- 0.7	- 100
Provisions diverses	32.1	40.0	- 7.9	- 20
Pertes diverses	2.0	2.0	0	0
Total	34.1	42.7	- 8.6	- 20

15.10 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

Dissolution de provisions pour risque de crédit	16.3	8.9	7.4	83
Dissolution de provisions diverses	0.3	1.2	- 0.9	- 75
Cession d'immobilisations corporelles	1.0	9.0	- 8.0	- 89
Autres produits exceptionnels	1.6	2.2	- 0.6	- 27
Total	19.2	21.3	- 2.1	- 10

15.11 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

Diverses charges extraordinaires	0.0	0.1	- 0.1	- 100
Total	0.0	0.1	- 0.1	- 100

15.12 Impôts (en millions de CHF)

Impôt fédéral direct	24.7	23.4	1.3	6
Impôts cantonaux et communaux	60.5	60.4	0.1	0
Impôts latents	- 0.1	0.1	- 0.2	- 200
Total	85.1	83.9	1.2	1

15.13 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire (en millions de CHF)

	2014		2013	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	503.5	0.3	501.4	0.1
Résultat des opérations de commissions	328.2	15.2	332.8	8.5
Résultat des opérations de négoce	98.2	8.2	104.7	8.1
Autres résultats ordinaires	39.6		35.0	
Produits	969.5	23.7	973.9	16.7
Charges de personnel	338.4	0.6	337.1	0.2
Autres charges d'exploitation	176.4	2.0	180.4	1.7
Charges	514.8	2.6	517.5	1.9

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

16. Autres informations

16.1 Etat des fonds propres réglementaires (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13
Fonds propres de base durs (CET1)	2 874	2 914
Instrumentes et réserves	3 066	3 046
Ajustements réglementaires	- 86	- 81
Volant anticyclique	- 106	- 51
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	0	0
Instrumentes	0	0
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres complémentaires (T2)	19	21
Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires	19	21
Ajustements réglementaires	0	0
Fonds propres pouvant être pris en compte	2 893	2 935
Actifs pondérés par le risque		
Risque de crédit	13 984	13 528
Actifs sans contrepartie	693	736
Risque de marché	350	340
Risque opérationnel	1 764	1 774
Actifs pondérés par le risque	16 792	16 377
Ratios de fonds propres		
Ratio CET1	17.1%	17.8%
Ratio T1	17.1%	17.8%
Capital total	17.2%	17.9%

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'adéquation des fonds propres est déterminée selon les normes de l'Accord de Bâle III.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur le site de la Banque: www.bcv.ch (relations investisseurs).

16.2 Informations par secteur d'activité

16.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des grandes entreprises, des collectivités publiques et du trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire ainsi que les filiales Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, le Département des Ressources humaines, le Département Stratégie et organisation, le Département Média et information, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance et Juridique), la Division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la Division Services (Gestion et infrastructure IT, Evolutions et développements IT, Infrastructures et services généraux et Opérations).

D'une manière générale, les produits bruts sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique «Opérations d'intérêts» correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession).

Pour le Corporate Center, les opérations d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres résultats» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Dans la rubrique «Pertes sur débiteurs» sont imputées les pertes attendues par secteur d'activité. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est attribué au Corporate Center.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les produits, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité selon les normes Bâle III à 13%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers		Banque des entreprises	
	2014	2013	2014	2013
16.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité (en millions de CHF)				
Bilan				
Créances sur la clientèle	126	158	4 139	4 326
Créances hypothécaires	7 391	7 198	8 986	8 800
Avances à la clientèle	7 517	7 356	13 125	13 126
Épargne et placements	7 282	7 115	1 116	1 103
Autres engagements	983	868	6 502	6 127
Obligations de caisse	24	36	3	4
Dépôts de la clientèle	8 289	8 019	7 621	7 234
Engagements hors bilan	41	49	2 097	2 041
Avoirs administrés (masse sous gestion) ¹⁾ (y compris prises en compte doubles)	8 960	8 711	9 260	9 219

16.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)

Opérations d'intérêts	113.4	108.4	207.8	208.0
Opérations de commissions	59.7	56.3	51.4	51.6
Opérations de négoce	18.1	17.8	9.3	9.0
Autres résultats	1.8	2.1	4.7	4.6
Produit brut bancaire	193.0	184.6	273.2	273.2
Charges de personnel	-49.0	-50.5	-30.7	-31.4
Charges d'exploitation	-47.5	-46.9	-12.2	-12.4
Bénéfice brut	96.5	87.2	230.3	229.4
Amortissements	-15.9	-17.9	-3.0	-3.4
Facturation interne	-48.8	-44.7	-51.7	-53.7
Bénéfice brut après amortissements et facturation interne	31.8	24.6	175.6	172.3
Pertes sur débiteurs ¹⁾	-3.6	-3.4	-30.8	-30.5
Autres pertes et provisions	-1.0	-1.2	-0.1	-0.5
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés ²⁾ et intérêts minoritaires	-6.0	-4.4	-31.8	-31.1
Bénéfice net	21.2	15.6	112.9	110.2

16.2.4 Indicateurs

Fonds propres moyens (en millions de CHF) ³⁾	204	188	1 231	1 212
Ratios de rentabilité (%)				
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne ⁴⁾	15.6	13.1	14.3	14.2
ROE sur bénéfice net ⁴⁾	10.4	8.3	9.2	9.1
Charges / produits ⁵⁾	83.5	86.7	35.7	36.9
Effectif moyen	386	397	184	186

Les chiffres 2013 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

¹⁾ Dans les secteurs d'activité sont imputées les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est enregistré au Corporate Center

²⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

³⁾ Selon normes Bâle III à 13%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center

⁴⁾ Selon normes Bâle III à 13%.

⁵⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
717	638	1	0	731	312	5 714	5 434
6 881	6 616	0	0	797	761	24 055	23 375
7 598	7 254	1	0	1 528	1 073	29 769	28 809
4 433	4 411	0	0	183	170	13 014	12 799
7 487	7 457	870	694	410	306	16 252	15 452
28	39	2	2	0	0	57	81
11 948	11 907	872	696	593	476	29 323	28 332
60	66	10	14	346	230	2 554	2 400
67 614	65 386	0	0	548	534	86 382	83 850
117.6	113.5	1.8	1.8	63.2	69.8	503.8	501.5
229.5	232.6	-1.0	-3.1	3.8	3.9	343.4	341.3
20.3	20.8	48.6	55.1	10.1	10.1	106.4	112.8
2.2	2.8	0.0	0.0	30.9	25.5	39.6	35.0
369.6	369.7	49.4	53.8	108.0	109.3	993.2	990.6
-113.6	-117.2	-13.6	-13.3	-132.1	-124.9	-339.0	-337.3
-44.3	-45.3	-8.8	-8.4	-65.6	-69.1	-178.4	-182.1
211.7	207.2	27.0	32.1	-89.7	-84.7	475.8	471.2
-17.8	-18.3	-1.8	-2.0	-41.2	-44.1	-79.7	-85.7
-57.8	-57.1	-1.9	-1.0	160.2	156.5	0.0	0.0
136.1	131.8	23.3	29.1	29.3	27.7	396.1	385.5
-3.4	-3.5	-0.6	-0.8	32.8	27.9	-5.6	-10.3
-5.6	-0.9	0.0	0.0	-27.4	-39.6	-34.1	-42.2
0.5	10.6	0.0	0.0	24.3	20.4	24.8	31.0
-29.2	-32.5	-5.0	-6.2	-13.1	-9.7	-85.1	-83.9
98.4	105.5	17.7	22.1	45.9	26.7	296.1	280.1
298	296	78	70	1 482	1 514	3 293	3 280
45.7	44.6	29.8	41.4			12.0	11.8
33.0	35.7	22.7	31.4			9.0	8.5
61.8	63.0	52.8	46.0			59.6	60.6
583	591	60	60	756	721	1 969	1 955

16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2010	2011	2012	2013	2014
Produit des intérêts et des escomptes ¹⁾	739.1	735.8	712.3	672.7	652.5
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	59.2	58.4	57.9	56.3	54.2
Charges d'intérêts	- 273.8	- 261.1	- 250.9	- 227.5	- 202.9
Résultat des opérations d'intérêts	524.5	533.1	519.3	501.5	503.8
Produit des commissions sur les opérations de crédit ¹⁾	52.5	47.2	50.2	44.5	44.9
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	288.2	291.8	281.9	285.4	280.0
Produit des commissions sur les autres prestations de service ¹⁾	68.4	73.1	79.1	76.7	82.5
Charges de commissions	- 71.1	- 71.9	- 64.2	- 65.3	- 64.0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	338.0	340.2	347.0	341.3	343.4
Résultat des opérations de négoce	97.9	114.9	113.1	112.8	106.4
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	26.0	10.7	5.9	1.8	3.2
Produit total des participations	3.9	5.5	4.8	9.6	4.3
<i>dont autres participations non consolidées</i>	3.9	5.5	4.8	9.6	4.3
Résultat des immeubles	10.3	10.4	11.3	11.5	11.0
Autres produits ordinaires	10.0	9.4	9.5	15.2	21.9
Autres charges ordinaires	- 14.8	- 7.0	- 1.1	- 3.1	- 0.8
Autres résultats ordinaires	35.4	29.0	30.4	35.0	39.6
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	995.8	1 017.2	1 009.8	990.6	993.2
Charges de personnel	- 325.5	- 339.2	- 334.7	- 337.3	- 339.0
Autres charges d'exploitation	- 190.2	- 192.3	- 189.3	- 182.1	- 178.4
Charges d'exploitation	- 515.7	- 531.5	- 524.0	- 519.4	- 517.4
Bénéfice brut	480.1	485.7	485.8	471.2	475.8
Amortissements sur l'actif immobilisé	- 77.6	- 83.9	- 86.2	- 85.7	- 79.7
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	- 5.2	- 19.8	- 3.9	- 42.7	- 34.1
Résultat intermédiaire	397.3	382.0	395.7	342.8	362.0
Produits extraordinaires	45.3	16.6	9.0	21.3	19.2
Charges extraordinaires	- 35.4	- 7.8	- 1.6	- 0.1	0.0
Impôts	- 93.1	- 89.7	- 92.0	- 83.9	- 85.1
Bénéfice net total	314.1	301.1	311.1	280.1	296.1
Intérêts minoritaires	- 0.9	1.0	- 0.1	0.0	0.0
Bénéfice net, part du Groupe	313.2	302.1	311.0	280.1	296.1

¹⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2010 et 2011 ont été ajustés suite au reclassement de certains produits

16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.10	31.12.11	31.12.12	31.12.13	31.12.14
Liquidités	389	1 711	4 735	4 669	4 960
Créances résultant de papiers monétaires	1 935	28	26	39	29
Créances sur les banques	3 018	3 128	2 007	1 609	1 898
Créances sur la clientèle	5 247	5 894	5 094	5 434	5 714
Créances hypothécaires	20 254	22 071	22 864	23 375	24 055
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	478	573	667	932	849
Immobilisations financières	2 879	2 975	3 101	3 146	3 259
Participations non consolidées	87	88	52	50	54
Immobilisations corporelles	588	628	621	602	577
Valeurs immatérielles	4	35	37	32	27
Comptes de régularisation	198	206	198	196	117
Autres actifs	508	566	398	370	529
Actifs	35 585	37 903	39 800	40 454	42 068
Engagements résultant de papiers monétaires	1	6	3	43	5
Engagements envers les banques	2 016	2 352	2 444	1 921	2 111
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	10 885	11 620	12 295	12 799	13 014
Autres engagements envers la clientèle	12 879	14 087	14 908	15 452	16 252
Obligations de caisse	275	209	131	81	57
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	5 284	5 384	5 837	6 064	6 439
Comptes de régularisation	229	215	231	224	217
Autres passifs	522	523	461	377	490
Correctifs de valeurs et provisions	223	206	175	171	142
Fonds étrangers	32 314	34 602	36 485	37 132	38 727
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	704	704	704
Capital social	86	86	86	86	86
Réserves issues du capital	359	360	275	192	106
Propres titres de participation	-7	-8	-11	-11	-13
Réserves issues du bénéfice	1 801	1 838	1 949	2 071	2 162
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	14	20	1	0	0
Bénéfice net total	314	301	311	280	296
Fonds propres	3 271	3 301	3 315	3 322	3 341
Passifs	35 585	37 903	39 800	40 454	42 068

17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 103 à 139) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Omar Grossi

Expert-réviseur

Lausanne, le 11 mars 2015

Données financières

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.14	31.12.13	Variation absolue	Variation en %
Liquidités		4 829	4 645	184	4
Créances résultant de papiers monétaires		29	39	- 10	- 26
Créances sur les banques		1 852	1 575	277	18
Créances sur la clientèle	5.8	5 529	5 272	257	5
Créances hypothécaires	5.2/5.8	23 664	23 010	654	3
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		852	933	- 81	- 9
Immobilisations financières	5.2/5.8	3 231	3 109	122	4
Participations		159	155	4	3
Immobilisations corporelles		512	537	- 25	- 5
Comptes de régularisation		112	188	- 76	- 40
Autres actifs	5.1/5.8	519	367	152	41
Actifs		41 288	39 830	1 458	4
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	0
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		22	12	10	83
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		5	5	0	0
Engagements résultant de papiers monétaires		1	43	- 42	- 98
Engagements envers les banques		2 502	2 490	12	0
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.8/5.9	13 007	12 789	218	2
Autres engagements envers la clientèle	5.3/5.8	15 202	14 410	792	5
Obligations de caisse		57	81	- 24	- 30
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	5.3	6 439	6 064	375	6
Comptes de régularisation		204	209	- 5	- 2
Autres passifs	5.1/5.8	478	361	117	32
Correctifs de valeurs et provisions	5.4	122	150	- 28	- 19
Fonds étrangers		38 012	36 597	1 415	4
Réserves pour risques bancaires généraux	5.4	691	691	0	0
Capital social	5.5	86	86	0	0
Réserve légale générale		435	521	- 86	- 17
<i>dont réserve issue d'apports de capital</i>		351	437	- 86	- 20
Réserve pour propres titres de participation	5.4	10	10	0	0
Autres réserves		1 735	1 628	107	7
Bénéfice de l'exercice	7.1	319	297	22	7
Fonds propres	5.6	3 276	3 233	43	1
Passifs		41 288	39 830	1 458	4
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		1 771	1 897	- 126	- 7
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		1 355	1 284	71	6

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 151 à 156

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		644.2	664.4	-20.2	-3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		54.3	56.4	-2.1	-4
Charges d'intérêts		-202.2	-227.2	-25.0	-11
Résultat des opérations d'intérêts		496.3	493.6	2.7	1
Produit des commissions sur les opérations de crédit		44.8	44.4	0.4	1
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		189.1	193.1	-4.0	-2
Produit des commissions sur les autres prestations de service		76.3	71.7	4.6	6
Charges de commissions		-33.9	-38.7	-4.8	-12
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		276.3	270.5	5.8	2
Résultat des opérations de négoce	6.1	97.8	104.4	-6.6	-6
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		3.0	3.9	-0.9	-23
Produit des participations		29.8	26.5	3.3	12
Résultat des immeubles		10.4	11.0	-0.6	-5
Autres produits ordinaires		22.8	15.6	7.2	46
Autres charges ordinaires		-0.9	-2.8	-1.9	-68
Autres résultats ordinaires		65.1	54.2	10.9	20
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		935.5	922.7	12.8	1
Charges de personnel		-294.9	-290.0	4.9	2
Autres charges d'exploitation		-159.4	-161.5	-2.1	-1
Charges d'exploitation		-454.3	-451.5	2.8	1
Bénéfice brut		481.2	471.2	10.0	2
Amortissements sur l'actif immobilisé		-70.2	-76.4	-6.2	-8
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.4	-27.8	-28.4	-0.6	-2
Résultat intermédiaire		383.2	366.4	16.8	5
Produits extraordinaires	5.4	18.6	10.5	8.1	77
Charges extraordinaires		0.0	0.0	0.0	0
Impôts		-82.7	-80.3	2.4	3
Bénéfice de l'exercice		319.1	296.6	22.5	8
Répartition du bénéfice					
Bénéfice de l'exercice		319.1	296.6		
Bénéfice au bilan		319.1	296.6		
Répartition du bénéfice	7.1				
- Attribution aux autres réserves		129.8	107.3		
- Attribution à la réserve légale générale		0.0	0.0		
- Distribution sur le capital social		189.3	189.3		
Autre distribution					
Distribution par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	7.2	86.1	86.1		

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 151 à 156

3. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	1 294	1 122	172	15
Engagements irrévocables	1 089	1 133	- 44	- 4
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>	<i>135</i>	<i>134</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	113	93	20	22
Crédits par engagement	33	23	10	43
Instrument financiers dérivés				
Valeurs de remplacement positives brutes	952	522	430	82
Valeurs de remplacement négatives brutes	957	586	371	63
Montants du sous-jacent	50 514	52 725	- 2 211	- 4
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	48	115	- 67	- 58

Autres engagements conditionnels

Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA

4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Commentaires relatifs à l'activité et effectif

Voir sous le chiffre 7 des comptes du Groupe.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2014.

4.3 Principes de présentation des rubriques individuelles

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (boucllement individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

4.3.2 Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués, au plus, à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

4.4 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Voir sous le chiffre 10 des comptes du Groupe.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	Autres actifs	31.12.14 Autres passifs	Autres actifs	31.12.13 Autres passifs
Valeurs de remplacement nettes des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	436	441	237	301
Compte de compensation	43	0	76	0
Impôts indirects	5	16	5	20
Coupons / Coupons et titres échus	7	2	14	11
Comptes de règlement	21	10	22	22
Actifs et passifs divers	7	9	13	7
Autres actifs et autres passifs	519	478	367	361

5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	Montant ou valeur comptable du gage	31.12.14 Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	31.12.13 Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	186	0	200	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 743	5 194	6 745	5 006
Autres	250	250	230	230
Actifs mis en gage	7 179	5 444	7 175	5 236

5.3 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13
Autres engagements envers la clientèle	109	110
Emprunts obligataires	11	11
Engagements ressortant au bilan	120	121

5.4 Correctifs de valeurs et provisions

Réerves pour risques bancaires généraux

Réserve pour propres titres de participation (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2013						2014
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de défaillance (risque de contrepartie et risque pays)	121	- 39		12	11	- 27	78
Autres provisions	29	- 12		0	27	0	44
Correctifs de valeurs et provisions	150	- 51		12	38	- 27	122
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	0						0
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	150						122
Réerves pour risques bancaires généraux	691		0				691
Réserve pour propres titres de participation	10		0				10

5.5 Capital social (en millions de CHF)

	Nominal	2014		2013	
		Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions					
Action nominative, entièrement libérée	Nominal	CHF 10.00		CHF 10.00	
Etat au 1 ^{er} janvier		8 606 190	86	8 606 190	86
Pas de mouvement		0	0	0	0
Etat au 31 décembre		8 606 190	86	8 606 190	86
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>			86		86

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

	31.12.14			31.12.13		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capi- tal liés par des conventions de vote						
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	57.6	66.95%	5 762 252	57.6	66.95%

5.6 Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital- actions	Réserve légale générale: réserve issue d'apports de capital	Réserve légale générale: autres réserves	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve pour propres titres de participation	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2012	86	609	84	693	8	1 373	314	3 167
Attribution aux autres réserves						124	- 124	0
Dividende 2011							- 189	- 189
Distribution par la réserve issue d'ap- ports de capital		- 86						- 86
Variation de la réserve pour propres titres de participation				- 2	2			0
Résultat de l'exercice							320	320
Etat au 31 décembre 2012	86	523	84	691	10	1 497	320	3 211
Attribution aux autres réserves						131	- 131	0
Dividende 2012							- 189	- 189
Distribution par la réserve issue d'ap- ports de capital		- 86						- 86
Variation de la réserve pour propres titres de participation				0	0			0
Résultat de l'exercice							297	297
Etat au 31 décembre 2013	86	437	84	691	10	1 628	297	3 233
Attribution aux autres réserves						107	- 107	0
Dividende 2013							- 190	- 190
Distribution par la réserve issue d'ap- ports de capital		- 86						- 86
Variation de la réserve pour propres titres de participation				0	0			0
Résultat de l'exercice							319	319
Etat au 31 décembre 2014	86	351	84	691	10	1 735	319	3 276

5.7 Rémunérations et crédits accordés aux organes

Le détail des rémunérations et crédits accordés aux organes figure au chiffre 13.12 des comptes du Groupe.

5.8 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31.12.14	31.12.13
Créances sur la clientèle	38	36
Créances hypothécaires	12	13
Immobilisations financières	5	5
Autres actifs	0	0
Créances	55	54
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5	4
Autres engagements envers la clientèle	188	276
Autres passifs	1	0
Engagements	194	280

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

5.9 Compte spécial de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2014	2013
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	269	302
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	- 23	- 33
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0	0
soit une variation nette de	- 23	- 33
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	246	269
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>169</i>	<i>188</i>

	31.12.14	31.12.13	Evolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	157	166	- 9
Livrets et comptes Epargne Senior	53	62	- 9
Livrets Epargne au porteur	34	39	- 5
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	2	2	0
Total	246	269	- 23

6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

6.1 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Commerce de devises et métaux précieux	71.1	72.6	- 1.5	- 2
Négoce de billets de banque	10.4	11.4	- 1.0	- 9
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	21.6	26.2	- 4.6	- 18
Charges de commissions de négoce	- 5.3	- 5.8	- 0.5	- 9
Total	97.8	104.4	- 6.6	- 6

7. Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 23 avril 2015, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

7.1 Répartition du bénéfice

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 319,1 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	22.00	8 606 190	189.3
Attribution à la réserve légale générale			0
Attribution aux autres réserves			129.8
			319.1

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 29 avril 2015.

7.2 Autre distribution

En outre, il est proposé de distribuer, par un prélèvement sur le compte d'apports de capital de la réserve légale générale (réserve issue d'apports de capital) un montant de CHF 86,1 millions:

	Montant en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Distribution (en millions de CHF)
Versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	10.00	8 606 190	86.1
			86.1

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 29 avril 2015.

8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 148 à 156) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

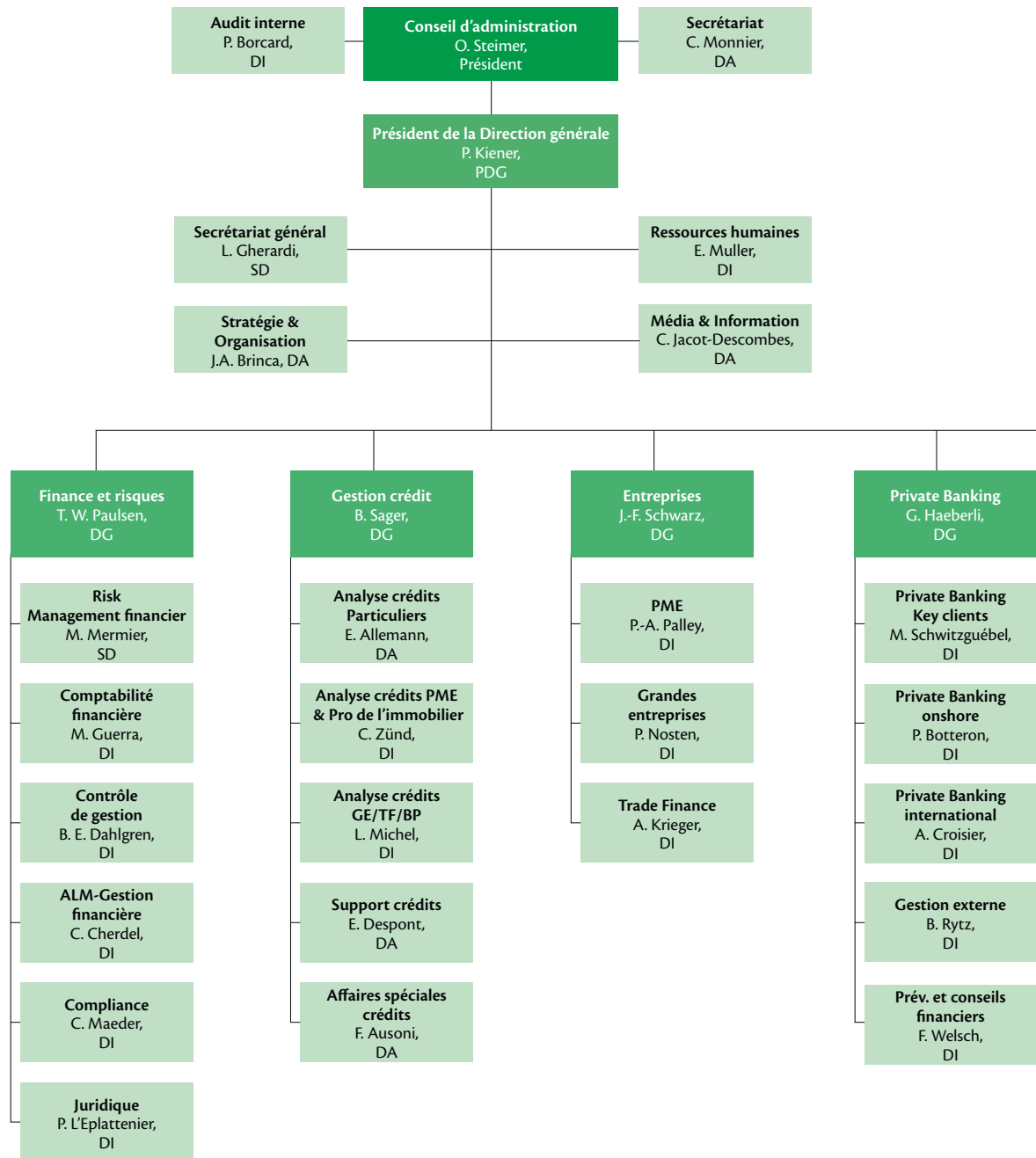
PricewaterhouseCoopers SA

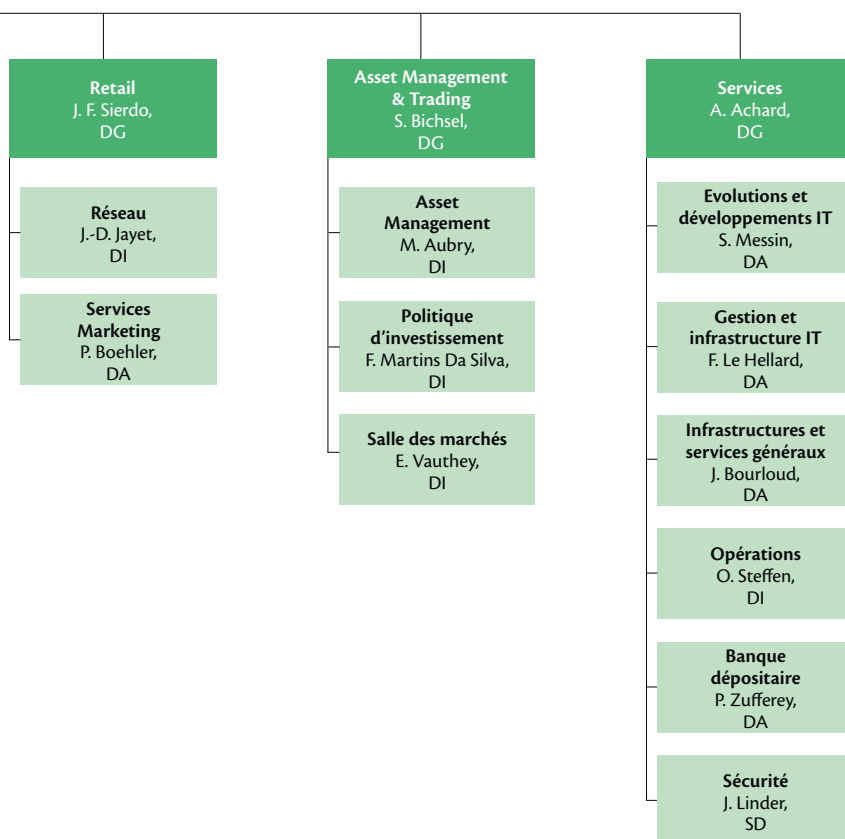
Alex Astolfi	Omar Grossi
<i>Expert-réviseur</i>	<i>Expert-réviseur</i>
<i>Réviseur responsable</i>	

Lausanne, le 11 mars 2015

Organigramme

Situation au 01.03.2015





DG: directeur(rice) général(e)

DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

Organisation du réseau

Situation au 01.03.2015



Responsables régionaux

Situation au 01.03.2015

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Francis Collaud
André Cherbuin
Fabrice Chollet

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Philippe Diserens
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais / Alpes vaudoises

Clientèle privée
Private Banking
PME

Eric Barroud
Vincent Mottier
Sébastien Roduit

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Steve Magnenat
Adrian Kocher
Bernard Mettraux

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Pierre-Yves Zimmermann
Alexandre Berthoud

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Grégory Gay
Jean-Michel Isoz
Jean-Daniel Gebhard

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Thierry Magnin
Pascal Aubry
Henri-Pierre Monney

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pierre-Alain Favre
Christophe Millius
Didier Muller

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

Sébastien Rod
Olivier Engler
Cédric Ottet

Agences

Situation au 01.03.2015

Région Broye

Avenches

Rue Centrale 4
Case postale 47
1580 Avenches

Lucens

Avenue de la Gare 4 A
Case postale 69
1522 Lucens

Payerne

Rue du Temple 9
Case postale 64
1530 Payerne

Région Chablais / Alpes vaudoises

Aigle

Rue du Collège 2
Case postale 449
1860 Aigle

Bex

Rue Centrale 5
Case postale 62
1880 Bex

Château-d'Oex

Grand-Rue 82
Case postale 172
1660 Château-d'Oex

Les Diablerets

Les Ormonts 7
Case postale 27
1865 Les Diablerets

Leysin

Place du Marché
Case postale 83
1854 Leysin

Villars

Avenue Centrale 119
Case postale 7
1884 Villars

Villeneuve

Grand-Rue 1
Case postale 27
1844 Villeneuve

Région Gros-de-Vaud

Cheseaux-sur-Lausanne

Rue du Pâquis 1
Case postale 68
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cugy

Centre commercial Migros
Route de Bottens 1
Case postale 8
1053 Cugy

Echallens

Place de la Gare 7
Case postale 31
1040 Echallens

Moudon

Rue du Temple 10
Case postale 32
1510 Moudon

Penthalaz

Place Centrale 3
Case postale 7
1305 Penthalaz

Romanel

Centre commercial Romanel
En Félezin
Case postale 105
1032 Romanel

Région Lausanne

Bellevaux

Route Aloys-Fauquez 116
Case postale 30
1000 Lausanne 8

Bergières

Avenue Bergières 42
Case postale 60
1000 Lausanne 22

Bussigny

Chemin du Parc 6
Case postale 44
1030 Bussigny

Chauderon

Place Chauderon 8
Case postale 300
1001 Lausanne

CHUV

Rue du Bugnon 46
Case postale 8
1011 Lausanne

Crissier

Centre MMM
Case postale 210
1023 Crissier

Ecublens

Chemin du Croset 3
Case postale 47
1024 Ecublens

Epalinges

Place de la Croix-Blanche 17
Case postale 119
1066 Epalinges

La Sallaz

Route d'Oron 2
Case postale 32
1000 Lausanne 10

Lausanne - Cour

Avenue de Cour 38 A
Case postale 163
1000 Lausanne 3

Lausanne - Gare

Place de la Gare 10
Case postale 192
1001 Lausanne

Ouchy

Avenue d'Ouchy 76
1006 Lausanne

Prilly

Route de Cossonay 21
Case postale 48
1008 Prilly

Renens

Rue du Midi 15
Case postale 608
1020 Renens

UNIL

Internef - Dorigny
Case postale 125
1015 Lausanne

WTCL

Avenue Gratta-Paille 2
1018 Lausanne

Lausanne - St-François

Place St-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne

Région Lavaux

Chailly

Pont-de-Chailly
Case postale 79
1000 Lausanne 12

Cully

Place de l'Hôtel de Ville 7
Case postale 16
1096 Cully

Lutry

Route de Lavaux 166
Case postale 265
1095 Lutry

Mézières

Rue du Théâtre 2
Case postale 41
1083 Mézières

Oron-la-Ville

Le Bourg 16
Case postale 103
1610 Oron-la-Ville

Pully

Rue de la Poste 8
Case postale 62
1009 Pully

Savigny

Place du Forum 2
Case postale 120
1073 Savigny

Région Morges

Allaman

Littoral Centre
Route de la Gare 10
1165 Allaman

Aubonne

Chemin du Mont-Blanc 2
Case postale 37
1170 Aubonne

Cossonay

Rue des Etangs 5
Case postale 35
1304 Cossonay-Ville

Denges

Route de Genève 107 B
Case postale 74
1026 Denges

Morges Hôtel-de-Ville

Place de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 144
1110 Morges 1

Morges - Charpentiers

Rue Centrale 12
Case postale 144
1110 Morges 1

St-Prex

Route de Rolle 2
Case postale 24
1162 St-Prex

Région Nord vaudois

Chavornay

Route d'Yverdon 2
Case postale 62
1373 Chavornay

Grandson

Place du Château 8
Case postale 24
1422 Grandson

Le Sentier

Grand-Rue 36
Case postale 62
1347 Le Sentier

Orbe

Place du Marché 9
Case postale 27
1350 Orbe

Ste-Croix

Rue Neuve 2
Case postale 17
1450 Ste-Croix

Vallorbe

Rue de l'Horloge 1
Case postale 36
1337 Vallorbe

Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17
Case postale 256
1400 Yverdon-les-Bains 1

Région Nyon

Coppet

Rue Froide 1
Case postale 30
1296 Coppet

Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A
Case postale 338
1196 Gland

Nyon

Rue Perdtemps 6
Case postale 1048
1260 Nyon 1

Rolle

Grand-Rue 60
Case postale 232
1180 Rolle

Signy

Centre Commercial
Rue des Fléchères 7A
Case postale 245
1274 Signy-Centre

Région Riviera

Blonay

Route du Village 7
Case postale 91
1807 Blonay

Chexbres

Grand-Rue
Case postale 113
1071 Chexbres

Clarens

Avenue Vinet 15
Case postale 51
1815 Clarens

La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38
Case postale 64
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux

Grand-Rue 50
Case postale 1026
1820 Montreux

Vevey - Gare

Place de la Gare
Case postale 160
1800 Vevey 1

Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55
Case postale 353
1800 Vevey

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale
Grégory Duong

Coordination graphique
Nicole Robertson

Rédaction
Jean-Pascal Baechler
Brigitte Demierre Prikhodkine
Grégory Duong
Daniel Küffer
Maxime Mermier
Christian Monnier

Réalisation graphique
Nicole Robertson

Photographies
Christian Jacot-Descombes

Impression
Genoud Entreprise d'arts graphiques SA
Le Mont-sur-Lausanne





Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone : 0844 228 228
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

